

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 2220452-TODINI_131222_TL_10876774

Pour le compte de e-maidiag

Date de réalisation : 13 décembre 2022 (Valable 6 mois) Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 3271 du 22 décembre 2014.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

54, rue Charles de GAULLE 17800 Pons Parcelle(s) saisie(s): BD0503

Vendeur **TODINI** Acquéreur



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

	Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
	Votre com	Votre immeuble					
Туре	Type Nature du risque Etat de la procédure Date			Concerné	Travaux	Réf.	
PPRn	Inondation Par une crue (débordement de cours	approuvé	10/11/2000	oui	non	p.3	
PPRn	Mouvement de terrain Dû à des cavités anthropiques	approuvé	10/11/2000	non	non	p.3	
SIS (1)	Pollution des sols	approuvé	22/02/2019	non	-	p.4	
Zonage de sismicité : 2 - Faible (2)				oui	-	-	
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽³⁾				non	-	-	

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Résiduel
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	3 sites* à - de 500 mètres

^{*}ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

⁽¹⁾ Secteur d'Information sur les Sols.

⁽²⁾ Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

⁽³⁾ Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

⁽⁴⁾ Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



13 décembre 2022 54, rue Charles de GAULLE 17800 Pons Commande TODINI Réf. 2220452-TODINI_131222_TL_10876774 - Page 2/10

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)					
F	Risques	Concerné	Détails		
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-		
₽	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
Inondation	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).		
Installation nucléaire		Non	-		
Mouve	Mouvement de terrain		-		
	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-		
Pollution des sols, des eaux	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	-		
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.		
Cavité	Cavités souterraines		Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres autour d'une cavité identifiée.		
Canalisation TMD		Non	-		



SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	Ę
Localisation sur cartographie des risques	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble	7
Déclaration de sinistres indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	ç
Annexes	10



13 décembre 2022 54, rue Charles de GAULLE 17800 Pons Commande TODINI

Réf. 2220452-TODINI_131222_TL_10876774 - Page 5/10

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 3271 22/12/2014 du Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 13/12/2022 2. Adresse Parcelle(s): BD0503 54, rue Charles de GAULLE 17800 Pons 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn oui X approuvé Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) Inondation X Mouvement de terrain Feu de forêt L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn non X 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm prescrit non X appliqué par anticipation L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non X non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X L'immeuble est situé en zone de prescription non X 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité n application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010. Faible L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : zone 2 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une 7one à Potentiel Radon : Faible zone 3 zone 2 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui [non X Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 17-2019-02-22-006 du 22/02/2019 portant création des SIS dans le département Parties concernées Vendeur à le **TODINI** à Acquéreur le Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

13 décembre 2022 54, rue Charles de GAULLE 17800 Pons Commande TODINI

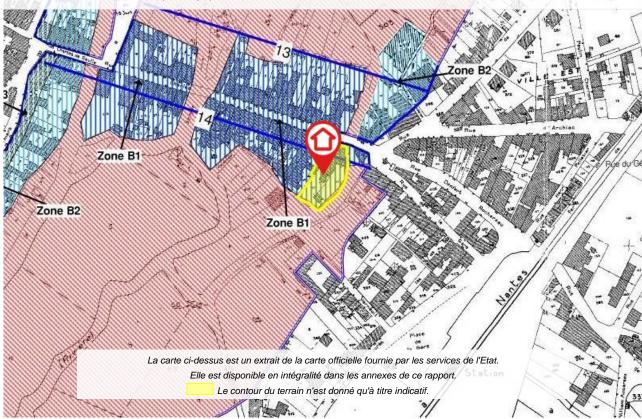
Réf. 2220452-TODINI_131222_TL_10876774 - Page 6/10

Inondation

PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), approuvé le 10/11/2000 (multirisque)

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques

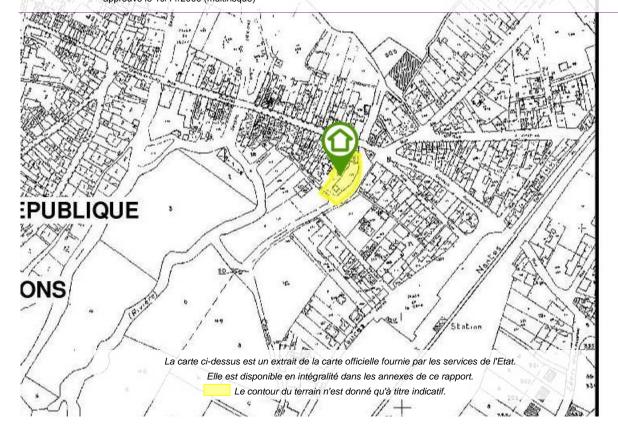


Mouvement de terrain

Non concerné*

PPRn Dû à des cavités anthropiques (carrières, sapes, muches), approuvé le 10/11/2000 (multirisque)

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

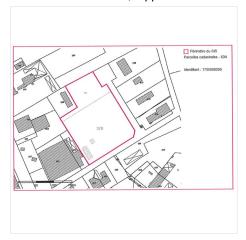




Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 22/02/2019



17800 Pons



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque		Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue			04/02/2021	28/03/2021	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		26/05/2018	26/05/2018	15/08/2018	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement rapide (torrentiel) Par submersion marine - Mouvement de terrain		27/02/2010	01/03/2010	02/03/2010	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels		01/07/2005	30/09/2005	14/06/2008	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels		01/07/2003	30/09/2003	26/08/2004	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine - Glissement de terrain		25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		30/12/1993	15/01/1994	10/02/1994	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels		01/01/1991	31/12/1996	28/03/1998	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels		01/06/1989	31/12/1990	27/12/1991	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		26/04/1986	30/04/1986	20/08/1986	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		08/12/1982	31/12/1982	13/01/1983	
Commune : Pons 54,		rue Charle celle(s) : B 00 Pons	i mmeuble s de GAUI D0503	=	
Vendeur:	Aca	uéreur :			
volidodi .	ДСЧ	ucicui .			

TODINI

13 décembre 2022 54, rue Charles de GAULLE 17800 Pons Commande TODINI Réf. 2220452-TODINI_131222_TL_10876774 - Page 9/10

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn multirisque, approuvé le 10/11/2000

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par e-maidiag en date du 13/12/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°3271 en date du 22/12/2014 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation Par une crue (débordement de cours d'eau) et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé le 10/11/2000

Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 3271 du 22 décembre 2014
- > Cartographies :
 - Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 10/11/2000
 - Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 10/11/2000
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Arrêté préfectoral n°3271 du 22 décembre 2014 portant mise à jour de la liste des communes où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Charente-Maritime annexée à l'arrêté préfectoral n° 11-854 du 8 avril 2011

LA PREFETE DE LA CHARENTE-MARITIME Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'ensemble des communes du département de la Charente-Maritime est soumis à la procédure de l'information des acquéreurs et des locataires.

<u>Article 2</u>: Conformément au paragraphe III de l'article 125-5 du Code de l'environnement, la liste des communes du département de la Charente-Maritime faisant l'objet d'un dossier communal d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est annexée au présent arrêté.

<u>Article 3</u>: les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont arrêtés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées et accessible en tout ou partie sur internet à partir du site : http://www.charente-maritime.gouv.fr.

Article 4: la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du paragraphe I de l'article L.125-5 du Code de l'environnement.

Article 5: l'obligation d'information sur les sinistres prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique, depuis le 1er juin 2006, sur toutes les communes du département de la Charente-Maritime, celles-ci ayant été déclarées, depuis 1982, au moins une fois en état de catastrophe naturelle en application de l'article L.125-1 du Code des assurances. L'ensemble de ces arrêtés est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées et est accessible sur le site internet http://www.prim.net.

Article 6 : le présent arrêté sera :

- notifié aux maires des communes de Charente-Maritime qui assureront l'affichage en mairie,
- adressé à la chambre départementale des notaires,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Il fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest.

Il sera accessible sur internet à partir du site : http://www.charente-maritime.gouv.fr.

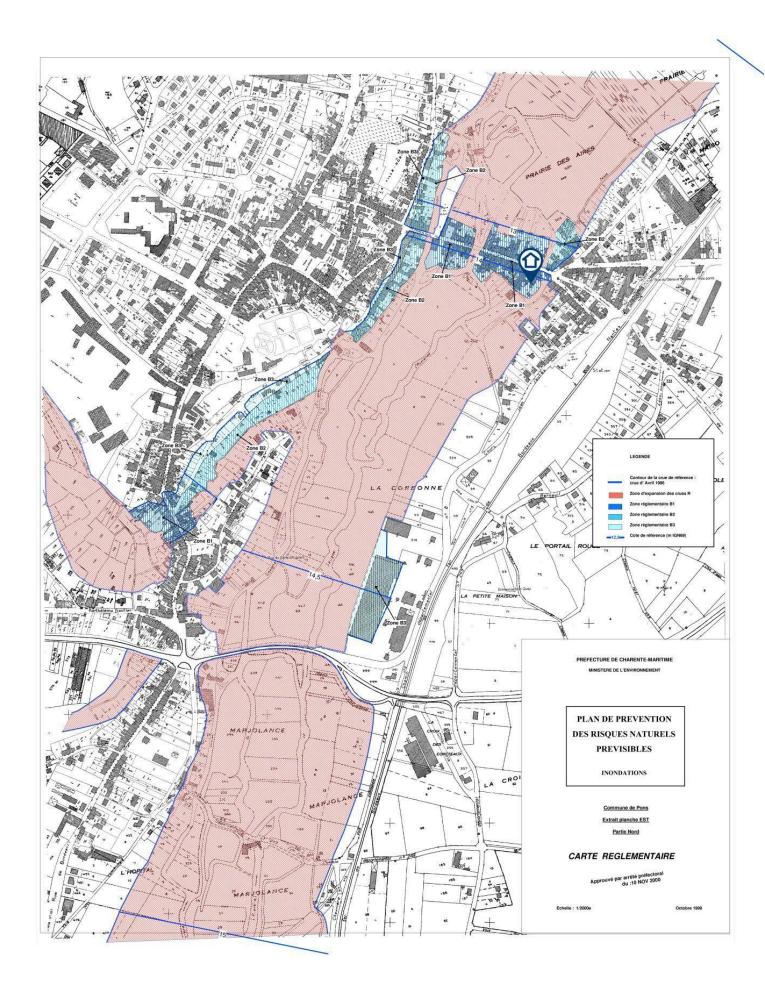
Article 7:

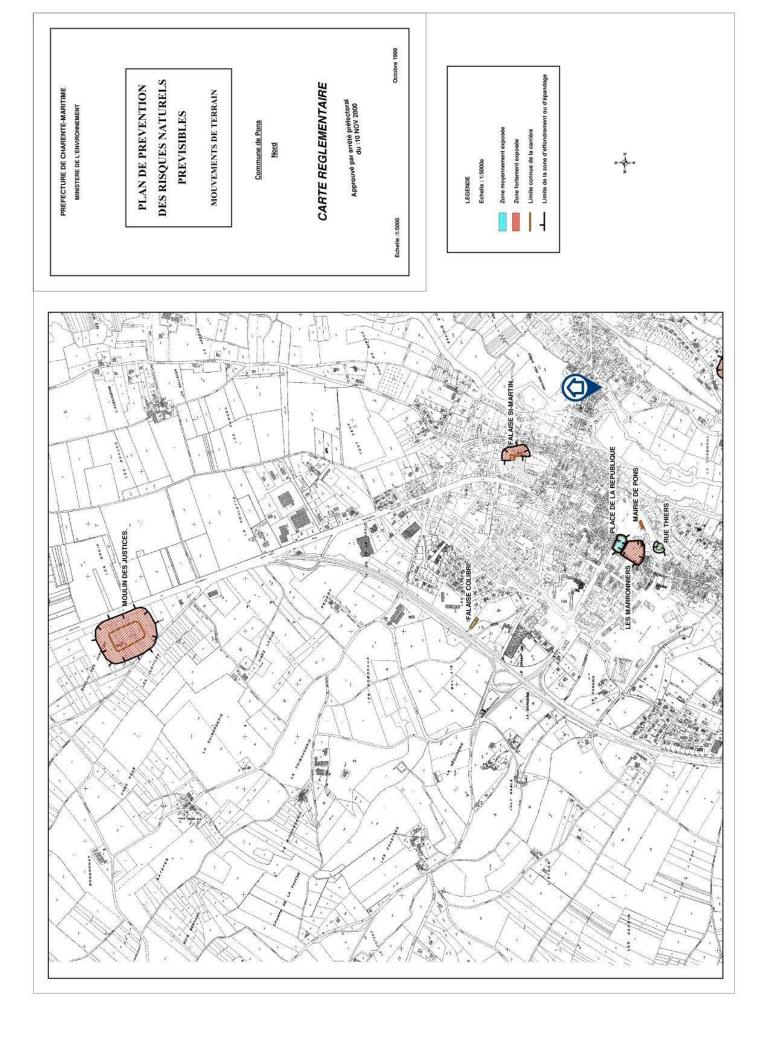
- le secrétaire général de la préfecture,
- les maires des communes de Charente-Maritime,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- le directeur départemental des protections de la population,

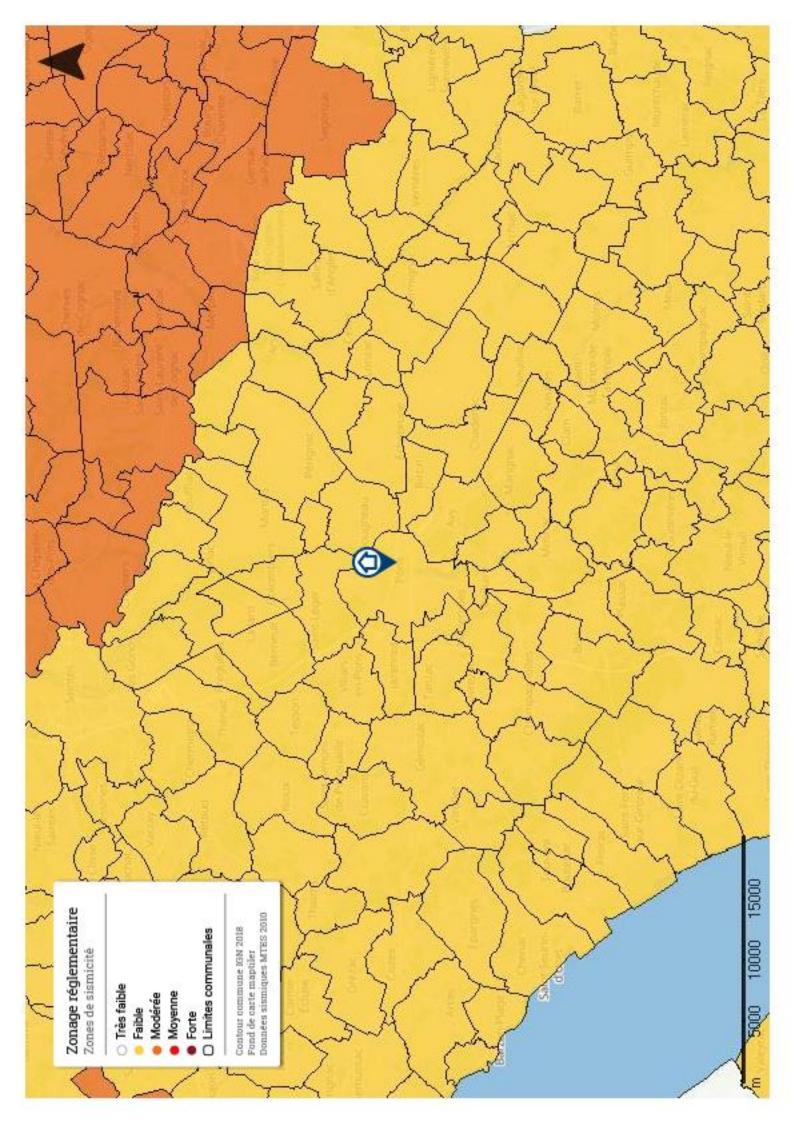
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 22 décembre 2014

La Préfète, Pour la préfète, et par délégation Le Secrétaire Général, Michel Tournaire









Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique). Ce diagnostic ne peut se substituer à un diagnostic avant démolition ou avant travaux

Numéro de dossier : 22/IMO/29002/ Date du repérage : 10/08/2022

Références réglementaires			
Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.		

Immeuble bâti visité					
Adresse	Rue:				
Périmètre de repérage :					
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	IMMEUBLE 21 LOTSAutres< 1949				

Le propriétaire et le commanditaire			
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : M. TODINI DORIAN		
Le commanditaire	Nom et prénom :		

Le(s) signataire(s)						
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification		
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	OLIVIER PROVINI	Opérateur de	B.2.C 24 rue des Prés	Obtention: 10/05/2019		
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	OLIVIER PROVINI	repérage	67380 LINGOLSHEIM	Échéance : 09/10/2022 N° de certification : 0167		

Raison sociale de l'entreprise : **SARL AUGRY** (Numéro SIRET : **414 135 574 00039**) Adresse : **7 AVENUE JEAN JAURES, 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE**

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 / 01/10/2022

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 10/08/2022, remis au propriétaire le 10/08/2022

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 31 pages, la conclusion est située en page 2.



Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

- 1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.
- 1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :
- des matériaux et produits de la liste B pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués :
 - Plaques ondulées fibro-ciment stocké (Immeuble 52 RDC Pièce 1) / Prélèvement destructif)
 Plaques (fibres-ciment) (Ensemble immobilier Toiture visible) / Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction)
- * Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.
- 1.1 Hors Liste A,B: Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :
- des matériaux et produits hors liste A et B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur : conduit fibrociment (Bâtiment B - Etage - Terrain) pour lequel il est recommandé de réaliser une action corrective de second niveau.



1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison	
Immeuble 52 - Etage 3 - Combles visible	Toutes	Encombrement trop important	
Immeuble 52 - Etage 3 - Combles	Toutes	Placage sous les mansardes	
Batiment A - Annexe RDC	Toutes	Encombrement trop important	
Batiment A - Terrain	Toutes	Végétation trop importante	
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Combles	Toutes	Placage sous les mansardes	
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Combles	Toutes	Placage sous les mansardes + abs de trappe de visite	
Bâtiment B - Etage - Combles	Toutes	Placage sous les mansardes	
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Combles cuisine	Toutes	Absence de trappe de visite	
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Combles ch 2	Toutes	Absence (toit terrasse)	
Batiment B - RDC - Combles chambre	Toutes	Absence de trappe de visite	
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Combles	Toutes	Placage sous les mansardes	
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Comble chambre	Toutes	Absence de trappe de visite	
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Combles	Toutes	Absence de trappe de visite	
Bâtiment A - RDC - Débarras	Toutes	Absence de clef	
Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Séjour	Toutes	Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)	
Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Cuisine	Toutes	Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)	
Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Salle d'eau - wc	Toutes	Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)	
Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Chambre	Toutes	Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)	
Bâtiment C - Combles	Toutes	Placage sous les mansardes	
Ensemble immobilier - Toiture	Toutes	Recouvert de tuiles type "tige de botte" par dessus et hors d'atteinte par dessous (Bat A/B) + hauteur trop importante (Appart 7)	
Ensemble immobilier - Sol, murs	Toutes	Nombreux revêtement collés; doublages et coffrages divers; Pièces meublés et encombré le jour de la visite	
Ensemble immobilier - Chaque niveaux	Plancher intermédiaire recouvert par dessus et hors d'atteinte par dessous	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive	

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse Adresse :
Numéro de l'accréditation Cofrac : -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.



3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.» L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important: Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A				
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder			
	Flocages			
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages			
	Faux plafonds			

Liste B					
Composant de la construction Partie du composant à vérifier ou à sonde					
1. Parois verticales intérieures					
	Enduits projetés				
	Revêtement dus (plaques de menuiseries)				
	Revêtement durs (amiante-ciment)				
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Entourages de poteaux (carton)				
(périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux (amiante-ciment)				
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)				
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)				
	Coffrage perdu				
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et	Enduits projetés				
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons				
2. Planchen	s et plafonds				
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et	Enduits projetés				
Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés				
Planchers	Dalles de sol				
3. Conduits, canalisations	s et équipements intérieurs				
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits				
Conduits de Huides (air, eau, autres Huides)	Enveloppes de calorifuges				
	Clapets coupe-feu				
Clapets / volets coupe-feu	Volets coupe-feu				
	Rebouchage				
Deutes server for	Joints (tresses)				
Portes coupe-feu	Joints (bandes)				
Vide-ordures	Conduits				
4. Eléments extérieurs					
	Plaques (composites)				
	Plaques (fibres-ciment)				
	Ardoises (composites)				
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)				
	Accessoires de couvertures (composites)				
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)				
	Bardeaux bitumineux				
	Plaques (composites)				
	Plaques (fibres-ciment)				
Bondones et foredes légère -	Ardoises (composites)				
Bardages et façades légères	Ardoises (fibres-ciment)				
	Panneaux (composites)				
	Panneaux (fibres-ciment)				
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment				
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment				
	Conduits de fumée en amiante-ciment				

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Immeuble 52 - SOUS SOL - Cave,	Bâtiment B - Etage - Terrain,
Immeuble 52 - RDC - Entrée,	Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cuisine,
Immeuble 52 - RDC - Cage d'escalier,	Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cellier,
Immeuble 52 - RDC - Pièce 1,	Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Séjour -

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



```
Immeuble 52 - RDC - Pièce 2,
Immeuble 52 - RDC - Pièce 3,
                                             Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 1,
Immeuble 52 - Etage 1 - Palier,
                                             Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Couloir,
                                             Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 2,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 4,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 5,
                                             Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Dressing,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 6,
                                             Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Salle d'eau -
Immeuble 52 - Etage 1 - Balcon,
                                             Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Terrain,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 7,
                                             Batiment B - RDC - Séjour - cuisine,
Immeuble 52 - Etage 2 - Palier,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                             Batiment B - RDC - Chambre,
                                             Batiment B - RDC - Salle d'eau - wc,
Séjour - cuisine,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                             Batiment B - RDC - Terrain,
Chambre,
                                             Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Séjour -
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                             cuisine,
Pièce,
                                             Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 -
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                             Chambre,
Salle d'eau - wc,
                                             Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Salle
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR
                                             d'eau - wc,
                                             Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 -

    Séjour - cuisine,

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR
                                             Séjour - cuisine,
                                             Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 -

    Coin nuit,

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR
                                             Chambre,
- Salle d'eau - wc,
                                             Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Salle
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR
                                             d'eau - wc,
                                             Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Séjour
Immeuble 52 - Etage 3 - Séjour - cuisine,
Immeuble 52 - Etage 3 - Coin nuit,
                                             Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 -
Immeuble 52 - Etage 3 - Salle d'eau - wc,
                                             Chambre,
Batiment A - Etage - Séjour - cuisine,
                                             Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Salle
Batiment A - Etage - Dégagement,
                                             d'eau - wc,
Batiment A - Etage - Coin nuit,
                                             Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 -
                                             Séjour - cuisine,
Batiment A - Etage - Salle d'eau - wc,
Immeuble 54 - RDC - Séjour - cuisine,
                                             Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 -
Immeuble 54 - RDC - Coin nuit,
                                             Chambre,
Immeuble 54 - RDC - Salle d'eau - wc,
                                             Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Salle
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             d'eau - wc,
Cage d'escalier,
                                             Bâtiment A - RDC - Séjour - cuisine,
                                             Bâtiment A - RDC - Chambre 1,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
Séjour - cuisine,
                                             Bâtiment A - RDC - Salle d'eau - wc,
                                             Bâtiment A - RDC - Terrain,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             Bâtiment C - RDC - Séjour - cuisine,
Coin nuit 1,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             Bâtiment C - Etage - Palier,
                                             Bâtiment C - Etage - Chambre,
Coin nuit 2,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             Bâtiment C - Etage - Salle d'eau - wc,
                                             Bâtiment C - Débarras extérieur,
Salle d'eau,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             Bâtiment C - Terrain,
                                             Immeuble 52 - Commun / cage d'escalier /
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             palier,
                                             Immeuble 54 - Commun / cage d'escalier /
Mezzanine,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                             palier,
Combles visible,
                                             Immeuble 54 - Local compteur électrique,
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 -
                                             Immeuble 54 - Local PTT,
Séjour - cuisine,
                                             Immeuble 54 - Local Chauffe Eau,
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 -
                                             Annexes - Passage couvert,
Coin nuit,
                                             Annexes - Parking,
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 -
                                             Ensemble immobilier - Toiture visible,
Salle d'eau - wc,
                                             Ensemble immobilier - Façades
Bâtiment B - Etage - Séjour - cuisine,
Bâtiment B - Etage - Salle d'eau - wc,
Bâtiment B - Etage - Débarras,
```

salon,

Localisation	Description
Immeuble 52 - SOUS SOL - Cave	Sol: terre Mur: Pierre Plafond (P1): Bois Porte (P1): bois
Immeuble 52 - RDC - Entrée	Sol: Carrelage Mur A, B, C, D: Plâtre Porte (P6) A: pvc Porte (P7) B: bois Porte (P8) C: bois Porte (P9) D: bois Porte (P10) D: bois Porte (P10) D: bois
Immeuble 52 - RDC - Cage d'escalier	Faux Limon: Bois Crémaillère: Bois Balustre: Bois Main courante: Bois Marches: Bois Contremarches: Bois Contremarches: Bois Hur A, B, C, D: Bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 52 - RDC - Pièce 1	Sol : Béton Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : Bois Porte (P2) C : Bois et Peinture Plafond : Bois et > 3 m
Immeuble 52 - RDC - Pièce 2	Sol : Carrelage Mur A : Plâtre et Tapisserie Mur B, C : Plâtre et Peinture Mur D : Plâtre et Tapisserie Porte (P1) A : bois Fenêtre (F1) C : PVC Fenêtre (F2) C : PVC Porte (P2) C : bois Cheminée D : Pierre Plafond : Bois Plafond : Plâtre et Peinture
Immeuble 52 - RDC - Pièce 3	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Enduit et Peinture Porte (P1) A : bois Fenêtre (F1) B : Bois et Peinture Volet B : Bois et Peinture Volet (V2) B : Bois et Peinture Plafond : Bois et Peinture Plafond (P2) : Isolant
Immeuble 52 - Etage 1 - Palier	Sol : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) B : bois Porte (P2) C : bois Porte (P3) D : bois Plafond (P1) : Plâtre
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 4	Sol : bois Mur A, B, C, D : plâtre et tapisserie Porte (P1) A : bois Volet (V1) C : bois et Peinture Volet (V2) C : bois et Peinture Volet (V3) C : bois et Peinture Cheminée B : plâtre et Peinture Plafond (P1) : Bois Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Fenêtre (F3) C : pvc
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 5	Sol : bois Mur A, B, C, D : plâtre et tapisserie Plafond (P1) : bois
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 6	Sol : bois Mur A, B, C, D : plâtre et tapisserie Cheminée D : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois Fenêtre (F1) C : PVC Fenêtre (F2) C : PVC Fenêtre (F3) C : PVC Plafond (P1) : bois Porte (P1) C : bois
Immeuble 52 - Etage 1 - Balcon	Sol : Béton Plafond (P1) : tôles fibrociment
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 7	Sol: Bois Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois Fenêtre (F1) B: pvc Plafond (P1): Bois Porte (P2) C: Bois et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 - Palier	Sol : Bois Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) B : bois Porte (P2) C : bois Porte (P3) D : bois Plafond (P1) : plâtre et Peinture



Localisation	Description
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois Porte (P2) A: bois Porte (P3) D: bois Porte (P4) D: bois Porte (P4) D: bois Fenêtre (F1) C: pvc Fenêtre (F2) C: pvc Volet (V1) C: bois et Peinture Volet (V2) C: bois et Peinture Plafond (P1): plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Chambre	Plinthes A, B, C, D: bois et Peinture Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois Fenêtre (F1) B: pvc Volet (V1) B: bois et Peinture Plafond (P1): plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Pièce	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois Plafond (P1) : plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Salle d'eau - wc	Sol : PVC Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois Plafond (P1) : plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: Bois Mur A, B, C, D: Plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois Porte (P2) B: bois Porte (P3) B: bois Porte (P4) B: bois Porte (P4) B: bois Fenêtre (F1) C: pvc Fenêtre (F2) C: pvc Plafond (P1): Plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Coin nuit	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois Fenêtre (F1) D : pvc Plafond (P1) : plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Salle d'eau - wc	Sol : PVC Plinthes A, B, C, D : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois Plafond (P1) : plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Pièce	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois Plafond (P1) : plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 3 - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P3) C: bois et Peinture Porte (P4) C: bois et Peinture Fenêtre (F4) A: pvc Fenêtre (F5) A: pvc Fenêtre (F6) A: pvc Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 3 - Coin nuit	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) D : pvc Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 52 - Etage 3 - Salle d'eau - wc	Sol : PVC Plinthes A, B, C, D : bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Plafond : plâtre et Peinture
Batiment A - Etage - Séjour - cuisine	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Bois et Peinture Mur A, B, C, D: Enduit et Peinture Porte (P1) A: PVC Fenêtre (F1) A: PVC Volet A: Bois et Peinture Plafond: Plâtre et Peinture
Batiment A - Etage - Dégagement	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Carrelage Mur A, B, C, D: enduit et Peinture Porte (P1) A: Bois et Peinture Porte (P2) C: Bois et Peinture Porte (P3) D: Bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture



Localisation	Description
Batiment A - Etage - Coin nuit	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: Bois Mur A, B, C, D: enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) D: pvc Volet D: bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture
Batiment A - Etage - Salle d'eau - wc	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Carrelage Mur A, B, C, D: Plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: pvc Volet C: bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC - Séjour - cuisine	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F: Bois et Peinture Mur A, B, C, D, E, F: Enduit et Peinture Porte (P1) A: PVC Fenêtre (F1) B: Bois et Peinture Volet B: Bois et Peinture Porte (P2) E: Bois et Peinture Porte (P3) F: Bois et Peinture Plafond: Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC - Coin nuit	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC - Salle d'eau - wc	Sol : Carrelage Plinthes A, B, C, D : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Cage d'escalier	Faux Limon: Bois Crémaillère: Bois Balustre: Bois et Vernis Main courante: Bois et Vernis Marches: Bois et Vernis Contremarches: Bois et Vernis Contremarches: Bois et Vernis Mur A, B, C, D: Lambris et Peinture Plafond: Bois et Peinture Porte (P1) A: PVC
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D, E, F: Bois Mur A, B, C, D, E, F: Plâtre et Peinture Faux Limon B: Bois Crémaillère B: Bois Balustre B: Bois et vernis Main courante B: Bois et vernis Marches B: Bois et Vernis Contremarches B: Bois et Vernis Fenêtre (F1) B: PVC Fenêtre (F2) B: PVC Porte (P1) C: Bois et Peinture Porte (P3) D: Bois et Peinture Porte (P4) E: Bois et Peinture
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Coin nuit 1	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) B: pvc Volet B: Bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture Plafond (P2): Bois
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Coin nuit 2	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) D: pvc Volet D: bois et Peinture Plafond (P1): Bois Plafond (P2): Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Salle d'eau	Sol : PVC Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Plafond (P1) : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Wc	Sol: pvc Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Plafond (P1): plâtre et Peinture



Localisation	Description
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Mezzanine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur B, C, D: Enduit et Peinture Garde corps A: Bois Porte (P1) B: bois et Peinture Plafond (P1): plâtre et Peinture Plafond (P2): Bois
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Combles visible	Sol : Parquet Mur A, B, C, D : enduit et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Plafond (P1) : Plâtre
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Séjour - cuisine	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D, E, F, G, H : Bois Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : Bois et Peinture Fenêtre (F1) E : PVC Fenêtre (F2) E : PVC Porte (P2) G : bois et Peinture Porte (P3) G : bois et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Coin nuit	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois Mur A, B, C, D : Enduit et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Salle d'eau - wc	Sol : PVC Mur A, B, C, D : enduit et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Plafond : plâtre et Peinture
Bâtiment B - Etage - Séjour - cuisine	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F: Bois et Peinture Mur A, B, C, D, E, F: Plâtre et Peinture Porte (P1) A: PVC Porte (P2) C: Bois et Peinture Fenêtre (F1) D: PVC Fenêtre (F2) E: PVC Plafond: Plâtre et Peinture Plafond (P2): Bois
Bâtiment B - Etage - Salle d'eau - wc	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Bois et Peinture Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) D: pvc Plafond (P1): bois Plafond (P2): Plâtre et Peinture
Bâtiment B - Etage - Débarras	Sol - Mur : Enduit Plafond (P1) : Bois
Bâtiment B - Etage - Terrain	Sol : arbres, boiseries divers
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cuisine	Sol : Carrelage Plinthes : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Fenêtre (F1) A : PVC Fenêtre (F2) B : PVC Porte (P1) C : Bois et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cellier	Sol : Carrelage Plinthes : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : Bois et Peinture Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Séjour - salon	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F: Bois et Peinture Mur A, B, C, D, E, F: Plâtre et Peinture Fenêtre (F1) A: pvc Porte (P1) F: bois et Peinture Volet A: PVC Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 1	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: bois et Peinture Mur A, B, C, D: Enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) D: pvc Volet D: PVC Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Couloir	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F: bois et Peinture Mur A, B, C, D, E, F: enduit et Peinture Porte (P1) F: bois et Peinture Porte (P2) F: bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture



Localisation	Description
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 2	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois et Peinture Mur A, B, C, D: enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: pvc Volet C: PVC Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Dressing	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: pvc Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Salle d'eau - wc	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F: Carrelage Mur A, B, C, D, E, F: enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) F: pvc Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Terrain	Sol : Dallage béton
Batiment B - RDC - Séjour - cuisine	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D, E, F: Bois Mur A, B, C, D, E, F: Enduit et Peinture Fenêtre (F1) A: Métal Volet A: Métal Porte (P1) D: Bois et Peinture Porte (P2) F: Bois et Peinture Plafond: Plâtre et Peinture
Batiment B - RDC - Chambre	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: PVC Volet C: Bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture
Batiment B - RDC - Salle d'eau - wc	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: Plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture
Batiment B - RDC - Terrain	Sol : boiseries, souche
Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: Bois Mur A, B, C, D: Enduit et Peinture Porte (P1) A: Bois et Peinture Porte (P2) A: Bois et Peinture Porte (P3) D: Bois et Peinture Porte (F1) B: PVC Fenêtre (F1) B: PVC Plafond: Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Chambre	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois Mur A, B, C, D : enduit et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) B : pvc Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Salle d'eau - wc	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: pvc Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Séjour - cuisine	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Bois et Peinture Mur A, B, C, D: Lambris et Peinture Porte (P1) A: Bois et Peinture Porte (P2) A: Bois et Peinture Porte (P3) B: Bois et Peinture Porte (P3) B: Bois et Peinture Fenêtre (F1) C: PVC Plafond: Bois Plafond: Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Chambre	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: Enduit et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) D: pvc Plafond: plâtre et Peinture Plafond (P2): Bois et Vernis
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Salle d'eau - wc	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Carrelage Mur A, B, C, D: enduit et peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: pvc Plafond (P1): bois et Peinture Plafond (P2): Plâtre et Peinture



Localisation	Description
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: Bois Mur A, B, C, D: Enduit et Peinture Porte (P1) A: Bois et Peinture Fenêtre (F1) C: PVC Volet C: Bois et Peinture Plafond: Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Chambre	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois Mur A, B, C, D : enduit et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Garde corps C : Métal Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Salle d'eau - wc	Sol: PVC Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: Plâtre et peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Plafond: plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Séjour - cuisine	Sol: Parquet Plinthes A, B, C, D: Bois Mur A, B, C, D: Enduit et Peinture Porte (P1) A: Bois et Peinture Porte (P2) C: Bois et Peinture Porte (P3) C: Bois et Peinture Porte (F1) A: PVC Fenêtre (F1) A: PVC Plafond: Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Chambre	Sol : Parquet Plinthes A, B, C, D : bois Mur A, B, C, D : enduit et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Plafond : plâtre et Peinture
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Salle d'eau - wc	Sol: PVC Plinthes A, B, C, D: bois Mur A, B, C, D: Plâtre et peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Fenêtre (F1) C: pvc Plafond: plâtre et Peinture
Bâtiment A - RDC - Séjour - cuisine	Sol : Carrelage Plinthes : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : PVC Fenêtre (F1) B : PVC Porte (P2) A : Bois et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Bâtiment A - RDC - Chambre 1	Sol: Carrelage Plinthes: bois Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois et Peinture Porte (P2) C: bois et Peinture Fenêtre (F1) D: pvc Plafond: plâtre et Peinture
Bâtiment A - RDC - Salle d'eau - wc	Sol : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) D : pvc Plafond : plâtre et Peinture
Bâtiment A - RDC - Terrain	Sol : Béton
Bâtiment C - RDC - Séjour - cuisine	Sol: Carrelage Plinthes A, B, C, D: Bois Mur A, B, C, D: Plâtre et Peinture Porte (P1) A: PVC Fenêtre (F1) A: PVC Fenêtre (F2) B: PVC Fenêtre (F3) D: PVC Fenêtre (F3) D: PVC Faux Limon B: Plâtre et Peinture Crémaillère B: Plâtre et Peinture Marches B: Carrelage Contremarches B: Carrelage Plafond: Bois
Bâtiment C - Etage - Palier	Sol : Bois Plinthes A, B, C, D : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Porte (P1) B : Bois Porte (P2) C : Bois Fenêtre (F1) D : pvc Volet D : Bois et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Bâtiment C - Etage - Chambre	Sol: bois Plinthes A, B, C, D: Bois et Peinture Mur A, B, C, D: plâtre et Peinture Porte (P1) A: bois Fenêtre (F1) C: pvc Plafond: plâtre et Peinture



Localisation	Description
Bâtiment C - Etage - Salle d'eau - wc	Sol : bois Plinthes A, B, C, D : Bois Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois Fenêtre (F1) B : pvc Plafond : plâtre et Peinture
Bâtiment C - Débarras extérieur	Sol : Béton Mur : Enduit Plafond : bois et Tuiles mécanique
Bâtiment C - Terrain	Sol : arbustes, boiseries divers
Immeuble 52 - Commun / cage d'escalier / palier	Sol : Carrelage Sol : PVC Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - Commun / cage d'escalier / palier	Sol : Parquet Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture
Immeuble 54 - Local compteur électrique	Sol : Béton Mur : Enduit Plafond -
Immeuble 54 - Local PTT	Sol : béton Mur : enduit Plafond -
Immeuble 54 - Local Chauffe Eau	Sol : béton Mur : enduit Plafond : > 3 m
Annexes - Passage couvert	Sol - Mur : enduit Plafond : bac acier et > 3 m
Annexes - Parking	Sol -
Ensemble immobilier - Toiture visible	Plafond : tôles fibrociment
Ensemble immobilier - Façades	Mur : Pierre

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations:

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 28/04/2022

 $Date(s) \ de \ visite \ de \ l'ensemble \ des \ locaux: 10/08/2022$

Heure d'arrivée : 09 h 00 Durée du repérage : 16 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : TOUS LES LOCATAIRES POLONAIS QUI NE PARLENT PAS FR

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	Х
Vide sanitaire accessible			Х
Combles ou toiture accessibles et visitables en totalité		X	

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : $414\ 135\ 574$ | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



5. - Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Immeuble 52 - RDC - Pièce 1	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Plaques ondulées fibro-ciment stocké	Susceptible de contenir de l'amiante (Prélèvement destructif)		
Ensemble immobilier - Toiture visible	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment)	Susceptible de contenir de l'amiante (Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction)		

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Bâtiment B - Etage - Terrain	Identifiant: ZPSO-001 Description: conduit fibrociment	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue généralisée) Résultat AC2** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une action corrective de second niveau.	a

^{*} Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Listes des matériaux pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués :

Localisation	Identifiant + Description	Justification	Etat de conservation et préconisations	Photo
Immeuble 52 - RDC - Pièce 1	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Plaques ondulées fibro-ciment stocké <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Prélèvement destructif	Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	



Localisation	Identifiant + Description	Justification	Etat de conservation et préconisations	Photo
Ensemble immobilier - Toiture visible	Identifiant: ZPSO-003 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Non prélevé pour ne pas altérer sa fonction	Résultat EP** Préconisation: Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	Immeuble 52 - Etage 1 - Balcon

^{*} Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description		
Néant	-		



6. - Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **PONS**, le **10/08/2022**

Par: OLIVIER PROVINI

Sim.



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 22/IMO/29002/

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

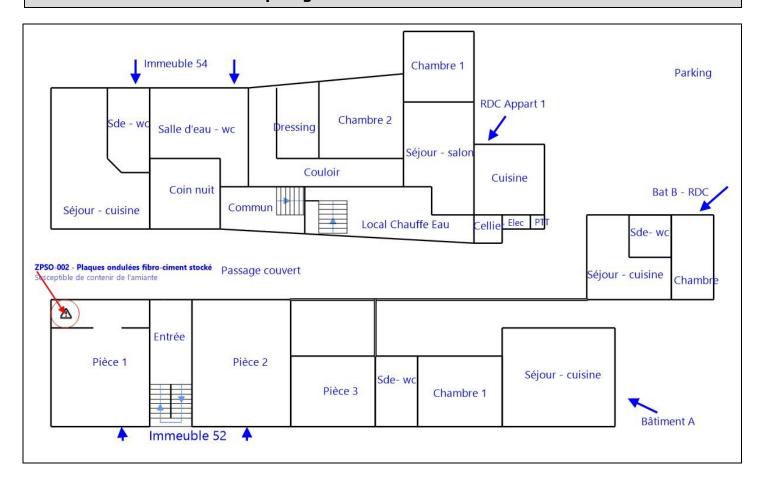
Sommaire des annexes

7 Annexes

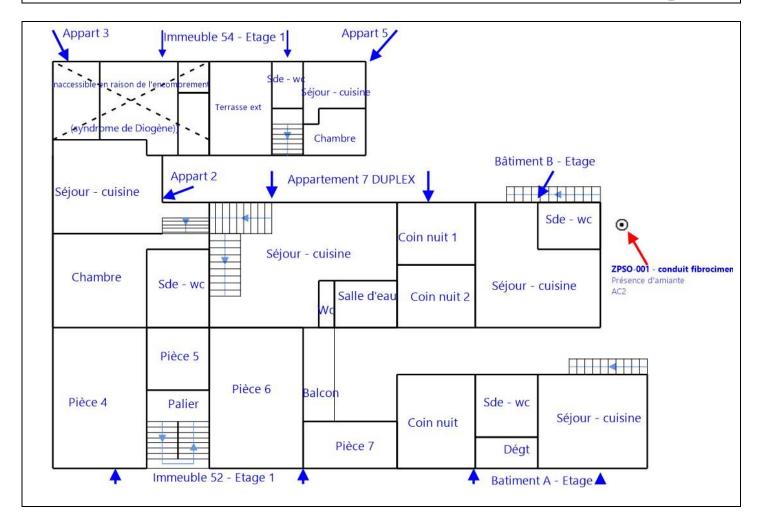
- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport

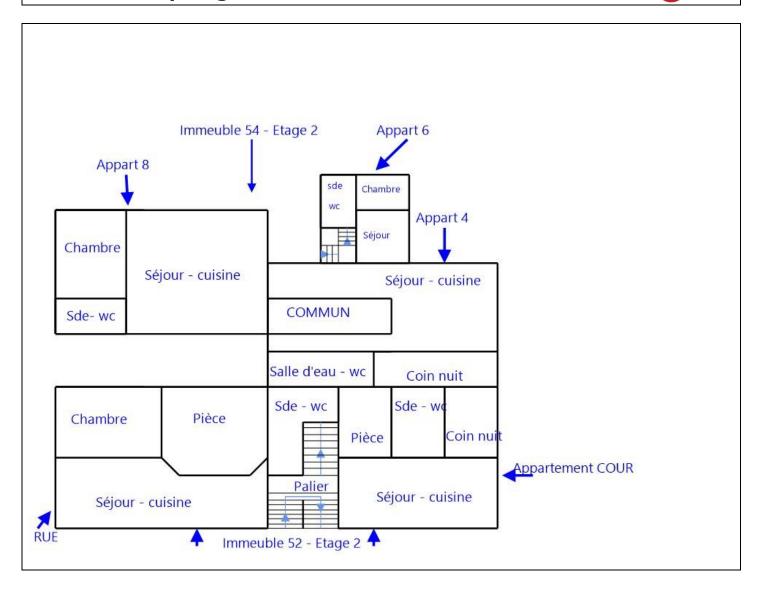


7.1 - Annexe - Schéma de repérage

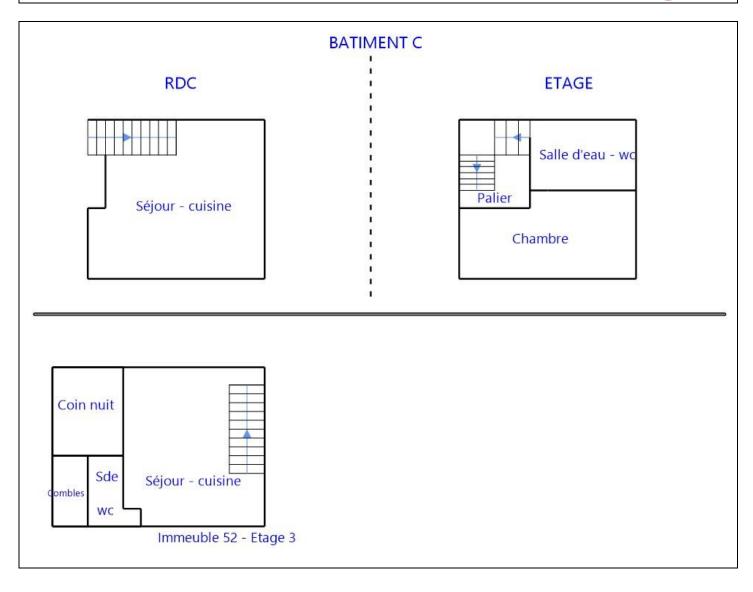


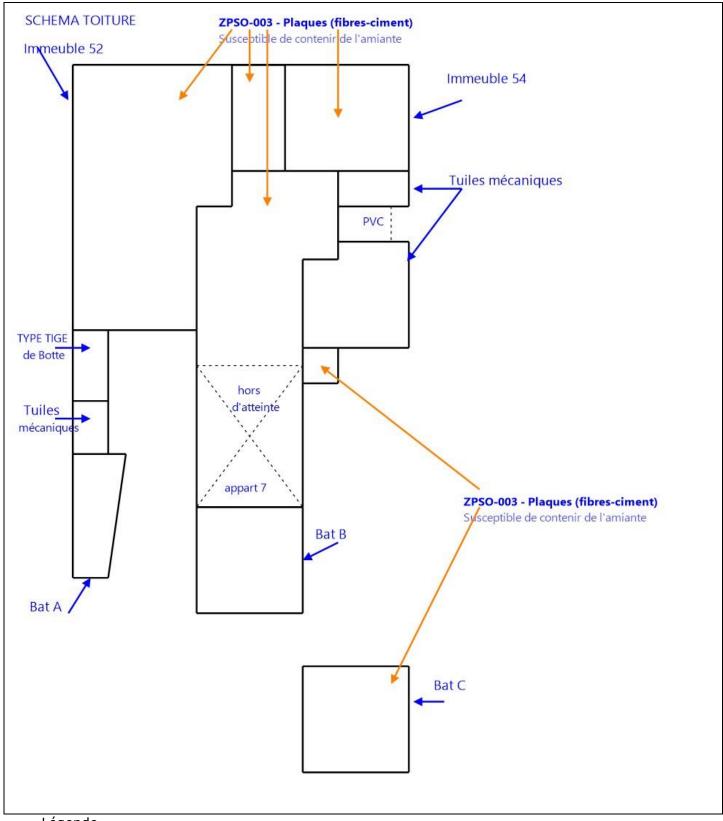














•	Conduit en fibro-ciment	Dalles de sol	
0	Conduit autre que fibro-ciment	Carrelage	
•	Brides	Colle de revêtement	Nom du propriétaire : M. TODINI DORIAN Adresse du bien :
23	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante	Dalles de faux-plafond	52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE ENSEMBLE IMMOBILIER 17800 PONS
Δ	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste	Toiture en fibro-ciment	
а	Présence d'amiante	Toiture en matériaux composites	

Photos



Photo no PhA001

Localisation : Bâtiment B - Etage - Terrain

Ouvrage : sol Partie d'ouvrage : -

Description : conduit fibrociment Localisation sur croquis : ZPSO-001



Photo no PhA002

Localisation : Immeuble 52 - RDC - Pièce 1

Ouvrage : sol Partie d'ouvrage : -

Description : Plaques ondulées fibro-ciment stocké

Localisation sur croquis : ZPSO-002





Photo nº PhA003

Localisation: Ensemble immobilier - Toiture visible

Ouvrage : Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : ZPSO-003



Photo nº PhA003

Localisation: Ensemble immobilier - Toiture visible

Ouvrage: Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : ZPSO-003

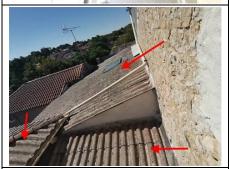


Photo nº PhA003

Localisation: Ensemble immobilier - Toiture visible

Ouvrage: Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : ZPSO-003



Photo no PhA003

Localisation: Ensemble immobilier - Toiture visible

Ouvrage: Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : ZPSO-003



Photo no PhA003

Localisation: Ensemble immobilier - Toiture visible

Ouvrage : Toitures

Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment) Description : Plaques (fibres-ciment) Localisation sur croquis : ZPSO-003

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement Localisation Composant de la construction Parties du composant Descript	on
--	----



Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible	
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1º Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2º Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.	

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque).	· •	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
ricque pouvant entrainer à terme une	entrainer à terme une dégradation ou une	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte. Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. <u>Réalisation d'une « évaluation périodique »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. <u>Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 - Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.

 Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée.

Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;



- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents



Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



SARL AUGRY 7 AV JEAN JAURES 17110 ST GEORGES DE DIDONNE FR

AGENT

M JOUARET DAVID 64 BD DE LATTRE DE TASSIGNY 17200 ROYAN

Tél: 05 46 05 17 60 Fax: 05 46 06 66 39

Email: AGENCE.DAVIDJOUARET@AXA.FR

Portefeuille: 0017047144

Vos références :

Contrat nº 6709513304 Client n° 3829967304

AXA France IARD, atteste que :

SARL AUGRY **7 AV JEAN JAURES**

17110 ST GEORGES DE DIDONNE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6709513304 ayant pris effet le 25/04/2017 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

Activités garanties

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1" à 7" de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bátiments à usage principal d'habitation et de livraison de bátiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 217 799 0:80 Futos Siègo social : 313, Terralese de Marche 197727, Nanterre Cedes 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise règre par le Code des assurances 1974 intracommunatatier d' f.R. 18, 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - est. 2014C CGI - sauf pour les garanties portées par AVA Assistance

1/4





Assurance et Banque

- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'étal des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134.7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- l'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

.Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

.Prestations autres que celles réalisées dans le cadre de la constitution du dossier technique

Métrage Loi CARREZ prévu par la Loi n'96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997.

Etat des lieux locatifs selon la loi nº 89-462 du 6 juillet 1989.

Mesure du radon dans les maisons individuelles et immeubles à usage d'habitation

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité - prêt à taux zéro

Etablissement du carnet d'entretien en matière de mise en copropriété prévu par le décret 2001-477 du 30.05.2001.

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés dans le cadre de la Loi Accessibilité des handicapés du 11 février 2005

Vérifications réglementaires périodiques en matière d'installations électriques conformément à l'Arrêté du 10/10/2000.

Infiltrométrie, Tests d'étanchéité à l'air

Réglementation thermique RT 2012 visée par les articles RT11-20 et suivants du code de la construction et l'arrêté du 11/10/2011.

Diagnostic technique global (DTG) prévu à l'article L 731-1 du Code de la construction et de l' habitation.

Recherche de fuites d'eau

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 714 799 030 Euros Siège social 313. Ferovese de Parkie 97727 Nanterre Cedex 722 057 490 8C.Cs. Nanterre Europrise règie par le Code des assurances : TVA hitracommunauciale d' RR 14 722 057 400 Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garantles ponées par AXA Assistance 2/4



Vos références Contrat 6709513304 Client 3829967304



Assurance et Banque

Nature des garanties

Nature des garantles	Limites de garanties en €	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" cl-après)	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont.: Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance	

Autres garanties	
Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages Immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurence (erticle 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens conflés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias conflés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD. S.A. au ceptal de 214 7/10 6/30 €. 722 C57 460 R.C.S. PARIS. TWI inflacionmonraulaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au ceptal de 457 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S. Paris. TVA intercommunautaire n° FR 6/3 310 499 959 R.C.S. Paris. TVA intercommunautaire n° FR 14 22 067 480• AXA Assurance Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle société d'Assurance Mutuelle société d'Assurance Mutuelle sur le vie d'o captaination n° FR 39 7/5 6/9 309 • AXA Assurance Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur le vie d'o captaination n° notionition fixes. Siern 853 457 255 • TVA intercommunautaire n° FR 48 593 407 245 • Sièges socials : 313 Terresses de l'Arche 92777 Nedormondos • Entreptisos régles par le Coule des Assurances. Quéditions d'assurances exondrées de 174 – 61. 2010 CS – 551 pour les geranties portiers per AXA Assistance France Assurances.





Assurance et Banque

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ROYAN le 20 Septembre 2021 Pour la société :



AXA France IARD SA

Societé anonyme au capital de 214 790 030 Euros.
Siège social : 313. Terrasses de l'Archie - 92727 Manterne Cedex 727 104 460 R.C.S. Nanterne Entreprise règle par le Code des assutances. TWA entre communautaire n° RR 14 722 057 460.
Opérations d'assurances exonòrices de 17VA - ait 2614. CGI - sauf pour les geranties portées par AXA Assistance.

4/4





Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 22/IMO/29002/ Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011

Date du repérage : 10/08/2022

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments : Département :... Charente-Maritime

Adresse:...... 52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE

ENSEMBLE IMMOBILIER

Commune : 17800 PONS

Section cadastrale BD, Parcelle(s)

n° 503

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre:

Propriétaire :

M. TODINI DORIAN

Le CREP suivant concerne :					
X Les parties privatives		X	Avant la vente		
	Les parties occupées		Avant la mise en location		
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP		
L'occupant est :		Le locat	aire		
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire					
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		Oui	Nombre total : 3		
		Oul	Nombre d'enfants de moins de 6 ans :		

Société réalisant le constat				
Nom et prénom de l'auteur du constat	OLIVIER PROVINI			
N° de certificat de certification	B2C-0167 le 25/05/2018			
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	B.2.C			
Organisme d'assurance professionnelle	AXA			
N° de contrat d'assurance	6709513304			
Date de validité :	01/10/2022			

Appareil utilisé			
Nom du fabricant de l'appareil	RMD INST		
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	LPA-1 / 2217		
Nature du radionucléide	57 CO		
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	25/10/2021 444 MBq		

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1194	564	620	0	6	4
%	100	47 %	52 %	0 %	1 %	< 1 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par OLIVIER PROVINI le 10/08/2022 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des



travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.



Sommaire

1.	Rappel de la commande et des références règlementaires	4
2.	Renseignements complémentaires concernant la mission	4
	2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel 2.3 Le bien objet de la mission	5 5
3.	Méthodologie employée	6
	3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X 3.2 Stratégie de mesurage	7 7
	3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	7
4.	Présentation des résultats	7
5.	Résultats des mesures	8
6.	Conclusion	37
	6.1 Classement des unités de diagnostic	37
	6.2 Recommandations au propriétaire	37
	6.3 Commentaires	38
	6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	38
	6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	38
7 (Obligations d'informations pour les propriétaires	39
	Information sur les principales règlementations et recommandations en exposition au plomb	matière 39
	8.1 Textes de référence	39
	8.2 Ressources documentaires	40
9	Annexes:	40
	9.1 Notice d'Information	40
	9.2 Illustrations	41
	9.3 Analyses chimiques du laboratoire	41

Nombre de pages de rapport : 42

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 3



1. Rappel de la commande et des références règlementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	RMD INST		
Modèle de l'appareil	LPA-1		
N° de série de l'appareil	2217		
Nature du radionucléide	57 CO		
Date du dernier chargement de la source	25/10/2021 Activité à cette date et duré de vie : 444 MBq		
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T170234	Date d'autorisation 08/10/2021	
	Date de fin de validité de l'autorisation		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	AUGRY RENAUD		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	HENRI VIETTE		

Étalon : RMD; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)	
Etalonnage sortie	1252	10/08/2022	1 (+/- 0,1)	
Etalonnage entrée	0001	10/08/2022	1 (+/- 0,1)	

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.



2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE ENSEMBLE IMMOBILIER 17800 PONS
Description de l'ensemble immobilier	Autres
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. TODINI DORIAN 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS
L'occupant est :	Le locataire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	10/08/2022
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

```
Liste des locaux visités
Immeuble 52 - SOUS SOL - Cave,
                                               Bâtiment B - Etage - Terrain,
Immeuble 52 - RDC - Entrée,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cuisine,
Immeuble 52 - RDC - Cage d'escalier,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cellier,
Immeuble 52 - RDC - Pièce 1,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Séjour - salon,
Immeuble 52 - RDC - Pièce 2,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 1,
Immeuble 52 - RDC - Pièce 3,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Couloir,
Immeuble 52 - Etage 1 - Palier,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 2,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 4,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Dressing,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 5,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Salle d'eau - wc,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 6,
                                               Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Terrain,
Immeuble 52 - Etage 1 - Balcon,
                                               Batiment B - RDC - Séjour - cuisine,
                                               Batiment B - RDC - Chambre,
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 7,
Immeuble 52 - Etage 2 - Palier,
                                               Batiment B - RDC - Salle d'eau - wc,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                               Batiment B - RDC - Terrain,
Séjour - cuisine,
                                               Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Séjour -
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                               cuisine,
                                               Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Chambre,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                               Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Salle d'eau -
Pièce,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE -
                                               Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Séjour -
Salle d'eau - wc,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR -
                                               Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Chambre,
Séjour - cuisine,
                                               Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Salle d'eau
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR -
                                               Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Séjour -
Coin nuit,
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR -
Salle d'eau - wc,
                                               Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Chambre,
```



```
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Salle d'eau -
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR -
Pièce,
Immeuble 52 - Etage 3 - Séjour - cuisine,
                                               Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Séjour -
Immeuble 52 - Etage 3 - Coin nuit,
                                               cuisine,
Immeuble 52 - Etage 3 - Salle d'eau - wc,
                                               Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Chambre,
Batiment A - Etage - Séjour - cuisine,
                                               Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Salle d'eau
Batiment A - Etage - Dégagement,
Batiment A - Etage - Coin nuit,
                                               Bâtiment A - RDC - Séjour - cuisine,
Batiment A - Etage - Salle d'eau - wc,
                                               Bâtiment A - RDC - Chambre 1,
Immeuble 54 - RDC - Séjour - cuisine,
                                               Bâtiment A - RDC - Salle d'eau - wc,
Immeuble 54 - RDC - Coin nuit,
                                               Bâtiment A - RDC - Terrain,
Immeuble 54 - RDC - Salle d'eau - wc,
                                               Bâtiment C - RDC - Séjour - cuisine,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                               Bâtiment C - Etage - Palier,
Cage d'escalier,
                                               Bâtiment C - Etage - Chambre,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                               Bâtiment C - Etage - Salle d'eau - wc,
Séjour - cuisine,
                                               Bâtiment C - Débarras extérieur,
                                               Bâtiment C - Terrain,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
Coin nuit 1,
                                               Immeuble 52 - Commun / cage d'escalier / palier,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                               Immeuble 54 - Commun / cage d'escalier / palier,
Coin nuit 2,
                                               Immeuble 54 - Local compteur électrique,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                               Immeuble 54 - Local PTT,
Salle d'eau,
                                               Immeuble 54 - Local Chauffe Eau,
                                               Annexes - Passage couvert,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Wc,
                                               Annexes - Parking,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
Mezzanine,
                                               Ensemble immobilier - Toiture visible,
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX -
                                               Ensemble immobilier - Façades
Combles visible,
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 -
Séjour - cuisine,
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Coin
nuit,
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Salle
d'eau - wc,
Bâtiment B - Etage - Séjour - cuisine,
Bâtiment B - Etage - Salle d'eau - wc,
Bâtiment B - Etage - Débarras,
```

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Immeuble 52 - Etage 3 - Combles visible (Encombrement trop important), Immeuble 52 - Etage 3 - Combles (Placage sous les mansardes), Batiment A - Annexe RDC (Encombrement trop important), Batiment A - Terrain (Végétation trop importante), Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Combles (Placage sous les mansardes), Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 -Combles (Placage sous les mansardes + abs de trappe de visite), Bâtiment B - Etage - Combles (Placage sous les mansardes), Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Combles cuisine (Absence de trappe de visite), Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Combles ch 2 (Absence (toit terrasse)), Batiment B - RDC - Combles chambre (Absence de trappe de visite), Immeuble 54 - 2éme Etage -Appart 6 - Combles (Placage sous les mansardes), Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Comble chambre (Absence de trappe de visite), Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Combles (Absence de trappe de visite), Bâtiment A - RDC - Débarras (Absence de clef), Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Séjour (Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)), Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Cuisine (Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)), Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 - Salle d'eau - wc (Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)), Immeuble 54 - 1er Etage - Appart 3 -Chambre (Inaccessible en raison de l'encombrement (syndrome de Diogène)), Bâtiment C -Combles (Placage sous les mansardes), Ensemble immobilier - Toiture (Recouvert de tuiles type "tige de botte" par dessus et hors d'attiente par dessous (Bat A/B) + hauteur trop importante (Appart 7)), Ensemble immobilier - Sol, murs (Nombreux revêtement collés; doublages et coffrages divers; Pièces meublés et encombré le jour de la visite)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrété du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à



l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans le cas suivant :

• lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :



- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
	Non dégradé ou non visible	1
≥ seuils	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Immeuble 52 - RDC - Entrée	17	17 (100 %)	-	-	-	ı
Immeuble 52 - RDC - Cage d'escalier	11	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-	-
Immeuble 52 - RDC - Pièce 2	19	14 (74 %)	5 (26 %)	-	-	ı
Immeuble 52 - RDC - Pièce 3	16	3 (19 %)	13 (81 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 1 - Palier	11	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 4	26	15 (57,7 %)	7 (26,8 %)	-	3 (11,5 %)	1 (3,8 %)
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 5	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	ı
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 6	22	17 (77 %)	4 (18 %)	-	-	1 (5 %)
Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 7	12	7 (58 %)	5 (42 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 1 - Balcon	1	1 (100 %)	-	=	-	-
Immeuble 52 - SOUS SOL - Cave	4	4 (100 %)	-	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Séjour - cuisine	25	20 (80 %)	5 (20 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Coin nuit	15	10 (67 %)	5 (33 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Salle d'eau - wc	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Pièce	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 - Palier	11	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Séjour - cuisine	25	16 (64 %)	7 (28 %)	-	2 (8 %)	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Chambre	17	6 (35 %)	10 (59 %)	-	1 (6 %)	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Pièce	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Salle d'eau - wc	7	2 (29 %)	5 (71 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 3 - Séjour - cuisine	25	16 (64 %)	9 (36 %)	-	-	-



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Immeuble 52 - Etage 3 - Coin nuit	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Etage 3 - Salle d'eau - wc	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Batiment A - Etage - Séjour - cuisine	19	8 (42 %)	11 (58 %)	-	-	-
Batiment A - Etage - Dégagement	15	4 (27 %)	11 (73 %)	-	-	-
Batiment A - Etage - Coin nuit	17	8 (47 %)	9 (53 %)	-	-	-
Batiment A - Etage - Salle d'eau - wc	17	8 (47 %)	9 (53 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC - Séjour - cuisine	27	4 (15 %)	22 (81 %)	-	-	1 (4 %)
Immeuble 54 - RDC - Coin nuit	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC - Salle d'eau - wc	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Cage d'escalier	15	6 (40 %)	9 (60 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Séjour - cuisine	35	16 (46 %)	19 (54 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Coin nuit 1	18	9 (50 %)	9 (50 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Coin nuit 2	18	9 (50 %)	9 (50 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Salle d'eau	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Wc	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Mezzanine	12	6 (50 %)	6 (50 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Combles visible	7	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Séjour - cuisine	31	16 (52 %)	15 (48 %)	ı	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Coin nuit	11	4 (36 %)	7 (64 %)	1	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Salle d'eau - wc	7	-	7 (100 %)	1	-	-
Bâtiment B - Etage - Séjour - cuisine	28	13 (46 %)	15 (54 %)	1	-	-
Bâtiment B - Etage - Salle d'eau - wc	16	5 (31 %)	11 (69 %)	1	-	-
Bâtiment B - Etage - Débarras	2	2 (100 %)	-	1	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cuisine	16	9 (56 %)	7 (44 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cellier	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Séjour - salon	21	6 (29 %)	15 (71 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 1	17	6 (35 %)	11 (65 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Couloir	17	-	17 (100 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 2	17	6 (35 %)	11 (65 %)	-	-	-
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Dressing	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Salle d'eau - wc	19	10 (53 %)	9 (47 %)	-	-	-
Batiment B - RDC - Séjour - cuisine	23	12 (52 %)	11 (48 %)	-	-	-
Batiment B - RDC - Chambre	17	8 (47 %)	9 (53 %)	-	-	-
Batiment B - RDC - Salle d'eau - wc	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Séjour - cuisine	23	12 (52 %)	11 (48 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Chambre	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Salle d'eau - wc	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Séjour - cuisine	20	5 (25 %)	15 (75 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Chambre	16	8 (50 %)	8 (50 %)	_	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Salle d'eau - wc	16	8 (50 %)	8 (50 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Séjour - cuisine	17	8 (47 %)	8 (47 %)	-	-	1 (6 %)
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Chambre	14	9 (64 %)	5 (36 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Salle d'eau - wc	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Séjour - cuisine	23	12 (52 %)	11 (48 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Chambre	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-
Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Salle d'eau - wc	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-
Bâtiment A - RDC - Séjour - cuisine	16	9 (56 %)	7 (44 %)	-	-	-
Bâtiment A - RDC - Chambre 1	14	5 (36 %)	9 (64 %)	-	-	-
Bâtiment A - RDC - Salle d'eau - wc	11	4 (36 %)	7 (64 %)	-	-	-
Bâtiment C - RDC - Séjour - cuisine	29	23 (79 %)	6 (21 %)	-	-	-
Bâtiment C - Etage - Palier	19	12 (63 %)	7 (37 %)	-	-	-
Bâtiment C - Etage - Salle d'eau - wc	15	10 (67 %)	5 (33 %)	-	-	-
Bâtiment C - Etage - Chambre	15	6 (40 %)	9 (60 %)	-	-	-
Immeuble 52 - RDC - Pièce 1	11	3 (27 %)	8 (73 %)	-	-	-
Bâtiment C - Débarras extérieur	2	1 (50 %)	1 (50 %)	-	-	-
Immeuble 52 - Commun / cage d'escalier / palier	2	-	2 (100 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Commun / cage d'escalier / palier	2	-	2 (100 %)	-	-	-
Immeuble 54 - Local compteur électrique	2	2 (100 %)	-	-	-	-
Immeuble 54 - Local PTT	2	2 (100 %)	-	-	-	-
Immeuble 54 - Local Chauffe Eau	2	2 (100 %)	-	-	-	-
Annexes - Passage couvert	2	2 (100 %)	-	-		=
Ensemble immobilier - Toiture visible	1	1 (100 %)	-	-	-	-



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Ensemble immobilier - Façades	1	1 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	1194	564 (47 %)	620 (52 %)	-	6 (1 %)	4 (%)

Immeuble 52 - RDC - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte intérieure (P6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Porte (P7)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P7)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Porte (P8)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Porte (P8)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Porte (P9)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte (P9)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Porte (P10)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte (P10)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - RDC - Cage d'escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Balustre	Bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Main courante	Bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Marches	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Contremarches	Bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
2	۸	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
3	А	Will	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
4	В	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
5	В	Will	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
6)	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
7	C	Will	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
8	7	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
9	U	Will	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
10		Plafond	mlåtna	Peinture	mesure 1	0,7		0	
11	1	Piaiono	plâtre	Peinture	mesure 2	0,5	1	0	

Immeuble 52 - RDC - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
12		N4	Diátro	Tanissaria	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
13	Α	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
14	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
15	В	wur	Platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
16	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
17	C	Mur	Platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		"	
18	D	Mur	Plâtre	Tonicoorio	partie basse (< 1 m)	0		0	
19	D	Mur	Platre	Tapisserie	partie haute (> 1 m)	0		0	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Cheminée	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
20		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
21		Piaiono	Platre	Peniture	mesure 2	Ö	1	0	

Immeuble 52 - RDC - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

		· ·		J		•			
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
22	A Mur	B.4	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
23		А	Α.	Enduit	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,7		U
24	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
25	Ь	Mui	Enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
26	C Mur	_	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
27		iviui	Liluuit	remure	partie haute (> 1 m)	0		U	



28				5	partie basse (< 1 m)	0.2		•	
29	D	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6	1	0	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
30	В	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
31	ь	renette interieure (F1)	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
32	В	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
33	ь	intérieure (F1)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
34	В	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
35		` ,	5013	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,1			
36	В	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
37		extérieure (F1)	Dolo	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,7			
38	В	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
39		Voict interious	Dolo	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,4			
40	В	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
41		70.01 0.001.00.	20.0		partie haute (> 1 m)	0,7			
42	В	Volet intérieur (V2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
43		voice interiour (vz)	Dolo	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,3			
44	В	Volet extérieur (V2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
45		voict exterieur (v2)	Dolo	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,2			
46		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,2	1	0	
47			2013	1 Silitare	mesure 2	0,2			
-		Plafond (P2)	Isolant		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - Etage 1 - Palier Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
48	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
49	А	Wui	Flatie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
50	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
51	ь	iviui	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
52	_	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
53	C	iviui	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
54	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
55	U	iviui	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
-	В	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Porte (P3)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte (P3)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 4

Nombre d'unités de diagnostic : 26 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 3,8 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
56	Α	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
57		iviui	platic	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
58	В	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
59	Ü	IVIGI	pidac	tapioceric	partie haute (> 1 m)	0,1		Ů	
60	С	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
61	-		p.e.c	10,1000	partie haute (> 1 m)	0,3		-	
62	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
63	_				partie haute (> 1 m)	0,4		-	
-	A	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-	E	NM	Absence de revêtement
64	С	Volet intérieur (V1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	5,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
65	С	Volet extérieur (V1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
66	U	voict exterieur (v1)	DOIS	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
67	С	Volet intérieur (V2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
68	С	Volet extérieur (V2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
69	C	voiet exterieur (v2)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0		U	
70	С	Volet intérieur (V3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
71	С	Volet extérieur (V3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
72	_	,			partie haute (> 1 m)	0,4		U	
73	В	Cheminée	plâtre	Peinture	mesure 1	3,4	Dégradé (Ecaillage)	3	
-		Plafond (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 5

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

		J		· ·		•			
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
74	^	N.4	plâtre	tanianaria	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
75	А	Mur	platre	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
76	J	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
77	В	iviui	piatre	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
78	O	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0		0	



79					partie haute (> 1 m)	0,6		
80	7	NA	plâtre	tonioneria	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
81	U	Mur	platre	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
-		Plafond (P1)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 6

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 5 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
82	Α	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
83	A	Mui	piatre	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
84	В	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
85	D	ividi	platie	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
86	С	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
87	C	IVIUI	piatie	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
88	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
89	D	Mui	platie	tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
90	D	Cheminée	plâtre	peinture	mesure 1	8,1	Dégradé (Ecaillage)	3	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	O	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - Etage 1 - Pièce 7

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
91	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
92	^	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
93	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
94	В	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
95	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
96	C	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
97	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
98	D	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
99	С	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,7		0	
100	C	Fulle (P2)	DUIS	reiilluie	Huisserie	0,2		U	

Immeuble 52 - Etage 1 - Balcon

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plafond (P1)	tôles fibrociment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - SOUS SOL - Cave

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Pierre		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
101	^	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
102	Α	ividi	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
103	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
104	В	ividi	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
105	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
106	C	ividi	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
107	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
108	U	iviui		remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	_	NM	Absence de revêtement
-	В	Porte (P2)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P2)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Porte (P3)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P3)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Porte (P4)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P4)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
109		Plafond (P1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7	0	
110		Plaiorid (P1)	Piatre	Peinture	mesure 2	0,7	U	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Coin nuit

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
111	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
112	Α	IVIUI	piatre	reintule	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
113	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
114	ь	With	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
115	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
116)	With	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
117	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
118	D	With	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
119		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	·
120		Fiaiolia (PT)	piatre	reillule	mesure 2	0,1		U	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
121	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
122	^	Fillules	DOIS	Feinture	mesure 2	0,3		U	
123	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
124	В	Finities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,5		U	
125	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
126	U	Finities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,7		U	
127	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
128	D	Fillules	DOIS	Feinture	mesure 2	0,4		U	
129	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
130	^	Ividi	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
131	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
132	D	Ividi	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
133	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
134)	Ividi	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
135	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
136	D	Ividi	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
137		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	·
138		FIAIUIII (PI)	piatre	renture	mesure 2	0,7		U	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement COUR - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
139	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
140	^	Fillules	DOIS	Feinture	mesure 2	0,2		U	
141	В	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
142	D	Fillules	DOIS	Feinture	mesure 2	0,4		U	
143	С	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0		0	
144)	Fillules	DOIS	Feinture	mesure 2	0,3		U	
145	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
146	D	rillules	DOIS	reinture	mesure 2	0,3		U	
147	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
148	A	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
149	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
150	ь	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
151	O	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
152	C	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
153	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
154	D	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
155		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
156		Fiaioliu (F1)	piatre	Feiillule	mesure 2	0,1			

Immeuble 52 - Etage 2 - Palier



Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
157	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
158	Α .	Willi	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0		U	
159	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
160	В	IVIUI	platie	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
161	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
162	C	IVIUI	platie	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
163	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
164	D	Mui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
-	В	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	D	Porte (P3)	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte (P3)	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
165		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
166		Platoriu (PT)	platie	remuie	mesure 2	0,1		U	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Séjour - cuisine Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
167	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
168			p		partie haute (> 1 m)	0,2		-	
169	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
170					partie haute (> 1 m)	0,3			
171 172	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
					partie haute (> 1 m)	0,4			
173 174	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6 0,4		0	
	۸	Porte (P1)	haia		partie haute (> 1 m)	0,4		NM	Absonce de royêtement
-	A		bois		Non mesurée	-			Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P2)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Porte (P3)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Porte (P3)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Porte (P4)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	D	Huisserie Porte (P4)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
175	С	Volet intérieur (V1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	8,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
176	0	\(\frac{1}{2} \)	la a ta	Delation	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
177	С	Volet extérieur (V1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
178	С	Volet intérieur (V2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	3,4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
179	С	Volet extérieur (V2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
180	C	voiet exterieur (V2)	BOIS	Pernure	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
181		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
182		riaioliu (r i)	piatie	remure	mesure 2	0,7		U	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
183		District	la a ta	Deinter	mesure 1	0,4		0	
184	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0,7		0	
185	В	Plinthes	haia	Deinture	mesure 1	0,7		0	
186	ь	Plintnes	bois	Peinture	mesure 2	0,7		0	
187	С	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,1		0	
188	C	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0,4		U	
189	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
190	D	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0,6		U	
191	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
192	А	iviui	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
193	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
194	Ь	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
195	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
196	J	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
197	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
198	D	Iviui		remure	partie haute (> 1 m)	0,4		-	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
199	В	Volet intérieur (V1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	8,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
200	В	\/alat aytériaur (\/4\)	haia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
201	В	Volet extérieur (V1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4	1	0	
202		Diefond (D1)	mlåten	Deinture	mesure 1	0		0	
203		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,7	1	0	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Pièce

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
204	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
205	^	Fillities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,4		U	
206	В	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
207	ь	Fillities	DOIS	reinture	mesure 2	0,4		U	
208	O	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
209	C	Fillities	DOIS	reinture	mesure 2	0,2		U	
210	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
211	D	Fillities	DOIS	reinture	mesure 2	0,6		U	
212	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
213	A	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
214	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
215	ь	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
216	O	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
217)	Iviui	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
218	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
219	D	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	ı		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	ı		NM	Absence de revêtement
220		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
221		FIGIUNG (PT)	piatre	remlure	mesure 2	0,3		U	

Immeuble 52 - Etage 2 Appartement RUE - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
222	^	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
223	A	iviui	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
224	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
225	ь	iviui	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
226	_	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
227	C	iviui	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
228	_	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
229	ט	iviui	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
230		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
231		FIAIUIIU (PT)	piatre	reillule	mesure 2	0,6	1	U	

Immeuble 52 - Etage 3 - Séjour - cuisine Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
232	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
233		Ividi	platic	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
234	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
235	J	Ividi	platic	1 cirture	partie haute (> 1 m)	0,4		Ü	
236	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
237	Ü	IVIGI	pidac	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,2		Ů	
238	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
239			piatro		partie haute (> 1 m)	0,1		· ·	
240	С	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
241	Ü	1 6116 (1 6)	5010	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,7		Ů	
242	С	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
243	0	Traisserie i dite (i d)	5010	1 cirture	partie haute (> 1 m)	0,7		Ü	
244	С	Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
245	Ü	1 0120 (1 4)	5010	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,1		Ů	
246	С	Huisserie Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
247		,			partie haute (> 1 m)	0,3		-	
-	Α	Fenêtre intérieure (F4)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F4)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F4)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F4)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre intérieure (F5)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F5)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F5)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F5)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre intérieure (F6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F6)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
248		Diefend	nlatro	Deinture	mesure 1	0,7		0	
249		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 2	0,2		0	

Immeuble 52 - Etage 3 - Coin nuit
Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
250	۸	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
251	Α .	iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
252	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
253	ь	iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
254	0	M	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
255		Mur	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
256	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0.2		0	



257					partie haute (> 1 m)	0,1		
258	۸	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
259	А	Forte (F1)	DOIS	reiliule	partie haute (> 1 m)	0,4	U	
260	_	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
261	A	Huisselle Forte (F1)	DOIS	reiliule	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	1	NM	Absence de revêtement
262		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4	0	
263		Flaibliu	platie	reilitule	mesure 2	0,2	U	

Immeuble 52 - Etage 3 - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
264	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0		0	
265	Α .	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0,6		U	
266	В	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
267	Б	Fillities	DOIS	reinture	mesure 2	0,7		U	
268	С	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
269	C	Pilnines	DOIS	Peinture	mesure 2	0,7		U	
270	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
271	D	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0,4		U	
272	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
273	Α .	Willi	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
274	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
275	Ь	IVIUI	platie	reintule	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
276	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
277	C	Iviui	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
278	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
279	D	Iviui	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
280	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
281	^	Forte (FT)	DOIS	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
282	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
283	Α.	Tuisselle Folle (FT)	פוטע	rentule	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
284		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
285		FiaiUIIU	piatre	rentule	mesure 2	0,2		U	

Batiment A - Etage - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
286 287	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,7 0,3	-	0	
288 289	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,2 0,2		0	
290 291	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,6 0,2		0	
292 293	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,4 0,4		0	
294 295	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,6 0.4		0	
296 297	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,4		0	
298 299	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0		0	
300 301	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,3 0,2		0	
-	Α	Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
302 303	Α	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,7 0,5	-	0	
304 305	Α	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,7 0,7		0	
306 307		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,6 0,4		0	

Batiment A - Etage - Dégagement Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
308	^	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
309	Α	Mul	eriduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		U	
310	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
311	ь	Willi	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
312	_	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
313	C	Willi	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
314	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
315	U	Willi	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
316	Α	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
317	Α	Forte (PT)	DOIS	reillule	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
318		Liviagaria Darta (D1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
319	Α	Huisserie Porte (P1)	BOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél.: 05.46.84.05.49 - E-mail: contact@augry-expertises.com; $\mbox{N°SIREN}$: 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



320	_	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0	
321	C	Forte (F2)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
322)	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
323	C	Huisselle Forte (F2)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0	U	
324	7	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
325	D	Forte (F3)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
326	7	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
327	D	Huisselle Forte (F3)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
328		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,5	0	
329		Flaionu	platie	remure	mesure 2	0,6	U	

Batiment A - Etage - Coin nuit

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
330	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
331	^	Iviui	enduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
332	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
333	ь	Iviui	enduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
334	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
335)	Iviui	enduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
336	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
337	D	IVIUI	Cilduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
338	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
339		Total (TT)	5013	1 ciritate	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
340	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
341			DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2			
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
342	D	\/-I-+ i-++-i	la a ta	D-i-t	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
343	ט	Volet intérieur	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		0	
344	D	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
345	ט	voiet exterieur	DOIS	reillule	partie haute (> 1 m)	0,7	1	0	
346		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
347		FiaiOffu	piatre	rentule	mesure 2	0,4		U	

Batiment A - Etage - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
348	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
349	Α.	Willi	Flatie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
350	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
351	ь	With	riatic	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
352	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
353	J	IVIUI	rialie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
354	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
355	D	With	riatic	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
356	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
357	Α.	Forte (FT)	DOIS	reinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
358	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
359	Α.	Huisselle Forte (F1)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
360	С	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
361	C	voiet interieur	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
362	С	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
363	C	voiet exterieur	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		J	
364		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
365		FIAIONU	piatre	remure	mesure 2	0,7		J	

Immeuble 54 - RDC - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 27 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 4 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
366	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
367	A	Fillities	DUIS	remure	mesure 2	0		U	
368	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
369	ь	Fillities	DUIS	remure	mesure 2	0,3		0	
370	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
371		Fillities	DUIS	remure	mesure 2	0,7		0	
372	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
373	D	Fillities	DOIS	remure	mesure 2	0,5		U	
374	Е	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
375		Fillities	DUIS	remure	mesure 2	0,4		U	
376	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
377	Г	Fillities	DUIS	remure	mesure 2	0,7		U	
378	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
379	^	IVIUI	Lituati	remure	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
380	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
381	ט	ividi	Liiduit	renture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
382	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
383)	ividi	Liidult	renture	partie haute (> 1 m)	0,7		J	
384	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



385					partie haute (> 1 m)	0,7			
386	Е	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
387		Iviui	Liluuit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
388	F	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
389	F	iviui	Enduit	remure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
-	Α	Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
390	В	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
391	ь	renetre interieure (FT)	BOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
392	В	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
393	ь	intérieure (F1)	BOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
394	В	Fanâtra aytériaura (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
395	ь	Fenêtre extérieure (F1)	BOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
396	В	Huisserie Fenêtre	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
397	ь	extérieure (F1)	BOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
398	В	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	4,1	Dégradé (Ecaillage)	3	
399	В	\/-I-444-i	D-:-	Defeations	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
400	В	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
401	Е	Dt- (D0)	D-:-	Defeations	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
402	E	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
403	Е	Heiranda Barta (BO)	D-:-	Defeations	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
404	_	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
405	F	Dorto (D2)	Daia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
406	г	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
407	F	Livingaria Darta (D2)	Daia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
408	г	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
409		Diefond	Plâtre	Deinture	mesure 1	0,2		0	
410		Plafond	Piatre	Peinture	mesure 2	0,2		0	

Immeuble 54 - RDC - Coin nuit

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
411	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
412	Υ.	Fillities	DUIS	remure	mesure 2	0,3		U	
413	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
414	ם	Fillities	DOIS	remure	mesure 2	0,2		U	
415	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
416	٥	Fillities	DOIS	remure	mesure 2	0,5		U	
417	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
418	U	Fillities	DOIS	Feiritale	mesure 2	0,3		U	
419	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
420	^	IVIUI	Flatte	remure	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
421	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
422	ь	IVIUI	Flatte	remure	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
423	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
424	C	IVIUI	Flatte	remure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
425	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
426	U	IVIUI	Flatte	remure	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
427	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
428	(Forte (FT)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
429	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
430	Α	ruisserie Forte (FT)	5015	i ciillaie	partie haute (> 1 m)	0,4		J	
431		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
432		i iaionu	piatre	i cilitare	mesure 2	0,5		0	

Immeuble 54 - RDC - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
433	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
434	А	wur	Platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
435	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
436	В	wur	Platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
437	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
438	C	Will	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
439	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
440	U	wur	Platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
441		Dorto (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
442	Α	Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
443	۸	Liviagaria Darta (D1)	boio	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
444	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
445		Plafond	mlåtna	Deinture	mesure 1	0,6		0	
446	1	Piaiono	plâtre	Peinture	mesure 2	0,1		0	

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Cage d'escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Faux Limon	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
447		Balustre	Bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
448		balustre	BOIS	vernis	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
449		Main courante	Bois	Vernis	mesure 1	0,5		0	
450		Main courante	BOIS	vernis	mesure 2	0,2		U	
451		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,3		0	
452		Marches	DUIS	vernis	mesure 2	0,7		U	
453		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,3		0	
454		Contremarches	DUIS	vernis	mesure 2	0,2		U	
455	Α	Mur	Lambris	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
456	Α	iviul	Lambins	reillule	partie haute (> 1 m)	0,1	1	U	
457	В	Mur	Lambris	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	



458					partie haute (> 1 m)	0,1		
459	_	Mur	Lambris	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
460	C	IVIUI	Lambins	remure	partie haute (> 1 m)	0,4	U	
461	D	Mur	Lambris	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
462	U	IVIUI	Lambins	remure	partie haute (> 1 m)	0,3	U	
463		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,3	0	
464		Fiaionu	DUIS	remure	mesure 2	0,1	U	
-	Α	Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 35 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
465	_				partie basse (< 1 m)	0,6			
466	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		0	
467					partie basse (< 1 m)	0.4			
468	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (* 1 m)	0,1	1	0	
469					partie basse (< 1 m)	0,7			
470	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (* 1 m)	0,1	1	0	
471					partie basse (< 1 m)	0,1			
472	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	1	0	
473					partie haute (> 1 m)	0,6			
474	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6	+	0	
475						0,0			
476	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)		1	0	
	n	Enter Linear	D-:-		partie haute (> 1 m)	0,1		NM	Ab
-	В	Faux Limon	Bois		Non mesurée	-			Absence de revêtement
-	В	Crémaillère	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
477	В	Balustre	Bois	vernis	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
478	_				partie haute (> 1 m)	0,2		-	
479	В	Main courante	Bois	vernis	mesure 1	0,6		0	
480	_	maii odaranio	20.0	70.1.10	mesure 2	0,7		ŭ	
481	В	Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,3		0	
482	J	Marches	DOIO	Verrilo	mesure 2	0,2		ŭ	
483	В	Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,2		0	
484				Verriis	mesure 2	0,3			
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
_	В	Huisserie Fenêtre	PVC		Non mesurée			NM	Absence de revêtement
_	_	intérieure (F1)			Non mesuree	_			Absence de revetement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
_	В	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
		Huisserie Fenêtre							
-	В	intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
_	В	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
_		Huisserie Fenêtre				_			Absence de revetement
-	В	extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
485	С	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
486	•	. 6.16 (. 1)	20.0	1 0	partie haute (> 1 m)	0,4		ŭ	
487	С	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
488	J	. Idioconic / Orte (i 1)	DOIG	1 oniture	partie haute (> 1 m)	0,1		J	
489	С	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
490	U	TORE (FZ)	סוטם	i cirituic	partie haute (> 1 m)	0,7		J	
491	С	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
492		i luisserie FUITE (FZ)	פוטם	Feiilluie	partie haute (> 1 m)	0,7	<u> </u>	U U	
493	D	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
494	U	Fulle (P3)	DUIS	renture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
495	_	Huissania Dd- (DO)	De:-	Deinter	partie basse (< 1 m)	0,4		C	
496	D	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
497	_	D 1 (D1)	. .	B : .	partie basse (< 1 m)	0,1		_	
498	E	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1	1	0	
499	_				partie basse (< 1 m)	0,7			
500	E	Huisserie Porte (P4)	Bois	Peinture	partie basse (* 1 m)	0,1	1	0	
501					mesure 1	0,2			
502		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0,4		0	
302				1	IIICOUIC Z	U, T	1	1	

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Coin nuit 1

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
503	^	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
504	Α	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
505	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
506	ь	Mui	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
507	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
508		iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0		U	
509	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
510	U	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
511	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
512	^	Forte (FT)	DOIS	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
513	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
514	^	Truisserie Forte (FT)	DOIS	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
515	٥	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
516	ь	voiet interieur	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
517	٥	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
518	Ь	voiet exterieur	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
519 520		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4	0	
520		FiaiOffu	piatre	renture	mesure 2	0,2	U	·
-		Plafond (P2)	Bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Coin nuit 2

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
521	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
522	Α.	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
523	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
524	ь	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
525	С	Mur	plâtre	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
526	C	wur	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
527	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
528	D	wur	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
529	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
530	А	Porte (PT)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
531	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
532	Α.	Huisselle Forte (F1)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2			
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
533	D	Volet intérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
534	D	voiet interieur	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
535	D	Volet extérieur	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
536	U	Voiet exterieur	פוטעו	remuie	partie haute (> 1 m)	0		U	
-		Plafond (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
537		Plafond (P2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
538		Flaiblid (FZ)	rialie	Feiiltule	mesure 2	0,5		U	·

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Salle d'eau

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
539	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
540	^	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
541	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
542	ь	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
543	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
544	C	Iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
545	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
546	D	iviui	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
547	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
548	А	Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
549	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
550	А	Huisselle Folle (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	O	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
551		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
552		Flaioliu (F1)	piatre	Feiilluie	mesure 2	0,2		U	·

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
553	^	Mur	mistro	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
554	A	Mul	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
555	В	Mur	mistro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
556		Mul	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,3		0	
557	С	Mur	mistro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
558		Mul	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
559	D	Mur	mistro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
560	ן ט	Mul	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
561	^	Deste (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
562	Α	Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
563		Lluissaria Darta (D1)	baia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
564	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		0	
565		DI (1/D1)	101	5	mesure 1	0,3		•	
566		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 2	0,3		0	

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Mezzanine

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

21/42 Rapport du : 10/08/2022



-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
567	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
568	ь	Mui	Enduit	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
569)	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	0	
570	C	Mui	Enduit	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
571	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
572	U	iviui	Enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
-	Α	Garde corps	Bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
573	В	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
574	Ь	Porte (PT)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
575	В	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
576	ь	Traisserie Forte (FT)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0	U	
577		Plafond (P1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4	0	
578		Fiaioliu (F1)	piatre	rentule	mesure 2	0,1	U	
-		Plafond (P2)	Bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - Appartement 7 DUPLEX - Combles visible

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
579	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
580	^	Iviui	eriduit	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
581	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
582	В	Iviui	eriduit	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
583	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
584	C	Iviui	eriduit	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
585	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
586	D	iviui	enduit	reinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
587	_	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
588	Α	Forte (F1)	פוטט	reinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
589	^	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
590	Α	nuisserie Porte (PT)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0		U	
-		Plafond (P1)	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	G	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	Н	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
2	^	Iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
3	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
4	Ь	iviui	Flatie	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
5	O	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
6		iviui	rialie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
7	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
8	U	iviui	rialie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
9	Е	Mus	Plâtre	Dointuro	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
0		Mur	Piatre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
)1	F	N.4	Distro	Deletere	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
)2	-	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
)3		N.4	Distro	Deletere	partie basse (< 1 m)	0		0	
)4	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
)5			BIA	5	partie basse (< 1 m)	0,7		•	
06	Н	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
07		Doots (D4)	D-:-	Delintura.	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
08	Α	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
09		Holosoph Bodo (D4)	D-:-	Delintura.	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
10	Α	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
-	Е	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
	E	Huisserie Fenêtre	PVC		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
_	E	extérieure (F1) Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
		Huisserie Fenêtre		1	Non mesuree	-			
•	Е	intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	E	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
11 12	G	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,7 0,3	-	0	
13 14	G	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m) partie haute (> 1 m)	0,1 0,6	-	0	
15				1		0,6			
	G	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)		+	0	
16		` ′			partie haute (> 1 m)	0,2			
17	G	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	4	0	
18		, ,,			partie haute (> 1 m)	0,1			
19	4	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4	4	0	
20					mesure 2	0,2			

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Coin nuit Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
621	۸	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
622	A	iviui	Enduit	reillule	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
623	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél.: 05.46.84.05.49 - E-mail: contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



624					partie haute (> 1 m)	0,4		
625	0	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
626	C	Mul	Enduit	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,6	U	
627	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
628	D	Mul	Enduit	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
629	۸	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
630	А	Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
631	۸	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
632	Α	nuisserie Forte (FT)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,1	U	
633		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,6	0	
634		Fiaioriu	platie	remure	mesure 2	0,2	U	

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 4 - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
635	۸	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
636	Α	Will	enduit	reinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
637	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
638	ь	wur	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
639	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
640		Will	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
641	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
642	U	Will	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
643	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
644	Α .	Forte (F1)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
645	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
646	A	Huisserie Porte (PT)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
647		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
648		Plaioriu	piatre	Peinture	mesure 2	0,6		U	

Bâtiment B - Etage - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
649	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
650	,,	i minico	Doio	1 ciritare	mesure 2	0,2		Ů	
651	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
652					mesure 2	0,7			
653 654	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1 mesure 2	0,1		0	
655					mesure 1	0,1			
656	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0,3		0	
657	_				mesure 1	0,4			
658	Е	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0		0	
659	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
660	Г	Plintnes	BOIS	Pemure	mesure 2	0,7		U	
661	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
662	,,	Widi	1 lati c	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,4		Ů	
663	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
664		-			partie haute (> 1 m)	0,4			
665 666	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6 0,2		0	
667					partie haute (> 1 m) partie basse (< 1 m)	0,2			
668	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
669					partie basse (< 1 m)	0,2		_	
670	Е	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
671	_		DIAL	5	partie basse (< 1 m)	0,4		•	
672	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		0	
-	Α	Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
673	_	` '			partie basse (< 1 m)	0,3		_	
674	С	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0.7		0	
675	С	Liviagaria Darta (D2)	Daia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
676	C	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		-	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	_	Huisserie Fenêtre							
-	D	extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
677		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3]	0	
678				Femiliare	mesure 2	0,4			
-		Plafond (P2)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Bâtiment B - Etage - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
679	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
680	Α .	Fillities	DUIS	remuie	mesure 2	0,7		U	
681	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
682	Ь	Fillities	DUIS	reintule	mesure 2	0,6		U	
683	(Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
684	C	Fillities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,6		U	
685	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
686	D	Fillities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,1		U	
687	^	Mus	nlâtro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
688	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
689	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



690				•	partie haute (> 1 m)	0,5	•	
691	С	Mur	niatro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
692	C	Mui	plâtre	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
693	D	Mur	niatro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
694	D	Mui	plâtre	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,4	0	
695	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
696	А	Porte (PT)	DOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,4	U	
697	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
698	А	Huisserie Porte (PT)	DOIS	Pelliture	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	bois		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
699		Plafond (P2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4	0	
700		Fiaioria (P2)	rialle	reillule	mesure 2	0,7	U	

Bâtiment B - Etage - Débarras

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
701	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
702	A	IVIUI	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
703	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
704	Ь	Mui	rialie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
705	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
706	J	Mui	rialie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
707	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
708	D	IVIUI	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
-	Α	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
709	С	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
710	C	Forte (F1)	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
711	O	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	<u> </u>
712)	Tiuisserie Fülle (FT)	DOIS	Feiillule	partie haute (> 1 m)	0,5		U	<u> </u>
713		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
714		FiaiUllu	rialle	Feiillule	mesure 2	0,2		U	

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Cellier

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	ı		NM	Absence de revêtement
715	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
716	^	ividi	Flatie	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
717	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
718	ь	ividi	Flatie	Feinlare	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
719	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
720	C	iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
721	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
722	U	iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
723	Α	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
724	^	Forte (F1)	DOIS	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
725	Α	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
726	٨	Tidisserie Fülle (FT)	DOIS	remule	partie haute (> 1 m)	0,4		U	·
727		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
728		Flatoriu	platie	Feinlare	mesure 2	0,6		U	

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Séjour - salon

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
729	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
730	A	Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,4		U	
731	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
732	Б	Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,7		U	
733	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
734	C	Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,2		U	
735	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
736	U	Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,7		U	
737	Е	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
738		Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,6		U	
739	F	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,6		0	
740	F	Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,1		U	
741	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
742	Α .	iviui	Flatte	reinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
743	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	·
744	В	iviui	riatre	remlure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	·
745	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	·

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



746				partie haute (> 1 m)	0,6		
747 D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
748	Mui	Platre	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,6	0	
749 E	N4	Distric	Deletere	partie basse (< 1 m)	0,1	0	
750 E	Mur	Plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5	0	
751 _E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
752	Mui	Platre	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,3	0	
- A	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
- A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
- A	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
- A	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
753 _F	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
754	Porte (PT)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
755 _F	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0	
756	nuisserie Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,3	U	
- A	Volet intérieur	PVC	•	Non mesurée	1	NM	Absence de revêtement
- A	Volet extérieur	PVC	•	Non mesurée	1	NM	Absence de revêtement
757	Diofond	plâtro	Dointuro	mesure 1	0,4	0	
758	riaiona	piatre	reillule	mesure 2	0	U	
758	Plafond	plâtre	Peinture			0	

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

NIO	7	Haite de disconssils	0	D	I E E	Mesure	Etat* de conservation	01	Ob
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	(mg/cm²)	Etat" de conservation	Classement UD	Observation
759	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
760	Α	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0,7		U	
761	В	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
762	ь	Fillitities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,4		U	
763	С	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
764	C	Fillitities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,6		U	
765	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
766	D	i interes	5013	1 ciritare	mesure 2	0,6		U	
767	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
768	^	Iviui	Lilduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
769	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
770	ь	Iviui	Lilduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
771	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
772)	Iviui	Lilduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
773	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
774	D	Iviui	Lilduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
775	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
776		Total (TT)	5013	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
777	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
778		, ,	5013	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,3			
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	D	intérieure (F1) Fenêtre extérieure (F1)	n.		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	U	Huisserie Fenêtre	pvc		Non mesuree	-		INIVI	Absence de revelement
-	D	extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	D	Volet intérieur	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Volet extérieur	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
779		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	·
780		riaiona	piatre	reillure	mesure 2	0,2		U	·

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
781	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
782	Α.	Fillities	DOIS	remure	mesure 2	0,4		U	
783	В	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
784	Ь	Fillities	DOIS	reillule	mesure 2	0,6		U	
785	С	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
786	C	Fillules	DOIS	Feinture	mesure 2	0,4		U	
787	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
788	D	Fillities	DOIS	remiure	mesure 2	0,7		U	
789	Е	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
790	_	Fillities	DOIS	remiure	mesure 2	0,2		U	
791	F	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
792	'	i intities	5013	1 Ciritare	mesure 2	0,4		U	
793	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
794		iviui	Cridait	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,2		Ü	
795	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
796			Cridati	1 cirture	partie haute (> 1 m)	0		Ü	
797	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
798	Ü	IVIGI	Cridati	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,7		Ů	
799	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
800		IVIGI	Cridati	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,7		Ů	
801	Е	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
802	-	ividi	Cridait	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,4		Ů	
803	F	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
804	·		ondan		partie haute (> 1 m)	0,2		ŭ	
805	F	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
806	·		2 3.0	· staro	partie haute (> 1 m)	0,1		,	
807	F	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
808	-				partie haute (> 1 m)	0,6		-	
809	F	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
810	·		2 3.0	· staro	partie haute (> 1 m)	0,2		,	
811	F	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
812	•		2310	· oture	partie haute (> 1 m)	0,7		, ,	
813		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
814			p.au o	. Sture	mesure 2	0,7		J	

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N° Zone Unité de diagnostic Substrat Revêtement apparent Localisation mesure Mesure (mg/cm²) Etat* de conservation Classement UD Observation
--



815	Α	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,7	0	
816			50.0	. omtaro	mesure 2	0,3	•	
817	В	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,1	0	
818	ь	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0,1	0	
819	С	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,3	0	
820	C	Fillities	DOIS	remuie	mesure 2	0	0	
821	D	Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0,1	0	
822	D	Fillities	DUIS	remuie	mesure 2	0,2	U	
823	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
824	А	iviui	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
825	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	0	
826	ь	iviui	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1	U	
827	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	0	
828	C	iviui	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4	U	
829	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
830	D	iviui	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4	U	
831	٨	Deste (D1)	bois	Daintura	partie basse (< 1 m)	0	0	
832	Α	Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4	U	
833	۸	Livingaria Darta (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
834	Α	Huisserie Porte (P1)	DOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,7	U	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
_	С	Huisserie Fenêtre	pvc		Non mesurée	_	NM	Absence de revêtement
-	C	intérieure (F1)	pvc		Non mesuree	-		Absence de revelement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
	С	Huisserie Fenêtre	pvc	·	Non mesurée	_	NM	Absence de revêtement
_		extérieure (F1)	'			-		
-	С	Volet intérieur	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Volet extérieur	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
835		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7	0	
836		riaiOffG	piatre	reillule	mesure 2	0,4	U	

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Dressing

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
837	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
838	Α	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
839	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
840	Ь	Mui	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
841	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
842	C	ividi	enduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
843	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
844	D	Wui	enduit	reilitule	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
845	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
846	A	Forte (F1)	DOIS	reilitule	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
847	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
848	A	,	DOIS	reilitule	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
849		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	<u> </u>
850		i iaiona	piatre	i cilitare	mesure 2	0,2		J	

Immeuble 54 - RDC Appart 1 - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation		Observation
-	Α	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
851	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
852	Α.	iviui	enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
853	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
854	В	wur	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
855	С	Mur	a malusis	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
856		wur	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		0	
857	D	Mur	a malusis	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
858	U	wur	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		0	
859	Е	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
860		wur	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
861	F	N.4	14	D-i-t	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
862	F	Mur	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,3		0	
863		Double (D4)	la a ta	D-i-t	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
864	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
865		Unicarda Barta (D4)	la a ta	Delinture.	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
866	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
-	F	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
867		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
868		i iaionu	Pialie	i ciriture	mesure 2	0,1		0	

Batiment B - RDC - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Е	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
369				D · · ·	partie basse (< 1 m)	0,2		•	
370	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0.6		0	
71				D : 1	partie basse (< 1 m)	0,2			
72	В	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
73	•			D : 1	partie basse (< 1 m)	0,4			
74	С	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
75					partie basse (< 1 m)	0.7		_	
76	D	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6	1	0	
77	_				partie basse (< 1 m)	0		_	
78	Е	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2	1	0	
79					partie basse (< 1 m)	0,2			
80	F	Mur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,3	1	0	
-	Α	Fenêtre intérieure (F1)	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F1)	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Volet intérieur	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Volet extérieur	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
81	,		5 .	D : 1	partie basse (< 1 m)	0,2		•	
82	D	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6	1	0	
83	,		. .	D : 1	partie basse (< 1 m)	0,2		•	
884	D	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7	1	0	
85	_				partie basse (< 1 m)	0,2			
86	F	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2	1	0	
87					partie basse (< 1 m)	0,5		_	
88	F	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5	1	0	
89					mesure 1	0,7			
390		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0.7	1	0	

Batiment B - RDC - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
891	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
892	Α.	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		0	
893	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
894	ь	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		0	
895	С	Mur	a malu ii k	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
896	C	Mui	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
897	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
898	D	Mui	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
899	Α	Dorto (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
900	А	Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
901	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
902	Α.	Huisselle Folle (F1)	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
903	0	Valat intériour	Daia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
904	С	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4	1	0	
905	_	Valot autériour	Daia	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
906	С	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2	1	0	
907		Plafond	nlatro	Deinture	mesure 1	0,7		0	
908		Piaiono	plâtre	Peinture	mesure 2	0,4	1	0	

Batiment B - RDC - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	ı		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
909	^	N 4	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
910	Α	Mur	Platie	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
911	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
912	ь	wur	Platie	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
913	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
914	C	wur	Platie	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		0	
915	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
916	D	wur	Platie	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
917	۸	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
918	Α	Porte (PT)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
919	۸	Liviagaria Darta (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
920	Α	Huisserie Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
921		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
922		riai0ff0	piatre	reillure	mesure 2	0,3		U	

Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Séjour - cuisine Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



000					P 1 (4)	0.4			
923	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
924		-			partie haute (> 1 m)	0,5		-	
925	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
926			Ziiddii	1 0111010	partie haute (> 1 m)	0,1		ŭ	
927	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
928			Lindan	· omtaro	partie haute (> 1 m)	0,2		ŭ	
929	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
930		Ividi	Litadit	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,2		ŭ	
931	Α	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
932	, · ·	1 0110 (1 1)	Doio	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,3		ŭ	
933	Α	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
934	, · ·	Traisserie i orte (i i)	Doio	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0		ŭ	
935	Α	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
936	, · ·	1 0110 (1 2)	Doio	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,5		ŭ	
937	Α	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
938	, · ·	Traisserie i orte (i 2)	Doio	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,4		ŭ	
939	D	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
940	-	1 0110 (1 3)	DOIS	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
941	D	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
942		` ,		1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,2			
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
		Huisserie Fenêtre	D) (O						
-	В	extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
_	С	intérieure (F2) Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	_		NM	Absence de revêtement
-	U	Huisserie Fenêtre			Non mesuree			INIVI	Absence de reveternent
-	С	extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
943		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	<u> </u>
944		FiaiOffQ	rialle	reillule	mesure 2	0.2]	U	

Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
945	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
946	^	iviui	enduit	Feiriture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
947	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
948	В	iviui	enduit	Feiriture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
949	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
950	C	iviui	enduit	Feiriture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
951	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
952	D	iviui	enduit	Feiriture	partie haute (> 1 m)	0		U	
953	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
954	A	Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
955	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
956	A	Huisselle Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
957		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
958		i iaionu	piatre	Cilitare	mesure 2	0,1			

Immeuble 54 - 1er Etage Appart 5 - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
959	۸	Mur	onduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
960	A	Mui	enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
961	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
962	ь	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
963	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
964		iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
965	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
966	U	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
967	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
968	^	Forte (FT)	מוטע	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
969	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
970	A	Huisselle Folle (F1)	פוטע	reilitule	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
971		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	·
972		FiaiUllu	piatre	Feiriture	mesure 2	0,6		J	

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
973	۸	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
974	Α .	rillilles	DUIS	remuie	mesure 2	0,2		U	
975	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	



- C Huisserie Fenêtre intérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM - C Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM - C Huisserie Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM					0,7	mesure 2					976
979 D Plinthes Bois Peinture mesure 1 0,2 0			0		0,4	mesure 1	Deletion	D-i-	District	_	977
980 D Plintnes Bols Peinture mesure 2 0.2 0 981 A Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0.2 983 B Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0.2 984 Peinture partie basse (<1 m) 0.3 985 C Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0.3 986 Peinture partie basse (<1 m) 0.4 987 Peinture partie basse (<1 m) 0.4 988 D Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0.7 988 D Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0.7 989 Peinture partie basse (<1 m) 0.7 991 Peinture Peinture partie basse (<1 m) 0.7 991 Peinture Peinture			0		0,7	mesure 2	Peinture	Bois	Plintnes	C	978
981			0		0,2	mesure 1	Deinture	Daia	Dlinthas	D	979
982 A Mur			U		0,2	mesure 2	Peinture	Bois	Plintnes	D	980
982 983 B Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0,2 0			0		0,2	partie basse (< 1 m)	Deinture	Lambria	NA. um	^	981
984 B Mur Lamons Peinture partie haute (> 1 m) 0,3 0 0 0 0 0 0 0 0 0			U		0,5	partie haute (> 1 m)	Peinture	Lambris	IVIUI	А	982
984			0		0,2	partie basse (< 1 m)	Dointuro	Lambria	Mur	Р	
986 C Mur Lambris Peinture partie haute (> 1 m) 0,4 0			U		0,3	partie haute (> 1 m)	remuie	Lambins	IVIUI	Ь	984
986 987 D Mur Lambris Peinture partie basse (<1 m) 0,7 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0			partie basse (< 1 m)	Pointure	Lambrie	Mur	_	
988 D Mur Lamons Peinture partie haute (> 1 m) 0,7 0 0 0 0 0 0 0 0 0			U				remuie	Lambins	iviui	C	
988 989 A Porte (P1) Bois Peinture Peintu			0				Dointure	Lambrie	Mur	D	
990 A Porte (P1) Bois Peinture partie haute (> 1 m) 0,2 0			U				remuie	Lambins	Ividi	D	
991 A Huisserie Porte (P1) Bois Peinture Partie hause (< 1 m) 0,4 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0				Pointure	Rois	Porto (P1)	^	
992 A Huisserie Porte (P1) Bois Peinture partie haute (> 1 m) 0,4 0 0 0 0 0 0 0 0 0			U			partie haute (> 1 m)	remuie	DOIS	Forte (FT)	^	
992 993 A Porte (P2) Bois Peinture partie basse (< 1 m) 0,4 0			0				Paintura	Rois	Huisserie Porte (P1)	Δ	
994 A Porte (P2) Bois Peinture partie haute (>1 m) 0,7 0 0 0 0 0 0 0 0 0			Ū				1 Ciritare	DOIS	Traisserie Forte (FT)		
995 A			0				Paintura	Rois	Porte (P2)	Δ	
996 A Huisserie Porte (P2) Bois Peinture partie haute (> 1 m) 0,6 0 997 998 Porte (P3) Bois Peinture partie basse (< 1 m) 0,7 0 999 1000 B Huisserie Porte (P3) Bois Peinture partie haute (> 1 m) 0,5 - C Fenêtre intérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence C - C Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence C - C Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence C - C Huisserie Fenêtre PVC Non mesurée - NM Absence C - C Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence C - C Huisserie Fenêtre PVC Non mesurée - NM Absence C - C Huisserie Fenêtre PVC Non mesurée - NM Absence C - C Huisserie Fenêtre PVC Non mesurée - NM Absence C - C Huisserie Fenêtre PVC Non mesurée - NM Absence C - C Huisserie Fenêtre PVC Non mesurée - NM Absence C			Ů				1 Ciritare	Bolo	1 616 (12)	,,	
997 998 Porte (P3) Bois Peinture partie hause (<1 m) 0,5 0 998 999 B Huisserie Porte (P3) Bois Peinture partie hause (<1 m) 0,5 999 1000 Peinture PVC Pointure PVC PVC			0				Peinture	Bois	Huisserie Porte (P2)	Δ	
998 B			Ŭ				1 Ciritare	Boio	Traisserie Forte (F2)	, · ·	
998 999 B			0				Peinture	Bois	Porte (P3)	В	
1000 B Hulsserie Porte (P3) Bols Peinture partie haute (> 1 m) 0,5 0 0			-						,		
1000			0				Peinture	Bois	Huisserie Porte (P3)	В	
- C Huisserie Fenêtre intérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM - C Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM - C Huisserie Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM									` '		
- C intérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM - C Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM - C Huisserie Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence of NM	de revêtement	Absence de revêt	NM		-	Non mesurée		PVC		C	-
- C Huisserie Fenêtre extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence c	de revêtement	Absence de revêt	NM			Non mesurée				С	-
- C extérieure (F1) PVC Non mesurée - NM Absence C	de revêtement	Absence de revêt	NM	<u> </u>	-	Non mesurée		PVC	Fenêtre extérieure (F1)	С	-
- Plafond Bois Non mesurée - NM Absence of the control of the	de revêtement	Absence de revêt	NM		-	Non mesurée		PVC		С	-
	de revêtement	Absence de revêt	NM		-	Non mesurée		Bois	Plafond		-
1001 Plafond Plâtre Peinture mesure 1 0,4	`		0			mesure 1	Pointure	Diâtro	Plafond	-	
1002 Flatin Flatte Fellitile mesure 2 0,5			U		0,5	mesure 2	renture	Fialle	FiaiOliu		1002

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1003	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1004	A	iviui	Eliduit	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
1005	В	Mur	Enduit	Dointure	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1006	В	wur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
1007	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1008	C	wur	Enduit	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
1009	D	Mur	Enduit	Dointure	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1010	D	wur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
1011	۸	Dorto (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1012	Α	Porte (P1)	DOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,5		"	
1013	Α	Livingaria Darta (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1014	А	Huisserie Porte (P1)	DOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,5		"	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1015		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
1016		FiaiOffu	piatre	renture	mesure 2	0,2		U	
1017		Plafond (P2)	Bois	Vernis	mesure 1	0,2		0	
1018		Flatoriu (F2)	מוטם	A CILII2	mesure 2	0,3		J	

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 6 - Salle d'eau - wc Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	O	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1019	Α	Mur	enduit	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1020	A	Willi	enduit	periture	partie haute (> 1 m)	0,3		0	
1021	В	Mur	enduit	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1022	ь	Willi	enduit	periture	partie haute (> 1 m)	0		0	
1023	O	Mur	enduit	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1024	C	Willi	enduit	periture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
1025	D	Mur	enduit	n aintura	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1026	D	Mul	eriduit	peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1027	Α	Dorto (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1028	A	Porte (P1)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1029	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1030	A	nuisserie Forte (FT)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1031		Diefend (D1)	haia	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1032		Plafond (P1)	bois	Pemure	mesure 2	0,1		0	
1033		Diefend (D2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1034		Plafond (P2)	rialle	reillule	mesure 2	0,2		0	

Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 6 %



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1035	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1036	^	Iviui	Lituuit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1037	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1038	Ь	iviui	Enduit	reinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1039	С	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1040	C	iviui	Elluult	remuie	partie haute (> 1 m)	0		U	
1041	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1042	D	iviui	Elluult	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1043	Α	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1044	^	Forte (FT)	DOIS	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1045	Α	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1046	^	Truisserie Forte (F1)		Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		-	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1047	С	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	7,4	Dégradé (Ecaillage)	3	
1048	С	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1049	C	voiet exterieur	DUIS	reillule	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
1050		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1051		FIGIONO	ridile	reillule	mesure 2	0,5		U	

Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1052	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1053	^	Iviui	enduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1054	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1055	Ь	Willi	endun	remure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1056	С	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1057	U	IVIUI	Cilduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1058	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1059	_	-	Cilduit	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,5		•	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	O	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Garde corps	Métal		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1060		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	·
1061		Flaiolid	platie	Feinture	mesure 2	0,1		0	

Immeuble 54 - 1ER Etage - Appart 2 - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1062	^	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1063	Α	Will	Platre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1064	В	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1065	ь	iviui	Flatte	periture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
1066	С	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1067		iviui	Flatte	periture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1068	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1069	U	iviui	Flatte	periture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1070	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1071	Α .	Forte (F1)	DOIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1072	^	Unicacria Darta (D1)	bois	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1073	Α	Huisserie Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
1074		Plafond	n lâtro	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1075		FIGIONO	plâtre	reillule	mesure 2	0,7		U	·

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1076	Α	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1077	Α.	Willi	Enduit	remuie	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1078	В	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1079	ь	wur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		U	
1080	0	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1081	C	wur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1082	D	Mur	Enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1083	U	wur	Enduit	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1084	Α	Dorto (D1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1085	А	Porte (P1)	BOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1086	^	Uniceptic Deste (D1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1087	Α	Huisserie Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1088	С	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	



1089					partie haute (> 1 m)	0,4		
1090	С	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0	
1091	C	Huisserie Porte (P2)	BOIS	Pemure	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
1092	С	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	0	
1093	U	Forte (F3)	DOIS	Femiliare	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
1094	С	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7	0	
1095	C	` ,		Femiliare	partie haute (> 1 m)	0,4		
-	Α	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
1096		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4	0	
1097		Fiaioliu	rialie	remure	mesure 2	0,4	U	

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1098	Α	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1099	Α	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
1100	В	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1101	ь	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,3		0	
1102	C	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1103	C	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		0	
1104	D	Mur	enduit	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1105	U	iviui	endun	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
1106	Α	Dorto (D1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1107	А	Porte (P1)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1108	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1109	А	Huisserie Porte (PT)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1110		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1111		riaiONG	piatre	reillule	mesure 2	0,5		U	

Immeuble 54 - 2éme Etage - Appart 8 - Salle d'eau - wc Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1112	Α	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1113	Α	iviui	Flatte	peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
1114	В	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1115	В	iviui	Flatte	peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
1116	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1117	C	iviui	Flatte	peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
1118	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1119	D	Iviui	Flatie	peliture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1120	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1121	^	Forte (F1)	DOIS	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
1122	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1123	А	nuisselle Folle (F1)	DOIS	reillule	partie haute (> 1 m)	0,4		-	
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1124		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
1125		riaiOff0	piatre	reillule	mesure 2	0,4		U	

Bâtiment A - RDC - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1126	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1127	A	iviui	rialie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1128	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1129	Ь	iviui	rialie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1130	_	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1131	C	iviui	rialie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1132	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1133	U	iviui	rialie	remuie	partie haute (> 1 m)	0		U	
-	Α	Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée			NM	Absence de revêtement



-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
1134	۸	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	0	
1135	Α.	Forte (F2)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,2	U	
1136 1137	۸	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0	
1137	A	Huisselle Forte (F2)	DUIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,5	U	
1138		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6	0	
1139		FiaiONU	rialle	reiilluie	mesure 2	0,6	U	

Bâtiment A - RDC - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1140	Α	Mur	mlatro	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1141	А	Mui	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
1142	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1143	Ь	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1144	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1145	J	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
1146	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1147	D	iviui	platie	reinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1148	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1149	^	Forte (FT)	0015	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
1150	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1151	^	Truisserie Forte (F1)	0015	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1152	С	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1153)	Forte (FZ)	0015	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1154	С	Hujagoria Borto (B2)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1155	J	Huisserie Porte (P2)	DOIS	Peinture	partie haute (> 1 m)	0		U	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1156		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1157		FiaiUIIU	piatre	rentule	mesure 2	0,6		U	

Bâtiment A - RDC - Salle d'eau - wc

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1158	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1159		Ividi	i lati c	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,3		U	
1160	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1161	В	Ividi	i lati c	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1162	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1163	Ü	Ividi	i lati c	1 Ciritare	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1164	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1165	D	Iviui	Flatic	remure	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1166	Α	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1167	Α	Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1168	Α	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1169	Α	Huisselle Forte (F1)	DOIS	remure	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1170		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1171		FiaiOffu	piatre	renture	mesure 2	0,4		J	

Bâtiment C - RDC - Séjour - cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 29 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1172	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1173	(Iviui	Flatte	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1174	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1175	ם	Iviui	Flatte	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1176	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1177)	Iviui	Flatte	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1178	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1179	ט			Feinture	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
-	Α	Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte intérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte extérieure (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
_	В	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



В	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
D	Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
D	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
D	Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
D	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
В	Faux Limon	Diâtro	Dointuro	mesure 1	0,2		0	
ь	Faux Lillion	Flatte	remure	mesure 2	0,2		U	
D	Crámaillàra	Diâtro	Dointuro	mesure 1	0,7		0	
ь	Cremaillere	Flatte	remure	mesure 2	0,2		U	
В	Marches	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
В	Contremarches	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	D D D B B B	D Fenêtre intérieure (F3) D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) D Fenêtre extérieure (F3) D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) B Faux Limon B Crémaillère B Marches B Contremarches	D Fenêtre intérieure (F3) PVC D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) PVC D Fenêtre extérieure (F3) PVC D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) PVC B Faux Limon Plâtre B Crémaillère Plâtre B Marches Carrelage B Contremarches Carrelage	D Fenêtre intérieure (F3) PVC D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) PVC D Fenêtre extérieure (F3) PVC D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) PVC B Faux Limon Plâtre Peinture B Crémaillère Plâtre Peinture B Marches Carrelage B Contremarches Carrelage	D Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée D Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée B Faux Limon Plâtre Peinture mesure 1 mesure 2 mesure 1 mesure 2 mesure 1 mesure 2 B Crémaillère Plâtre Peinture mesure 1 mesure 2 mesure 2 mesure 2 mesure 3 mesure 2 mesure 2 mesure 3 mesure 2 mesure 2 mesure 3 mesure 2 mesure 3 mesure 3 mesure 4 mesur	D Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée - D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée - D Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée - D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée - B Faux Limon Plâtre Peinture mesure 1 0,2 mesure 2 0,2 mesure 1 0,7 mesure 2 0,2 B Marches Carrelage Non mesurée - B Contremarches Carrelage Non mesurée -	D Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée - D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée - D Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée - D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée - B Faux Limon Plâtre Peinture mesure 1 0,2 mesure 2 0,2 mesure 1 0,7 mesure 2 0,2 B Marches Carrelage Non mesurée - B Contremarches Carrelage Non mesurée -	D Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée - NM D Huisserie Fenêtre intérieure (F3) PVC Non mesurée - NM D Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée - NM D Huisserie Fenêtre extérieure (F3) PVC Non mesurée - NM B Faux Limon Plâtre Peinture mesure 1 0,2 0 B Crémaillère Plâtre Peinture mesure 1 0,7 0 B Marches Carrelage Non mesurée - NM B Contremarches Carrelage Non mesurée - NM

Bâtiment C - Etage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	ı		NM	Absence de revêtement
1184	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1185	^	Iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1186	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1187	Ь	iviui	rialle	reinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1188	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1189	C	iviui	rialle	reinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1190	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1191	D	iviui	rialle	reinture	partie haute (> 1 m)	0,7			
-	В	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	1		NM	Absence de revêtement
-	С	Porte (P2)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Porte (P2)	Bois		Non mesurée	ı		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1192	D	Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1193	U	voiet interieur	DUIS	reillule	partie haute (> 1 m)	0,7	1	0	
1194	D	Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1195	U	voiet exterieur	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5	<u> </u>	U	
1196		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1197		FiaiONU	rialle	reillule	mesure 2	0,4		U	

Bâtiment C - Etage - Salle d'eau - wc Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	Α	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1198	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
1199	Α	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1200	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1201	В	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1202	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1203	C	iviui	platie	remuie	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
1204	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1205	U	wur	platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	В	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1206		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
1207		FiaiUliu	piatre	remure	mesure 2	0,5		U	·

Bâtiment C - Etage - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1208	Α	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,2		0	
1209	А	Pilitines	BOIS	Peinture	mesure 2	0,2		U	
1210	В	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,7		0	
1211	Ь	Fillities	DUIS	reinture	mesure 2	0,4		U	
1212	С	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1213	J	Fillitiles	DUIS	remuie	mesure 2	0,5		U	
1214	D	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1215	D	Fillitities	DOIS	Feinture	mesure 2	0,4		U	
1216	Α	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1217	^	With	platie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1218	В	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1219	Ь	IVIGI	platic	1 ciritare	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1220	С	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
1221	C	IVIUI	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,1		U	
1222	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1223	D	IVIUI	platie	remure	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
-	Α	Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



-	С	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-	С	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
1224 1225		Plafond	plâtre	Deinture	mesure 1	0,4	0	
1225		Plaionu	platre	Peinture	mesure 2	0,4	U	

Immeuble 52 - RDC - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1226	Α	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1227	(Iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,7		U	
1228	В	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1229	ם	Iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1230	С	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
1231)	Iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0		U	
1232	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1233	ם	Iviui	Flatie	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
-	Α	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	Α	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1234	С	Porte intérieure (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1235	C	Forte interieure (F2)	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
1236	С	Huisserie Porte intérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1237	C	(P2)	DUIS	remuie	partie haute (> 1 m)	0,4		U	
1238	С	Porte extérieure (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
1239)	Forte exterieure (F2)	DOIS	Feinture	partie haute (> 1 m)	0,5		U	
1240	С	Huisserie Porte extérieure	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
1241)	(P2)	טוטט	remule	partie haute (> 1 m)	0,6		U	
-		Plafond	Bois	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m

Bâtiment C - Débarras extérieur

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1242		Plafond	haia	Tuiles mécanique	mesure 1	0,3		0	
1243	ĺ	Plaiofid	bois	i ulles mecanique	mesure 2	0.3		U	

Immeuble 52 - Commun / cage d'escalier / palier

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1244		NA	Plâtre	Deinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
1245		Mur	Platre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,2		U	
1246		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
1247		Plaiond	Platre	Pemure	mesure 2	0.1		U	

Immeuble 54 - Commun / cage d'escalier / palier

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1248		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
1249		iviui	Flatte	remuie	partie haute (> 1 m)	0		U	
1250		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1251		Fiaitifiu	rialie	remuie	mesure 2	0.3		U	

Immeuble 54 - Local compteur électrique

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

	N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
ſ	-		Mur	Enduit		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
ı	-		Plafond	-		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - Local PTT

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	enduit		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Plafond	-		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement

Immeuble 54 - Local Chauffe Eau

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

ſ	N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
ſ	-		Mur	enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
	-		Plafond	-	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m

Annexes - Passage couvert

Nombre d'unités de diagnostic : 2 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	enduit		Non mesurée	-		MM	Absence de revêtement
-		Plafond	bac acier	> 3 m	Non mesurée	-		MM	Elément > 3m

Ensemble immobilier - Toiture visible

Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

_										
	N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
	-		Plafond	tôles fibrociment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

Ensemble immobilier - Façades

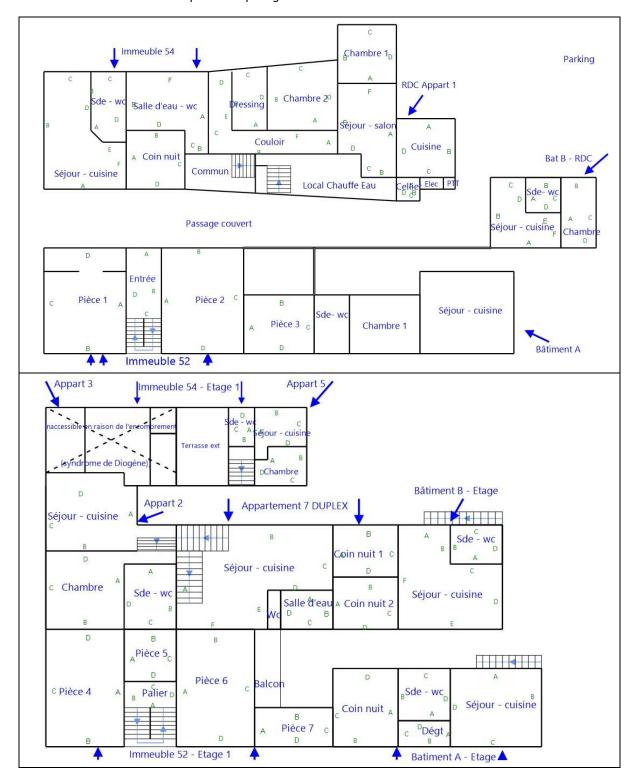
Nombre d'unités de diagnostic : 1 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
_		Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

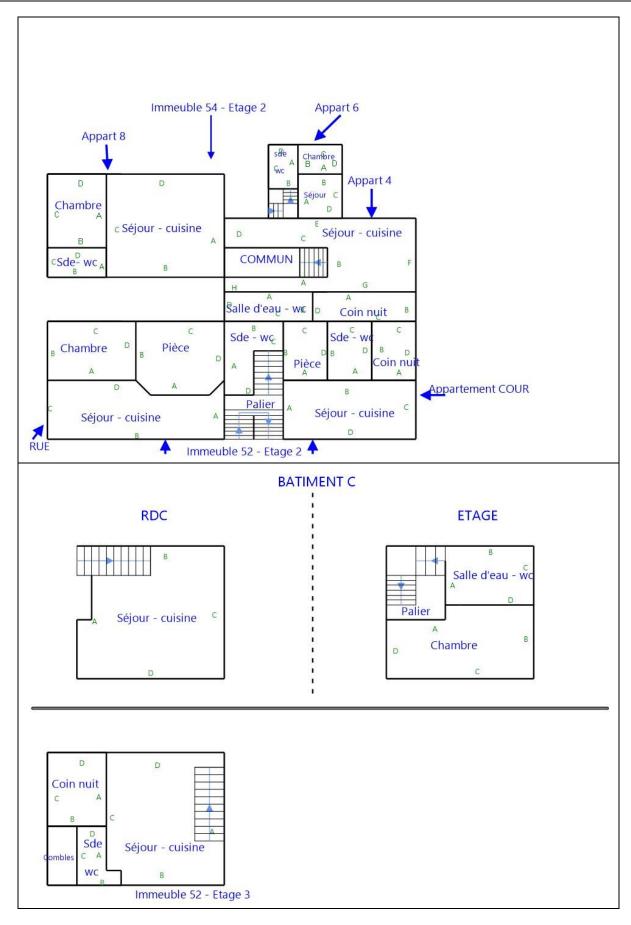
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.

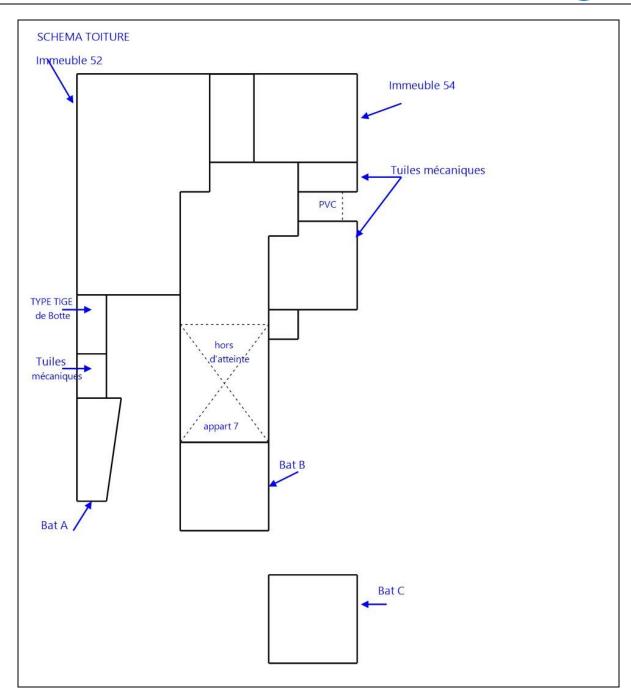
Localisation des mesures sur croquis de repérage



^{*} L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.







6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1194	564	620	0	6	4
%	100	47 %	52 %	0 %	1 %	< 1 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture



d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

6.3 Commentaires

Constatations diverses:

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 09/08/2023).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

TOUS LES LOCATAIRES POLONAIS QUI NE PARLENT PAS FR

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq
NON	jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé
	d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.



En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par

B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **PONS**, le **10/08/2022**

Par: OLIVIER PROVINI

fini.

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9:

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales règlementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail);
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail);
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet:

 Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...): http://www.sante.gouv.fr (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)

• Ministère chargé du logement :

http://www.logement.gouv.fr

• Agence nationale de l'habitat (ANAH) :

http://www.anah.fr/ (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)

• Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :

http://www.inrs.fr/ (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le** attentivement!
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus



tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyer souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

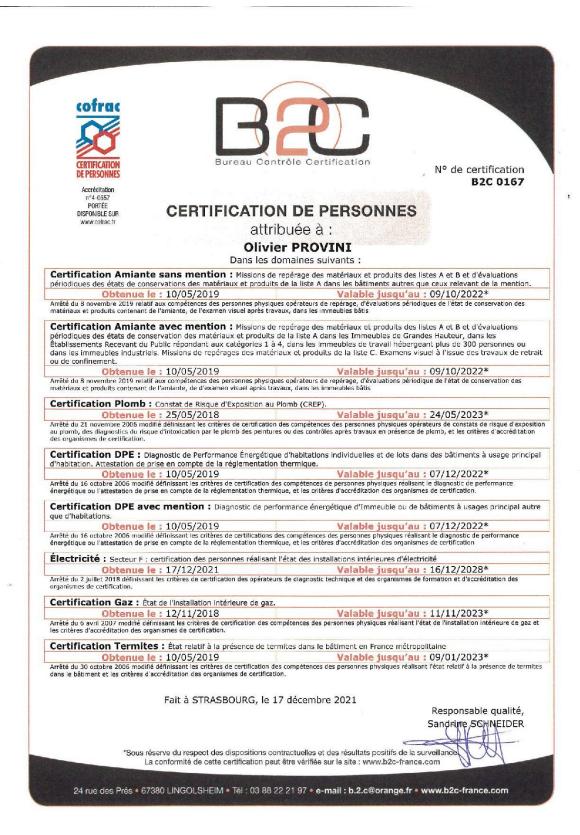
Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

SARL AUGRY | 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE | Tél. : 05.46.84.05.49 - E-mail : contact@augry-expertises.com; N°SIREN : 414 135 574 | Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304





En cas de contestation, le Tribunal de SAINTES sera seul compétent.

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2217E1824430C Etabli le : 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE BAT A - Etage 17800 PONS

Type de bien : Appartement

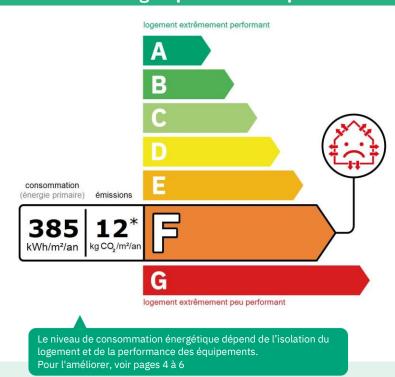
Année de construction : Avant 1948

Surface habitable: 33 m²

Propriétaire : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 413 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2 141 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **800 €** et **1 130 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 48 % toiture ou plafond 12% portes et fenêtres 10 % ponts thermiques 0 % plancher bas 0 %

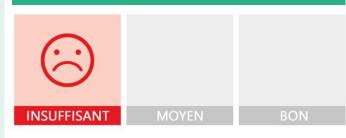


Système de ventilation en place



Ventilation mécanique sur conduit existant à partir de 2013

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été:



DPE

Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 68 % chauffage Electrique 8 746 (3 803 é.f.) entre 560 € et 770 € 28 % eau chaude **♦** Electrique 3 516 (1 529 é.f.) entre 220 € et 310 € refroidissement 1 % entre 0 € et 20 € éclairage **♣** Electrique 146 (64 é.f.) 3 % auxiliaires **★** Electrique 327 (142 é.f.) entre 20 € et 30 € énergie totale pour les 12 737 kWh entre 800 € et 1 130 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (5 538 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 80ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture soit -175€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 80ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

33ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -70€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur d'autres dépendances	bonne				
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	très bonne				
Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante				
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage	moyenne				

Vue	Vue d'ensemble des équipements							
		description						
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel) Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)						
₽°	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L						
*	Climatisation	Néant						
4	Ventilation	Ventilation mécanique sur conduit existant à partir de 2013						
	Pilotage	Sans système d'intermittence						

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 3700 à 5500€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 7,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 10100 à 15100€

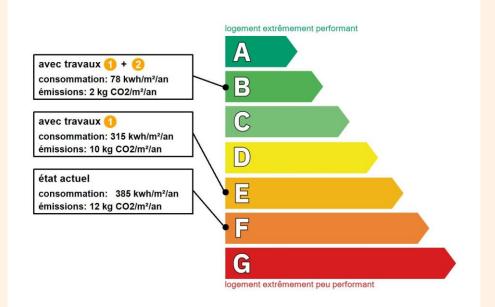
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
ф.	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

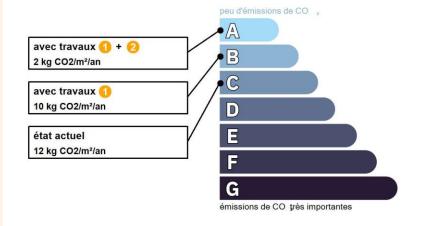
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : **Photographies des travaux**

Référence du DPE : 22/IMO/30423/OLP Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503** Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	雀	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	33 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	60,4 m ²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud, Est, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
,,	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	22 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	22 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
_	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	15 m²
Mur 2 Nord	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	7 cm
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	33 m²
Diamahan	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
Plancher	Type de pb	P	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	Q	Observé / mesuré	non

	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	20 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Distant 1		2	•	
Plafond 1	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	2	Observé / mesuré	forte suspicion
	Année isolation	X	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	13 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 2	Type de ph	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	©	Document fourni	2013 - 2021
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,5 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints		<u> </u>	
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
F 4 F-4	Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Est	Epaisseur lame air	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Q	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	$\frac{2}{\rho}$	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
			-	<u> </u>
	Type de masques proches	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,6 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	\bigcirc	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Est	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	٥	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		·	Lp: 5 cm
		()		
	menuiserie	2	Observé / mesuré	·
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type volets Type de masques proches	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche
	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains	2 2	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain
	Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies	2 2 2	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m²
	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement	Ω Ω Ω	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain
	Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies	2 2 2 2 2 2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m²
Porto-fonâtro Set	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m² Mur 1 Sud, Est, Ouest
Porte-fenêtre Est	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies	2 2 2 2 2 2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m² Mur 1 Sud, Est, Ouest Est
Porte-fenêtre Est	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m² Mur 1 Sud, Est, Ouest Est vertical
Porte-fenêtre Est	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Présence de joints		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m² Mur 1 Sud, Est, Ouest Est vertical Portes-fenêtres battantes
Porte-fenêtre Est	menuiserie Type volets Type de masques proches Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm) Absence de masque proche Absence de masque lointain 1,5 m² Mur 1 Sud, Est, Ouest Est vertical Portes-fenêtres battantes PVC

	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Est
	Type isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 1 (négligé)	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
(HeBrige)	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre Est
	Type isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 2 (négligé)	Longueur du PT	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	4 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4 m
(Heguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	26 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
Pont Thermique 5 (négligé)	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(1,09,190)	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	8,8 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Ventilation mécanique sur conduit existant à partir de 2013
	Année installation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\bigcirc	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	Q	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage 1	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	Q	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\bigcirc	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	\wp	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
Chauffage 2	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	Q	Observé / mesuré	Inconnue

	Surface chauffée par l'émetteur	Observé / mesu	ré 5 m²
	Type de chauffage	Observé / mesu	ré divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesu	ré Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesu	ré 1
	Type générateur	Observé / mesu	ré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	Observé / mesu	ré 2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	Observé / mesu	ré Electrique
Edd Olladdo Sallitalio	Chaudière murale	Observé / mesu	ré non
	Type de distribution	Observé / mesu	ré production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Observé / mesu	ré accumulation
	Volume de stockage	Observé / mesu	ré 150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2217E1822844C Etabli le : 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 52 RUE CHARLES DE GAULLE 2eme Etage - Appartement cour 17800 PONS

Type de bien : Appartement

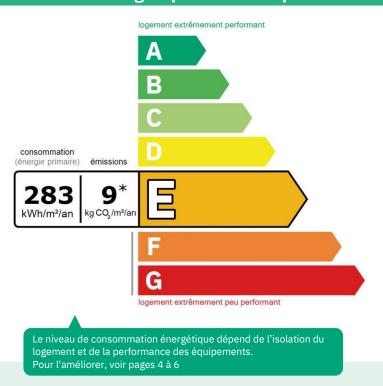
Année de construction : Avant 1948

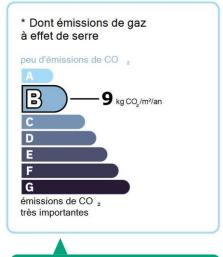
Surface habitable : 42 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 381 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 975 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **750 €** et **1060 €** par ar

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email : contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 22 % toiture ou plafond 6 % portes et fenêtres 13 % ponts thermiques 0 % plancher bas 49 %

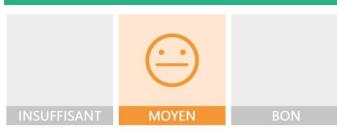


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 61 % chauffage Electrique 7 245 (3 150 é.f.) entre 460 € et 640 € 35 % eau chaude **♦** Electrique 4 206 (1 829 é.f.) entre 270 € et 370 € refroidissement 2 % entre 10 € et 20 € éclairage **♣** Electrique 186 (81 é.f.) auxiliaires **★** Electrique 279 (121 é.f.) entre 10 € et 30 € énergie totale pour les 11 917 kWh entre 750 € et 1 060 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (5 181 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 90ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -158€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 90ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

36ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture soit -78€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement					
	description	isolation			
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (8 cm) donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure donnant sur un local chauffé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	bonne			
Plancher bas	Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur d'autres dépendances	insuffisante			
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (24 cm) Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (24 cm)	très bonne			
Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage	moyenne			

Vue	Vue d'ensemble des équipements					
		description				
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 200 L				
*	Climatisation	Néant				
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012				
	Pilotage	Sans système d'intermittence				

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.
type d'entretien

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 800 à 1300€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 4500 à 6800€

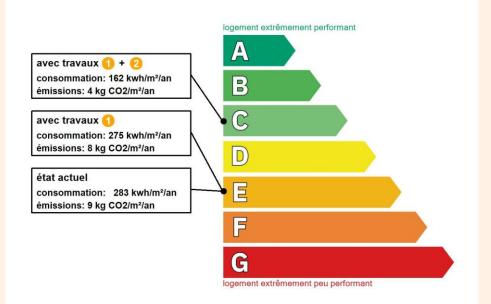
	Lot	Description	Performance recommandée
	Plancher	Isolation des planchers en sous face. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 3,5 m ² .K/W
û	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Travaux à réaliser par la copropriété	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K

Commentaires:

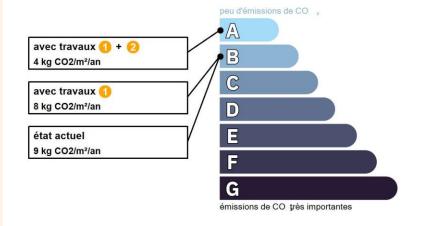
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. **DPE / ANNEXES p.7**

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25] Référence du DPE: 22/IMO/30413/OLP

Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) nº 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Rapport mentionnant la composition des parois

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	雀	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	42 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	P	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	16 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	8 cm
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	38 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	un local chauffé
Mur 2 Nord, Est, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
,,	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	8 cm
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	10,2 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	12 m²
Mur 3 Nord	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
MAI 2 MOLA	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui

	Umur (saisie directe)	<u></u>	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	42 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	42 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Plancher	Surface Aue	P	Observé / mesuré	50 m ²
	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	٥	Observé / mesuré	Plancher bois sur solives bois
	Isolation: oui / non / inconnue	2	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	2	Observé / mesuré	25 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 1	Type de ph	2	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
riaioliu 1	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
		<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Epaisseur isolant	<u>م</u>	Observé / mesuré	24 cm
	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	17 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	17 m²
Plafond 2	Surface Aue	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	40 m²
	Etat isolation des parois Aue	Ω	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	24 cm
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre Sud	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		<u> </u>	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	\wp	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	12 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	50 m²
Porte	Etat isolation des parois Aue	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie	~	Spool at / meating	-p. 0 v

	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 1 (négligé)	Longueur du PT	Observé / mesuré	9 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Porte
	Type isolation	Observé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 2 (négligé)	Longueur du PT	Observé / mesuré	5 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher
Pont Thermique 3 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(99.)	Longueur du PT	Observé / mesuré	7,6 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
····	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,8 m

Systèmes

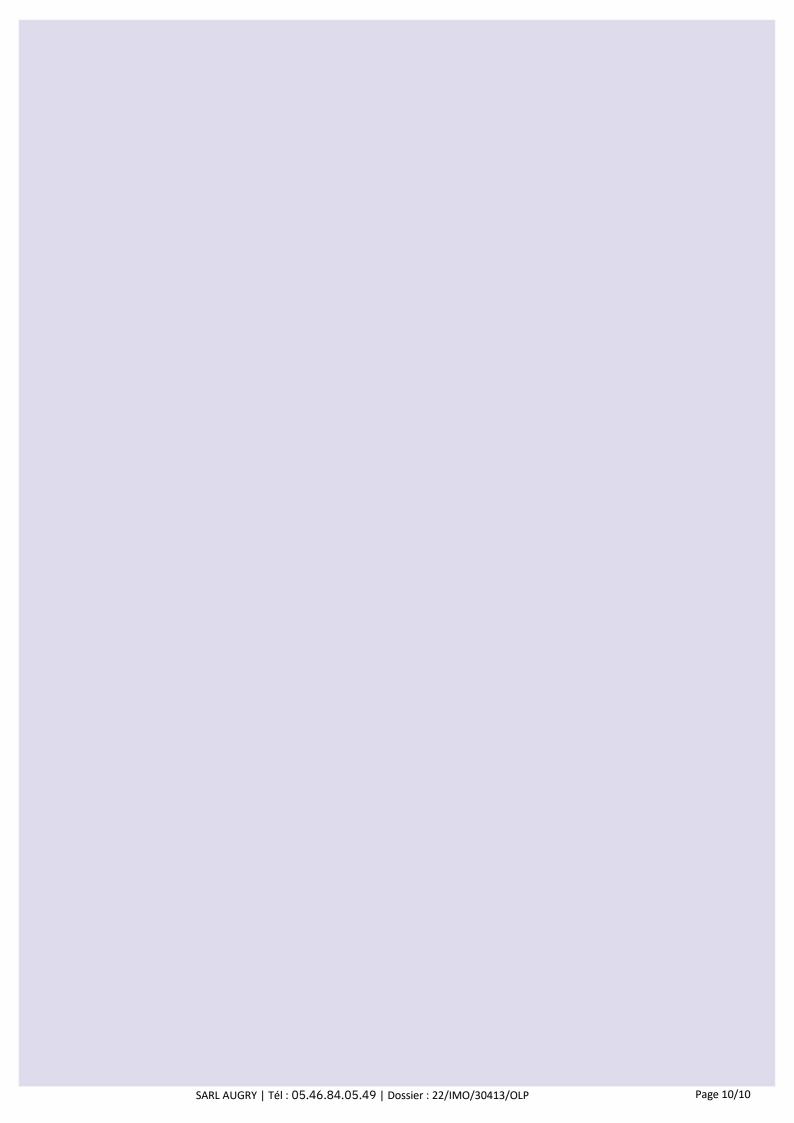
Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	ρ	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	\wp	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	une
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	\wp	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1823102A Etabli le: 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 52 RUE CHARLES DE GAULLE 3éme ETAGE 17800 PONS

Type de bien : Appartement

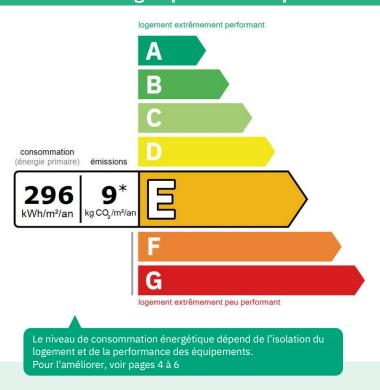
Année de construction : Avant 1948

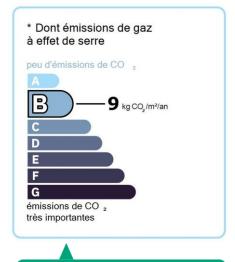
Surface habitable: 34 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 322 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 666 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **650 €** et **930 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

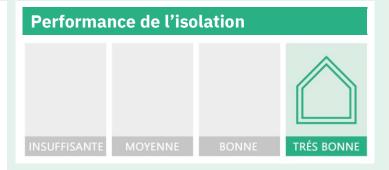
Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 48 % portes et fenêtres 17 % ponts thermiques 0 % plancher bas 0 %



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 60 % chauffage Electrique 5981 (2601 é.f.) entre 390 € et 540 € 37 % eau chaude **♦** Electrique 3726 (1620 é.f.) entre 240 € et 340 € refroidissement 1 % entre 10 € et 20 € éclairage **♣** Electrique 151 (66 é.f.) auxiliaires **★** Electrique 226 (98 é.f.) entre 10 € et 30 € énergie totale pour les 10 084 kWh entre 650 € et 930 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (4 385 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 81ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -129€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 81ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

34ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -81€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur un comble très faiblement ventilé	bonne				
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	très bonne				
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure (24 cm)	très bonne				
Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage	moyenne				

Vue	Vue d'ensemble des équipements						
		description					
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)					
ų,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L					
*	Climatisation	Néant					
\$	Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012					
	Pilotage	Sans système d'intermittence					

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1600 à 2400€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 1100 à 1700€

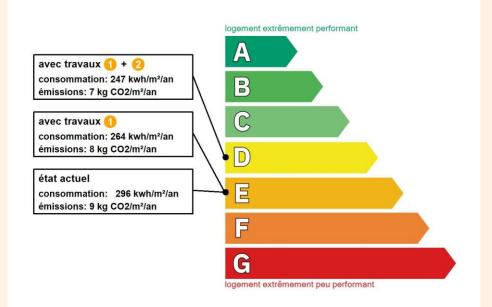
Lot	Description	Performance recommandée
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42

Commentaires:

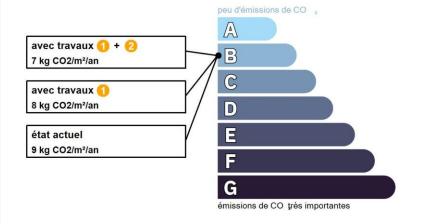
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Rapport mentionnant la composition des parois

Référence du DPE : 22/IMO/30421/OLP Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\wp	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	卷	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	34 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\bigcirc	Observé / mesuré	44 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud, Est, Ouest	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
That I day I diy daddi	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	13,5 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Mur 2 Nord	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Umur (saisie directe)	©	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	33 m²
Diametra	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
Plancher	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	non
District.	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	33 m²
Plafond	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30421/OLP

	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	24 cm
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
- 0. 40.1	d'étanchéité Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Sud	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Est	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques proches Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	
	Surface de porte	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Absence de masque lointain 1,5 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	15 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	15 m ²
Porte	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	2	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	٥	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints	٥	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Positionnement de la		•	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Sud
Pont Thermique 1	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI
(négligé)	Longueur du PT	\wp	Observé / mesuré	9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	тепинене цр			

	Position menuiseries	Ob:	servé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Ob:	servé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	Ob:	servé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2 (négligé)	Longueur du PT	₽ Ob:	servé / mesuré	3 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Ob:	servé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Ob:	servé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Ob:	servé / mesuré	Mur 2 Nord / Porte
	Type isolation	D Obs	servé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	₽ Ob:	servé / mesuré	5 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Ob:	servé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Ob:	servé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	D Obs	servé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plafond
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	Ob:	servé / mesuré	ITI/ITE
(Longueur du PT	₽ Ob:	servé / mesuré	19,2 m
	Туре РТ	D Obs	servé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 5 (négligé)	Type isolation	D Obs	servé / mesuré	ITI / non isolé
(Longueur du PT	ρ Obs	servé / mesuré	19,2 m
	Type PT	ρ Ob:	servé / mesuré	Mur 2 Nord / Plafond
Pont Thermique 6 (négligé)	Type isolation	₽ Obs	servé / mesuré	ITI/ITE
···	Longueur du PT	ρ Ob:	servé / mesuré	6 m
	Type PT	ρ Ob:	servé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
Pont Thermique 7 (négligé)	Type isolation	ρ Ob:	servé / mesuré	ITI / non isolé
(Longueur du PT	₽ Obs	servé / mesuré	6 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
Lau chaude samtaire	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	100 L
			•	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30421/OLP Page 10/10

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1823102A Etabli le: 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 52 RUE CHARLES DE GAULLE 3éme ETAGE 17800 PONS

Type de bien : Appartement

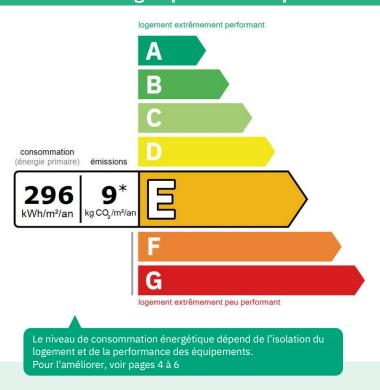
Année de construction : Avant 1948

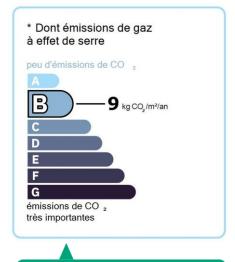
Surface habitable: 34 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 322 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 666 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **650 €** et **930 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

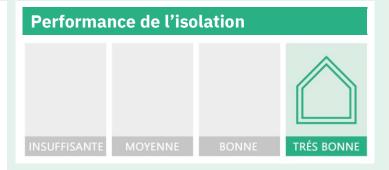
Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 48 % portes et fenêtres 17 % ponts thermiques 0 % plancher bas 0 %



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 60 % chauffage Electrique 5981 (2601 é.f.) entre 390 € et 540 € 37 % eau chaude **♦** Electrique 3726 (1620 é.f.) entre 240 € et 340 € refroidissement 1 % entre 10 € et 20 € éclairage **♣** Electrique 151 (66 é.f.) auxiliaires **★** Electrique 226 (98 é.f.) entre 10 € et 30 € énergie totale pour les 10 084 kWh entre 650 € et 930 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (4 385 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 81ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -129€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 81ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

34ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -81€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur un comble très faiblement ventilé	bonne				
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	très bonne				
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation extérieure (24 cm)	très bonne				
Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage	moyenne				

Vue	Vue d'ensemble des équipements						
		description					
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)					
ų,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L					
*	Climatisation	Néant					
\$	Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012					
	Pilotage	Sans système d'intermittence					

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1600 à 2400€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 1100 à 1700€

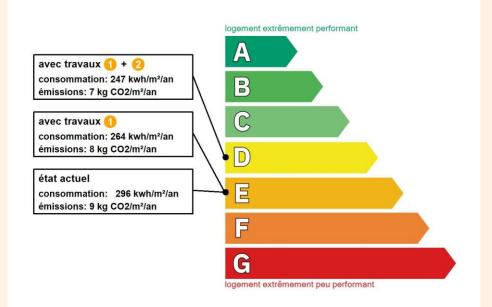
Lot	Description	Performance recommandée
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42

Commentaires:

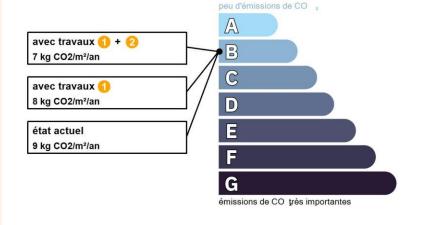
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Rapport mentionnant la composition des parois

Référence du DPE : 22/IMO/30421/OLP Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\wp	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	卷	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	34 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\bigcirc	Observé / mesuré	44 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud, Est, Ouest	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
That I day I diy daddi	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	13,5 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Mur 2 Nord	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Umur (saisie directe)	©	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	33 m²
Diametra	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
Plancher	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	non
District.	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	33 m²
Plafond	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30421/OLP

	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	24 cm
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
- 0. 40.1	d'étanchéité Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Sud	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Est	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques proches Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	
	Surface de porte	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	Absence de masque lointain 1,5 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	15 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	15 m ²
Porte	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	2	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	٥	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints	٥	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Positionnement de la		•	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Sud
Pont Thermique 1	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI
(négligé)	Longueur du PT	\wp	Observé / mesuré	9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	тепинене цр			

	Position menuiseries	Ob:	servé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Ob:	servé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	Ob:	servé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2 (négligé)	Longueur du PT	D Obs	servé / mesuré	3 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Ob:	servé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Ob:	servé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Ob:	servé / mesuré	Mur 2 Nord / Porte
	Type isolation	D Obs	servé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	D Obs	servé / mesuré	5 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Ob:	servé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Ob:	servé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	D Obs	servé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plafond
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	Ob:	servé / mesuré	ITI/ITE
(Longueur du PT	₽ Ob:	servé / mesuré	19,2 m
	Туре РТ	D Obs	servé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 5 (négligé)	Type isolation	D Obs	servé / mesuré	ITI / non isolé
(Longueur du PT	ρ Obs	servé / mesuré	19,2 m
	Type PT	ρ Ob:	servé / mesuré	Mur 2 Nord / Plafond
Pont Thermique 6 (négligé)	Type isolation	₽ Obs	servé / mesuré	ITI/ITE
···	Longueur du PT	ρ Ob:	servé / mesuré	6 m
	Type PT	ρ Ob:	servé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
Pont Thermique 7 (négligé)	Type isolation	ρ Ob:	servé / mesuré	ITI / non isolé
(Longueur du PT	₽ Obs	servé / mesuré	6 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	P	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production hors volume habitable
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	100 L
			•	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30421/OLP Page 10/10

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1822713B Etabli le: 10/08/2022

Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 52 RUE CHARLES DE GAULLE 2eme Etage - Appartement RUE 17800 PONS

Type de bien : Appartement

Année de construction : Avant 1948

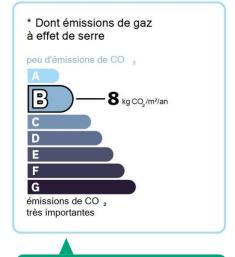
Surface habitable: 42 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique

logement extrêmement performant consommation (énergie primaire) émissions 280 kWh/m²/an kg CO₂/m²/a logement extrêmement peu performant Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6



Ce logement émet 376 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 947 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **750 €** et **1050 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

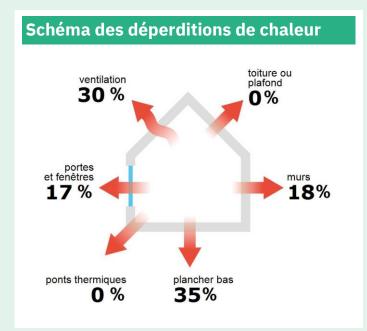
Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





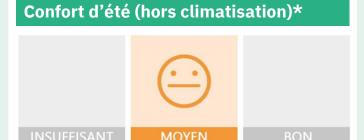




Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012



Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

entre 750 € et 1 050 €

par an

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 90ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

énergie totale pour les

usages recensés :

DPE

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

11 760 kWh

(5 113 kWh é.f.)

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -152€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Pour rester dans cette fourchette

d'usage ci-dessous

d'estimation, voir les recommandations



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 90ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

36ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture soit -79€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30411/OLP

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (8 cm) donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure donnant sur un local chauffé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	bonne				
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur d'autres dépendances	insuffisante				
Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	très bonne				
Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage	moyenne				

Vue d'ensemble des équipements					
		description			
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)			
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 200 L			
*	Climatisation	Néant			
4	Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012			
	Pilotage	Sans système d'intermittence			

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1300 à 2000€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 4900 à 7400€

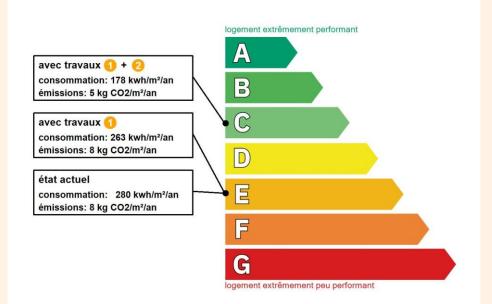
·	Lot	Description	Performance recommandée
	Plancher	Isolation des planchers en sous face. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 3,5 m ² .K/W
Ĥ	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Travaux à réaliser par la copropriété	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K

Commentaires:

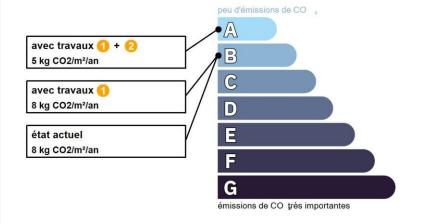
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. **DPE / ANNEXES p.7**

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE: 22/IMO/30411/OLP

Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) nº 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Rapport mentionnant la composition des parois

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	炎	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	P	Observé / mesuré	42 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	32,5 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Nord, Est	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	8 cm
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	15 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un local chauffé
Mur 2 Quest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	8 cm
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	10,2 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	12 m²
Mur 3 Sud	Etat isolation des parois Aiu	\wp	Observé / mesuré	non isolé
Mui 3 Sua	Surface Aue	Q	Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui

	Umur (saisie directe)	<u>ଚ</u>	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface de plancher bas	۵	Observé / mesuré	42 m²
	Type de local adjacent	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	d'autres dépendances
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	42 m ²
Plancher	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	P	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	42 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	construction/rénovation Surface de baies	<u> </u>	Observé / mesuré	
			<u> </u>	4,5 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre Nord	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	۵	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	٥	·	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	au nu interieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	\bigcirc	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	P	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Sud
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	12 m²
	Etat isolation des parois Aiu	P	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	P	Observé / mesuré	50 m ²
Porte	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	2	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	2	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints		<u> </u>	
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	<u>,</u>	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Fenêtre Nord
	Type de pont thermique		Observé / mesuré	
Pont Thermique 1	Type isolation	2	<u> </u>	17.
(négligé)	Longueur du PT Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	12 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Porte
Pont Thermique 2 (négligé)	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ІТІ
/	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Plafond
Pont Thermique 3 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / inconnue
(88-)	Longueur du PT	Observé / mesuré	14,8 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Est / Plancher
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(99.)	Longueur du PT	Observé / mesuré	14,8 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plafond
Pont Thermique 5 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / inconnue
(Longueur du PT	Observé / mesuré	4,8 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher
Pont Thermique 6 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(99-)	Longueur du PT	Observé / mesuré	4,8 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	ρ	Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	P	Observé / mesuré	2021 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Ventilation	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	\wp	Observé / mesuré	42 m²
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
Chauffage	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2021 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
-	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	\wp	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2021 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
•	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	\wp	Observé / mesuré	200 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1830171X Etabli le: 11/08/2022

Valable jusqu'au : 10/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 54 RUE CHARLES DE GAULLE 1er Etage - Appart 5 17800 PONS

Type de bien : Appartement

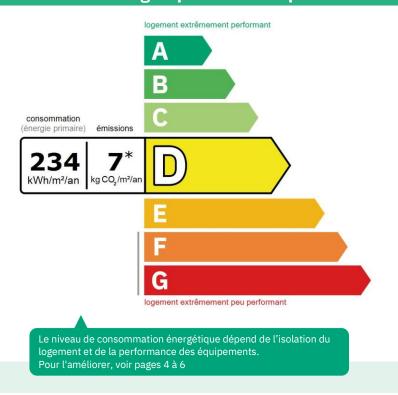
Année de construction : Avant 1948

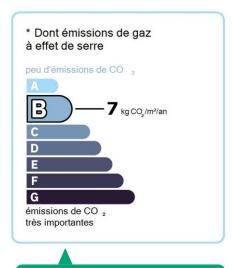
Surface habitable: 35.7 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 265 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 375 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **560 €** et **790 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

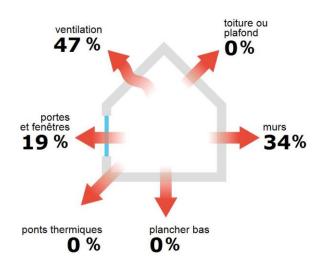
N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





Schéma des déperditions de chaleur

DPE



Performance de l'isolation

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 55 % chauffage Electrique 4629 (2013 é.f.) entre 310 € et 430 € 43 % eau chaude **♦** Electrique 3 595 (1 563 é.f.) entre 240 € et 340 € refroidissement 2 % entre 10 € et 20 € éclairage **♣** Electrique 158 (69 é.f.) auxiliaires énergie totale pour les 8 383 kWh entre **560** € et **790** € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (3 645 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 83ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -23% sur votre facture soit -114€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 83ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

34ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -77€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement				
	description	isolation		
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	bonne		
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	très bonne		
Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	très bonne		
Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage	moyenne		

Vue	Vue d'ensemble des équipements				
		description			
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)			
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L (non vu le jour de la visite)			
*	Climatisation	Néant			
4	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres			
	Pilotage	Sans système d'intermittence			

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1500 à 2300€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 6800 à 10100€

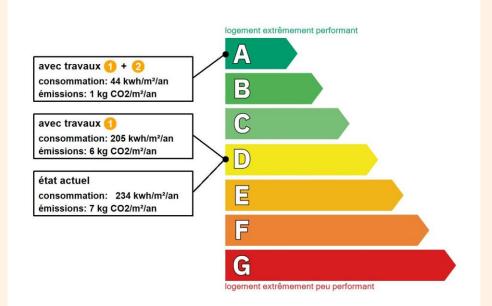
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
٠ ب	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

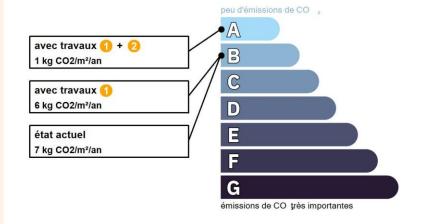
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. **DPE / ANNEXES p.7**

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Rapport mentionnant la composition des parois

Référence du DPE: 22/IMO/30441/OLP Date de visite du bien : 11/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) nº 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Q	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	裟	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	\approx	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	35,7 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	39,9 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	7 cm
Mur 2 Ouest	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	13 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	13 m²
	Etat isolation des parois Aiu	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	50 m ²
	Etat isolation des parois Aue	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	7 cm
Mur 3 Nord	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	8,2 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	Q	Observé / mesuré	10 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Q	Observé / mesuré	non isolé

	Curfoco Aug	ρ	Obsorvá / mosurá	E m2
	Surface Aue	•	Observé / mesuré	5 m²
	Etat isolation des parois Aue	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Umur (saisie directe)	<u></u>	Document fourni	0,32 W/m².K
Plancher	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	35,7 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	35,7 m²
Plafond	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,2 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<u>,</u>	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints		·	
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	2,4 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	<u>,</u>	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	٥	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints		<u> </u>	<u> </u>
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Sud	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,5 m ²
	Placement	2		
			Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
Fenêtre 3 Sud	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non

	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	۵	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<u>,</u>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	٥	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	2	Observé / mesuré	10 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	5 m ²
Porte		2	•	non isolé
1 01.0	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	
	Nature de la menuiserie	2	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte Présence de joints	2	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 1 Est
	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	٥	Observé / mesuré	4 m
(négligé)	Largeur du dormant	٥	<u> </u>	
	menuiserie Lp	<u> </u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 2 Sud
Pont Thermique 2	Type isolation	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	ITI
(négligé)	Longueur du PT Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	8 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	щ
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	\wp	Observé / mesuré	2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Porte
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ΙΠΙ
Pont Thermique 4	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5 m
(négligé)	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	
	menuiserie Lp Position menuiseries	0	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Plafond
Pont Thermique 5	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(négligé)	Longueur du PT	<u>ر</u>	Observé / mesuré	17,6 m
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Est / Plancher
Pont Thermique 6	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(négligé)	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	17,6 m
		<u>ر</u>	Observé / mesuré	<u> </u>
Pont Thermique 7	Type PT			Mur 2 Ouest / Plafond
(négligé)	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / non isolé
Post Thereis C	Longueur du PT	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	5,2 m
Pont Thermique 8	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher

(négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,2 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plafond
Pont Thermique 9 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(667	Longueur du PT	Observé / mesuré	4 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher
Pont Thermique 10 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Longueur du PT	Observé / mesuré	4 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	ρ	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\bigcirc	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	P	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\bigcirc	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	P	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2217E1825367D Etabli le : 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 54 RUE CHARLES DE GAULLE APPART n°7 DUPLEX
17800 PONS

Type de bien : Appartement

Année de construction : Avant 1948

Surface habitable: 69 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique

consommation (énergie primaire) émissions

270 8*
kg CO₂/m²/an

F

G

logement extrêmement performant

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 612 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3 172 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1150 €** et **1590 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 40 % portes et fenêtres 10 % ponts thermiques 11 % plancher bas 11 %



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



MOYEN



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





logement traversant

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 75 % chauffage Electrique 13 998 (6 086 é.f.) entre 870 € et 1 190 € 23 % eau chaude **♦** Electrique 4327 (1881 é.f.) entre 270 € et 370 € refroidissement 2 % éclairage **♣** Electrique 306 (133 é.f.) entre 10 € et 30 € 0 % auxiliaires énergie totale pour les 18 631 kWh entre 1 150 € et 1 590 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (8 100 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 109ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture soit -272€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 109ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

45ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -92€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement					
	description	isolation			
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur	bonne			
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur l'extérieur	moyenne			
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (réalisée entre 2013 et 2021) Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé	bonne			
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres oscillantes bois, double vitrage	moyenne			

Vue	Vue d'ensemble des équipements					
		description				
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
ф.	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L				
*	Climatisation	Néant				
\$	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres				
	Pilotage	Sans système d'intermittence				

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont

essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 2600 à 3900€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 7400 à 11000€

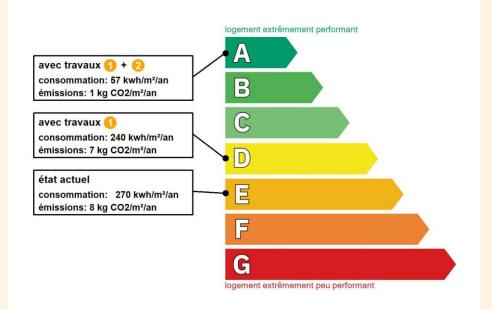
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
, L	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

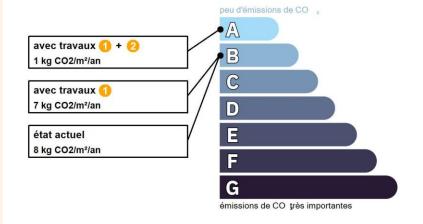
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE : 22/IMO/30428/OLP Date de visite du bien : 10/08/2022

Invariant fiscal du logement : N/A
Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	雀	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	69 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	78,75 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Nord, Est, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	7 cm
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	20 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
Plancher 1	Type de pb	P	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de plancher bas	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	49 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur
Plancher 2	Type de pb	P	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	2013 - 2021
	Surface de plancher haut	Q	Observé / mesuré	44 m²
Plafond 1	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
riaivilū 1	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui

	Année isolation	6	Document fourni	2013 - 2021
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	24 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	24 m²
	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	24 m²
Plafond 2	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	<u></u>	Document fourni	2013 - 2021
	construction/rénovation Surface de baies	<u></u>	Observé / mesuré	4 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest
	Orientation des baies		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	PVC
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٥	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<u>,</u>	Observé / mesuré	1,25 m ²
	Placement	٥	Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest
	Orientation des baies	٥	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	٥	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints	٥	<u> </u>	
	d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Ouest	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<u>Q</u>	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	<u>Q</u>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	۵	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	۵	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<u>,</u>	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
Fenêtre 3 Est	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
reneue 3 ESL	Présence de joints	2	Observé / mesuré	
	d'étanchéité		·	non
	Type de vitrage	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	۵	Observé / mesuré	Air

	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuro	é au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesure	é Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Observé / mesure	é Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuro	é Absence de masque lointain
	Type de pont thermique	Observé / mesure	é Mur Nord, Est, Ouest / Fenêtre 1 Est
	Type isolation	Observé / mesuro	é ITI
Pont Thermique 1 (négligé)	Longueur du PT	Observé / mesuro	é 12 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesure	é Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesure	é au nu intérieur
	Type de pont thermique	Observé / mesure	é Mur Nord, Est, Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuro	é ITI
Pont Thermique 2 (négligé)	Longueur du PT	Observé / mesuro	é 5 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesure	é Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesure	é au nu intérieur
	Type de pont thermique	Observé / mesuro	é Plafond 1/Fenêtre 3 Est
	Type isolation	Observé / mesuro	é ITI
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	Observé / mesuro	é 3 m
(lieguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuro	é Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesure	é au nu intérieur
	Type PT	Observé / mesure	é Mur Nord, Est, Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 4	Type isolation	Observé / mesuro	é ITI / non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesure	é 20 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	P	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	P	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30428/OLP Page 10/10

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1824816Y Etabli le: 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 54 RUE CHARLES DE GAULLE RDC RUE - APPART 10 17800 PONS

Type de bien : Appartement

Année de construction : Avant 1948

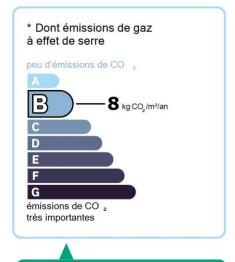
Surface habitable: 36 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique

logement extrêmement performant consommation (énergie primaire) émissions kWh/m²/an kg CO₂/m²/a logement extrêmement peu performant Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6



Ce logement émet 314 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 626 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **650 €** et **900 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





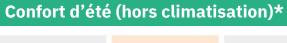
ventilation 31 % ventilation 31 % portes et fenêtres 16 % ponts thermiques 5 % plancher bas 29%



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres





Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

61 %

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 83 l par jour.

é.f. → énergie finale

DPE

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

d'usage ci-dessous

A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

(4 259 kWh é.f.)

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -135€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

d'estimation, voir les recommandations



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 83ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

35l consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -75€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure donnant sur un local chauffé Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	bonne				
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante				
Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	très bonne				
Portes et fenêtres	Porte(s) bois avec double vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage	insuffisante				

Vue d'	Vue d'ensemble des équipements						
		description					
i Ch	nauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)					
ʰ Ea	u chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L					
₩ cli	imatisation	Néant					
↓ Ve	entilation	Ventilation par ouverture des fenêtres					
Pil Pil	lotage	Sans système d'intermittence					

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 2100 à 3100€

	Lot	Description	Performance recommandée
\bigcirc	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
\triangle	Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 3,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 7400 à 11200€

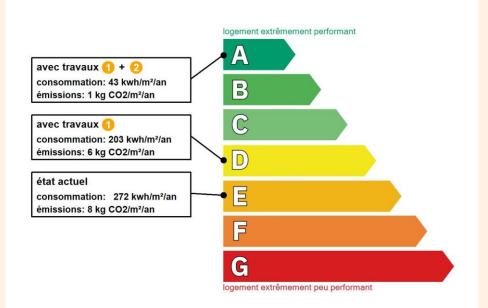
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Travaux à réaliser par la copropriété	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
₽°	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

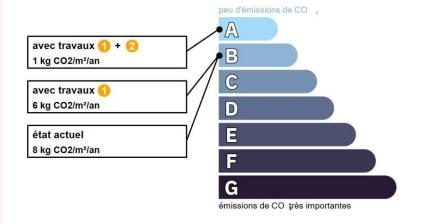
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : **Néant**

Référence du DPE : 22/IMO/30427/OLP Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503** Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	淡	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	36 m²
Nombre de niveaux du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	24 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Nord, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	13 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un local chauffé
Mur 2 Est	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	10 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	10 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	Q	Observé / mesuré	non isolé
Mur 3 Sud	Surface Aue	Q	Observé / mesuré	40 m²
	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	50 cm

	Taalatian	ρ	Observé / massuré	and
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	7 cm
	Surface de plancher bas	2	Observé / mesuré	36 m ²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un terre-plein
Plancher	Périmètre plancher bâtiment déperditif	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	22 m
Plancher	Surface plancher bâtiment déperditif	\wp	Observé / mesuré	36 m²
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	۵	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	36 m²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond	Type de ph	2	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
rtaioliu	Isolation	<u>,</u>	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	· ·	•	
	construction/rénovation	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	2 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	\bigcirc	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre Nord	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		Observé / massuré	In Fam.
	menuiserie	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Ω Ω	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	2	Observé / mesuré	2 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
_	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	 Lp: 5 cm
	menuiserie Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest / Fenêtre Nord
	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	6 m
(négligé)	Largeur du dormant			
	menuiserie Lp	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest / Porte
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2 (négligé)	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest / Plafond
(négligé)	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / inconnue

Longueur du PT	Observé / mesuré	11,2 m
Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Ouest / Plancher
Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
Longueur du PT	Observé / mesuré	11,2 m
Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plafond
Type isolation	Observé / mesuré	ITI / inconnue
Longueur du PT	Observé / mesuré	4 m
Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher
Type isolation	Observé / mesuré	ITI / non isolé
Longueur du PT	Observé / mesuré	4 m
	Type PT Type isolation Longueur du PT Type PT Type isolation Longueur du PT Type pr Type pr Type isolation	Type PT

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\wp	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	\wp	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2012 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	\wp	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2012 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2217E1825838G Etabli le : 10/08/2022 Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 54 RUE CHARLES DE GAULLE 2eme ETAGE - Appart 4 17800 PONS

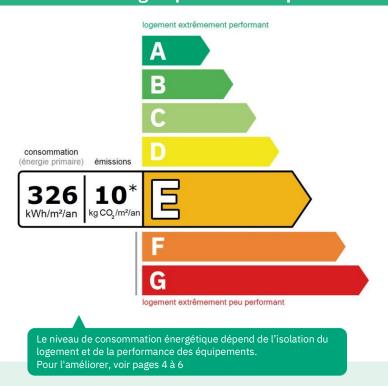
Type de bien : Appartement

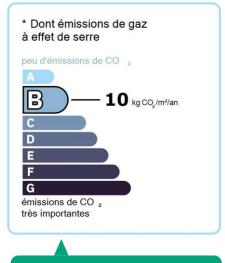
Année de construction : Avant 1948 Surface habitable : **30.30 m²**

Propriétaire : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 319 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 652 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **640 €** et **910 €** par a

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C

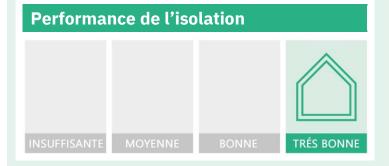




ventilation 47 % toiture ou plafond 6 % murs 17 %

plancher bas

0%



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



ponts thermiques

0 %

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) chauffage Electrique 6 335 (2 754 é.f.) entre 420 € et 580 € 35 % eau chaude **♦** Electrique 3 437 (1 494 é.f.) entre 220 € et 310 € refroidissement 1 % éclairage **♣** Electrique 134 (58 é.f.) entre 0 € et 20 € 0 % auxiliaires énergie totale pour les 9 907 kWh entre 640 € et 910 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (4 307 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 77ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -136€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 77ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

32ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -69€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure donnant sur un local chauffé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	bonne				
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	très bonne				
Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	moyenne				
Portes et fenêtres	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres oscillantes bois, double vitrage	moyenne				

Vue	Vue d'ensemble des équipements						
		description					
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)					
ф°	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L					
*	Climatisation	Néant					
4	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres					
	Pilotage	Sans système d'intermittence					

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

essentiets.	
	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1600 à 2400€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 6400 à 9700€

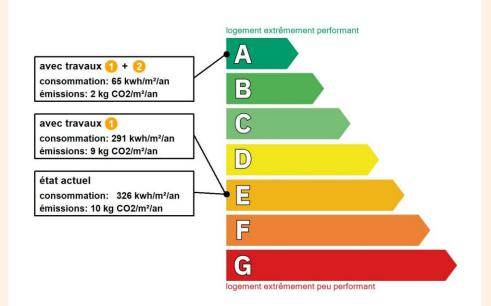
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
, L	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

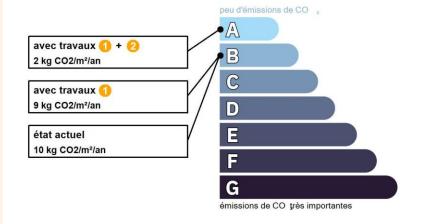
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE : 22/IMO/30429/OLP Date de visite du bien : 10/08/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Rapport mentionnant la composition des parois Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	卷	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	\bigcirc	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	\bigcirc	Observé / mesuré	30,3 m ²
Nombre de niveaux du logement	\bigcirc	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\bigcirc	Observé / mesuré	42 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud, Est, Ouest	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	15 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un local chauffé
Mur 2 Nord	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	\wp	Observé / mesuré	7 cm
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	23,5 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	25 m²
Mur 3 Nord	Etat isolation des parois Aiu	Q	Observé / mesuré	non isolé
Mur 3 Nora	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui

	Epaisseur isolant	۵	Observé / mesuré	7 cm
	Umur (saisie directe)	<u>~</u>	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface de plancher bas	۵	Observé / mesuré	30,3 m ²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un local chauffé
Disastes	Type de pb	2	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
Plancher		2	Observé / mesuré	inconnue
	Isolation: oui / non / inconnue Année de		<u> </u>	
	construction/rénovation	Х	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	20,3 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	30,3 m²
Plafond 1	Surface Aue	P	Observé / mesuré	31 m²
Plaioliu 1	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	©	Document fourni	2013 - 2021
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	9 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 2	Type de ph	P	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
- 	Isolation	$\overline{\rho}$	Observé / mesuré	inconnue
	Année de	<u>•</u>	Document fourni	Avant 1948
	construction/rénovation Surface de baies	<u></u>		3 m ²
			Observé / mesuré	
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie Présence de joints	2	Observé / mesuré	PVC
	d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints	2	<u> </u>	
	d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Ouest	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
		•	•	·

	Surface de porte	2	Observé / mesuré	1,5 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Nord
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	25 m²
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	P	Observé / mesuré	50 m²
Porte	Etat isolation des parois Aue	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	ρ	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Est
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	10 m
(négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Porte
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	5 m
(négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Plafond 1/Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 3	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	3 m
(négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plafond 1
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI / inconnue
···- D···D- /	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	18 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 5 (négligé)	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / inconnue
···- D···D- /	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	18 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plafond 1
Pont Thermique 6 (négligé)	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / inconnue
(·· ດ 9.194)	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	10 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher
Pont Thermique 7 (négligé)	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / inconnue
(rieBriBe)	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	10 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
Chauffage	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***

	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
Edd Oldddo Sallidai's	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Q	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	P	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1829948I Etabli le: 11/08/2022 Valable jusqu'au : 10/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE BAT B - RDC 17800 PONS

Type de bien : Appartement

Année de construction : Avant 1948 Surface habitable: 31.65 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique

logement extrêmement performant consommation (énergie primaire) émissions 326 10 kWh/m²/an kg CO₂/m²/ar logement extrêmement peu performant Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO 2 10 kg CO₂/m²/an D E F G émissions de CO , très importantes

Ce logement émet 334 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 729 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **660 €** et **950 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 32 % ventilation 32 % portes et fenêtres 12 % ponts thermiques 7 % plancher bas 21%

DPE

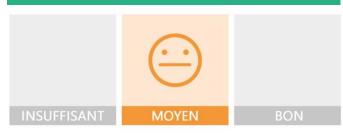


Système de ventilation en place



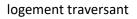
Ventilation par ouverture des fenêtres





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :







fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 79ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

DPE

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -150€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 79ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

32ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -70€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement					
	description	isolation			
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur	bonne			
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante			
Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un local chauffé	très bonne			
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage	moyenne			

Vue	Vue d'ensemble des équipements					
		description				
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L				
*	Climatisation	Néant				
4	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres				
	Pilotage	Sans système d'intermittence				

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 2900 à 4300€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
\triangle	Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 3,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 6900 à 10300€

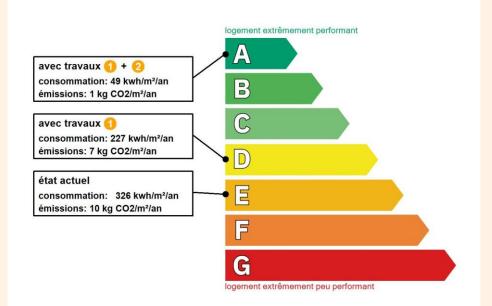
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
, L	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

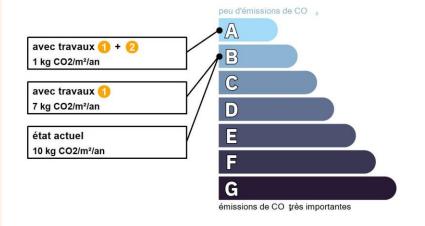
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE : 22/IMO/30433/OLP

Date de visite du bien : **11/08/2022** Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503** Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	炎	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	P	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	31,65 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	P	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	57,5 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
,,	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	7 cm
	Surface de plancher bas	Q	Observé / mesuré	31,65 m²
	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	un terre-plein
Plancher	Périmètre plancher bâtiment déperditif	۵	Observé / mesuré	24 m
rtancher	Surface plancher bâtiment déperditif	P	Observé / mesuré	31.65 m ²
	Type de pb	\bigcirc	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	31,65 m²
Diefend	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	P	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,5 m ²
For the cond	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Fenêtre Sud	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30433/OLP

	Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	\bigcirc	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre Ouest	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4 m
(négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
-	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre Ouest
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	8 m
(négligé)	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond
Pont Thermique 3	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(négligé)	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	20 m
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 4		<u>ر</u> ۵	•	
Pont Thermique 4	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	20 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventiletien	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	plusieurs

	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	Q	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
Laa onaaao samano	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1829948I Etabli le: 11/08/2022 Valable jusqu'au : 10/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE BAT B - RDC 17800 PONS

Type de bien : Appartement

Année de construction : Avant 1948 Surface habitable: 31.65 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique

logement extrêmement performant consommation (énergie primaire) émissions 326 10 kWh/m²/an kg CO₂/m²/ar logement extrêmement peu performant Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO 2 10 kg CO₂/m²/an D E F G émissions de CO , très importantes

Ce logement émet 334 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 729 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **660 €** et **950 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 32 % ventilation 32 % portes et fenêtres 12 % ponts thermiques 7 % plancher bas 21%

DPE

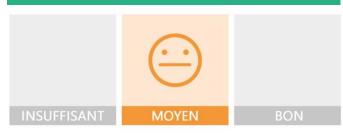


Système de ventilation en place



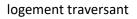
Ventilation par ouverture des fenêtres





Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :







fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 79ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

DPE

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -150€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 79ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

32ℓ consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -70€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement					
	description	isolation			
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur	bonne			
Plancher bas	Plancher bas Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein				
Toiture/plafond	très bonne				
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage	moyenne			

Vue	Vue d'ensemble des équipements					
		description				
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
₽,	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L				
*	Climatisation	Néant				
4	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres				
	Pilotage	Sans système d'intermittence				

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 2900 à 4300€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
\triangle	Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 3,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 6900 à 10300€

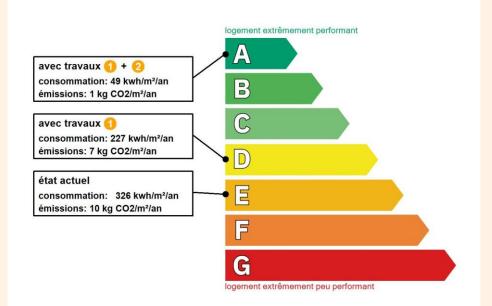
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
, L	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

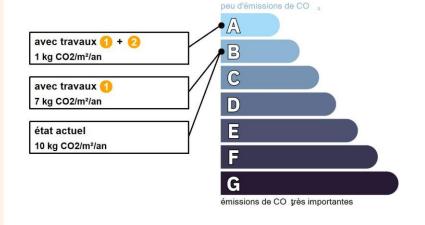
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE : 22/IMO/30433/OLP

Date de visite du bien : **11/08/2022** Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503** Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	炎	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	P	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	31,65 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	P	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	P	Observé / mesuré	57,5 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Matériau mur	۵	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
,,	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	P	Observé / mesuré	7 cm
	Surface de plancher bas	Q	Observé / mesuré	31,65 m²
	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	un terre-plein
Plancher	Périmètre plancher bâtiment déperditif	۵	Observé / mesuré	24 m
rtancher	Surface plancher bâtiment déperditif	P	Observé / mesuré	31.65 m ²
	Type de pb	\bigcirc	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	31,65 m²
Diefend	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	P	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,5 m ²
For the cond	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Fenêtre Sud	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical

SARL AUGRY | Tél : 05.46.84.05.49 | Dossier : 22/IMO/30433/OLP

	Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	\bigcirc	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	P	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre Ouest	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4 m
(négligé)	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
-	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre Ouest
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	8 m
(négligé)	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond
Pont Thermique 3	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / non isolé
(négligé)	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	20 m
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
Pont Thermique 4		<u>ر</u> ۵	•	
Pont Thermique 4	Type isolation		Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	20 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventiletien	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	plusieurs

	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	ρ	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	Q	Observé / mesuré	1
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
Laa onaaao samano	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME: 2217E1826414K Etabli le: 10/08/2022

Valable jusqu'au : 09/08/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 52 ET 54 RUE CHARLES DE GAULLE BAT B - ETAGE 17800 PONS

Type de bien : Appartement

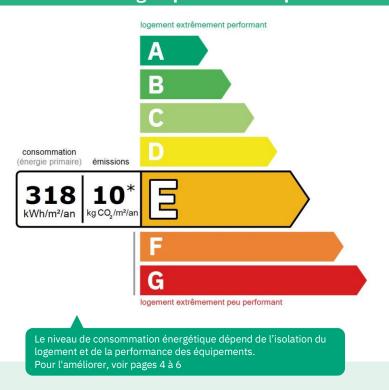
Année de construction : Avant 1948

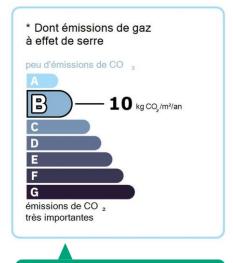
Surface habitable: 22 m²

Propriétaire: M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES 17800 PONS

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 224 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 158 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **480 €** et **680 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL AUGRY

7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

tel: 05.46.84.05.49

Diagnostiqueur: PROVINI olivier

Email: contact@augry-expertises.com;

N° de certification : B2C 0167 Organisme de certification : B.2.C





ventilation 44 % portes et fenêtres 20 % ponts thermiques 0 % plancher bas 0 %



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



DPE

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





logement traversant

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 69ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

DPE

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -23% sur votre facture soit -101€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 69ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

28ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -66€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement						
	description	isolation				
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur l'extérieur	bonne				
Plancher bas	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé	très bonne				
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	bonne				
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage	moyenne				

Vue	Vue d'ensemble des équipements						
		description					
	Chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)					
ф°	Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 70 L					
*	Climatisation	Néant					
4	Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres					
	Pilotage	Sans système d'intermittence					

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 1500 à 2200€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

Les travaux à envisager Montant estimé : 6400 à 9700€

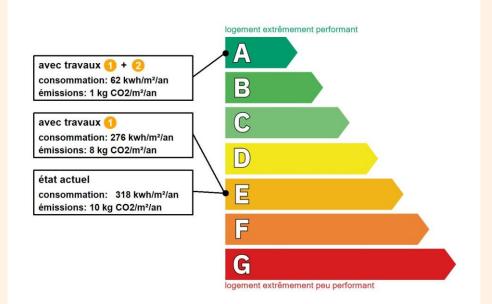
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
, L	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires:

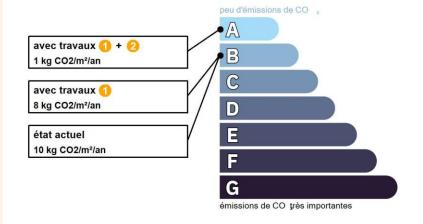
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]

Référence du DPE : 22/IMO/30430/OLP

Date de visite du bien : **10/08/2022** Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\bigcirc	Observé / mesuré	17 Charente Maritime
Altitude	炎	Donnée en ligne	13 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	~	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	P	Observé / mesuré	22 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	39,2 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
,,	Epaisseur mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	7 cm
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	22 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un local chauffé
Plancher	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	×	Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	22 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Document fourni	2013 - 2021
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	2 m²
Fantina 4 Cud	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Fenêtre 1 Sud	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	۵	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Ouest	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Q	Observé / mesuré	non
Porte-fenêtre Est	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	8 m
(négligé)	Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Ouest
Pont Thermique 2	Type isolation	<u>,</u>	Observé / mesuré	ITI
(négligé)	Longueur du PT	<u>,</u>	Observé / mesuré	4 m
	· ·	•	, .	

	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre Est
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 3 (négligé)	Longueur du PT	Observé / mesuré	6 m
(neguge)	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond
Pont Thermique 4 (négligé)	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / inconnue
(·66/	Longueur du PT	Observé / mesuré	17,6 m
Pont Thermique 5 (négligé)	Type PT	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
	Type isolation	Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	Observé / mesuré	17,6 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	Q	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Ventilation	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\bigcirc	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Chauffage	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Type de chauffage	Q	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	1
	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	Q	Observé / mesuré	Electrique
J.Mado ouilimilo	Chaudière murale	Q	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Q	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Q	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	P	Observé / mesuré	70 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : SARL AUGRY 7 AVENUE JEAN JAURES 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE Tél. : 05.46.84.05.49 - N°SIREN : 414 135 574 - Compagnie d'assurance : AXA n° 6709513304



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30429/OLP

Date du repérage : 10/08/2022 Heure d'arrivée : 16 h 09 Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

Adresse : 54 RUE CHARLES DE GAULLE

2eme ETAGE - Appart 4

Commune : 17800 PONS

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

l'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

_	
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
<u>An</u>	omalies avérées selon les domaines suivants :
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
×	_
	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Remarques: Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	Ten 4
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Remarques : luminaires	



Domaines	Anomalies	Photo
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Remarques : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	

Anomalies relatives aux installations particulières :

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.

Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : locataire en place
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : locataire en place

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant



7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 10/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 10/08/2022

Par: OLIVIER PROVINI

fini.

Signature du représentant :				



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

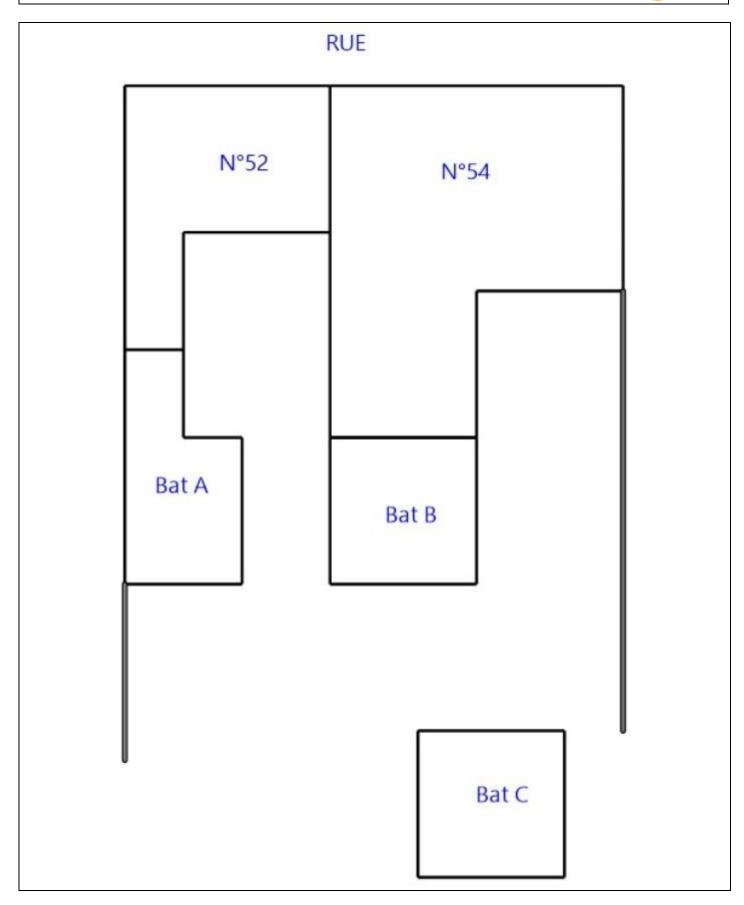
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo nº PhEle001

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle002

Libellé du point de contrôle : B5.3 a Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms)

Remarques : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES



Photo PhEle003

Libellé du point de contrôle : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)



L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier: 22/IMO/30428/OLP

Date du repérage : 10/08/2022 Heure d'arrivée : 15 h 31 Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

APPART n°7 DUPLEX

Commune : 17800 PONS

Département : Charente-Maritime

Référence cadastrale :..... Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Ц	'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.			
L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.				
<u>Ar</u>	nomalies avérées selon les domaines suivants :			
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.			
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la			
	terre.			
	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux			
	contenant une douche ou une baignoire.			
×				
	Protection mécanique des conducteurs.			
×	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.			

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Remarques : luminaires	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	



Domaines	Anomalies	Photo
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques: Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	

Anomaliac	rolativos	2117	installations	particuliàres	
Anomailes	relatives	aux	installations	particulières	:

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.
Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30~\text{mA}$
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : locataire en place
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : Locataire en place

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant



7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 10/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 10/08/2022

Par: OLIVIER PROVINI

fini.

Signature du représentant :				



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

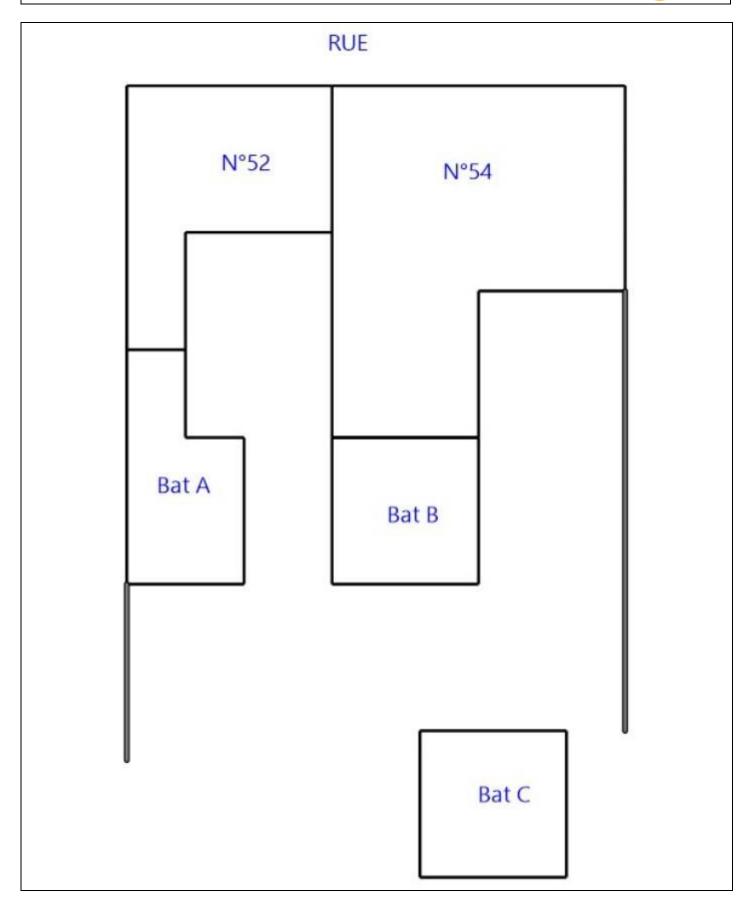
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo nº PhEle001

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022* Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb : Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018

Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2005 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposi au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention: Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérieure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrime SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30412/OLP

Date du repérage : 10/08/2022 Heure d'arrivée : 09 h 15 Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

Adresse : 52 RUE CHARLES DE GAULLE

Immeuble

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse:..... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Il n'existe pas de dispositif assurant la coupure d'urgence à l'origine de l' (ou de chaque) installation électrique. Remarques : Absence d'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP	
	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Remarques: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade	



Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	
	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	C Erry
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupecircuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Remarques: Présence de fusible(s) à puit; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à puit par des protections autorisées	
	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations	
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	



Domaines	Anomalies	Photo
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes	
	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques: Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	Dan services and services are services and services and services and services and services and services are services are services and services are services and services are services are services and services are services are s

Anomalies relatives aux installations particulières :

Appareils d'utilisation	situés dans	des parties	communes	et alimentés	depuis la	partie	privative οι
inversement.							

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
courant, dispositif à	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : Locataire en place	
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : Locataire en place	



Domaines	Points de contrôle	Photo
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible	
	Résistance Point à vérifier : Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s) Motifs : contrôle impossible	
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire. Motifs : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES	Erry Control of the C

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 10/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 10/08/2022 Par : OLIVIER PROVINI

fin.

Signature du représentant :		



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct: Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B1.3 g Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade



Photo no PhEle002

B11 a2 Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.





Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle004

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle005

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle006

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés





Photo PhEle007

Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé



Photo PhEle008

Libellé du point de contrôle non visible : B5.3 a Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms).

Remarques : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.

Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification **B2C 0167**

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Certification Amiante avec mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb : Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018

Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des pentures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable iusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention: Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérieure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites: État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrime SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30441/OLP

Date du repérage : 11/08/2022 Heure d'arrivée : 10 h 32 Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

Adresse:...... 54 RUE CHARLES DE GAULLE

1er Etage - Appart 5

Commune : 17800 PONS

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

. 1		re d'électricité ne comporte aucune anomalie. re d'électricité comporte une ou des anomalies.
□ □	L'appareil général de d Dispositif de protection terre.	les domaines suivants : commande et de protection et de son accessibilité. n différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la n contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	contenant une douche Matériels électriques p Protection mécanique	résentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension -
	Domaines	Anomalies
co	Domaines Dispositif de protection ontre les surintensités dapté à la section des nducteurs, sur chaque circuit	Anomalies Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement
co co	Dispositif de protection ontre les surintensités dapté à la section des nducteurs, sur chaque circuit	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement nstallations particulières : situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou



Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : **11/08/2022** Etat rédigé à **PONS**, le **11/08/2022**

Par : OLIVIER PROVINI

Signature du représentant :



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

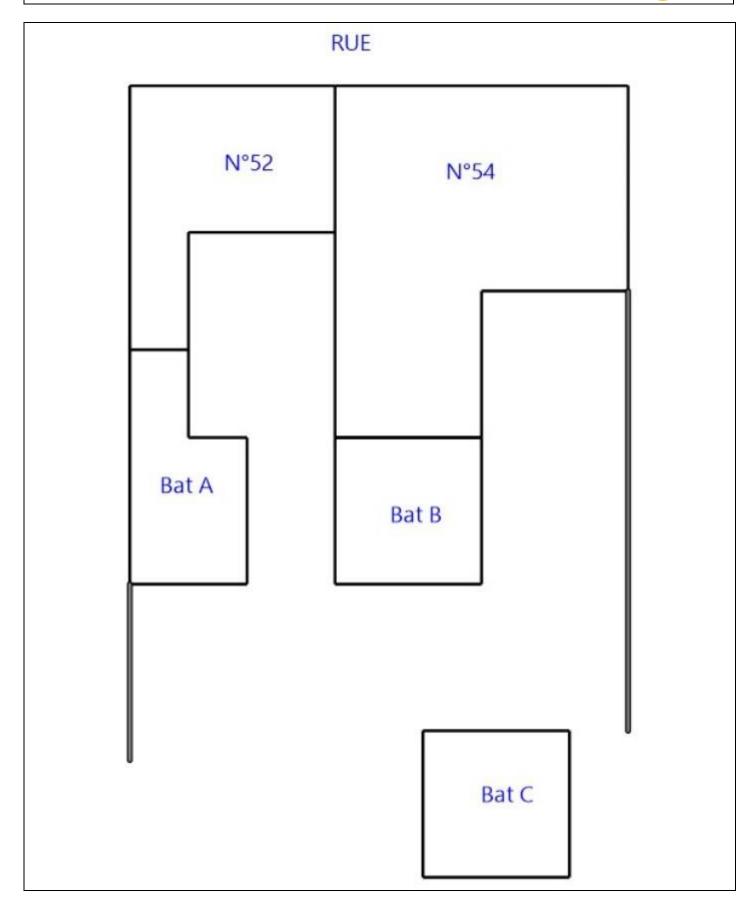
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo n° PhEle001 B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre

que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30433/OLP

Date du repérage : 11/08/2022 Heure d'arrivée : 10 h 01 Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

BAT B - RDC

Commune : 17800 PONS

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse:..... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Adresse:...... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.				
<u>Ar</u>	nomalies avérées selon les domaines suivants :			
×	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.			
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.			
X	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
×	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			

Domaines	Anomalies	Photo
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Remarques: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement	



Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	

Anomalies	relatives	aux	installations	particulières	•
Allollialics	I CIALIVES	aur	III3taliatioli3	pai ticulieles	

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :



Visite effectuée le : 11/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 11/08/2022

Par: OLIVIER PROVINI

Sim.

Signature du représentant :



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

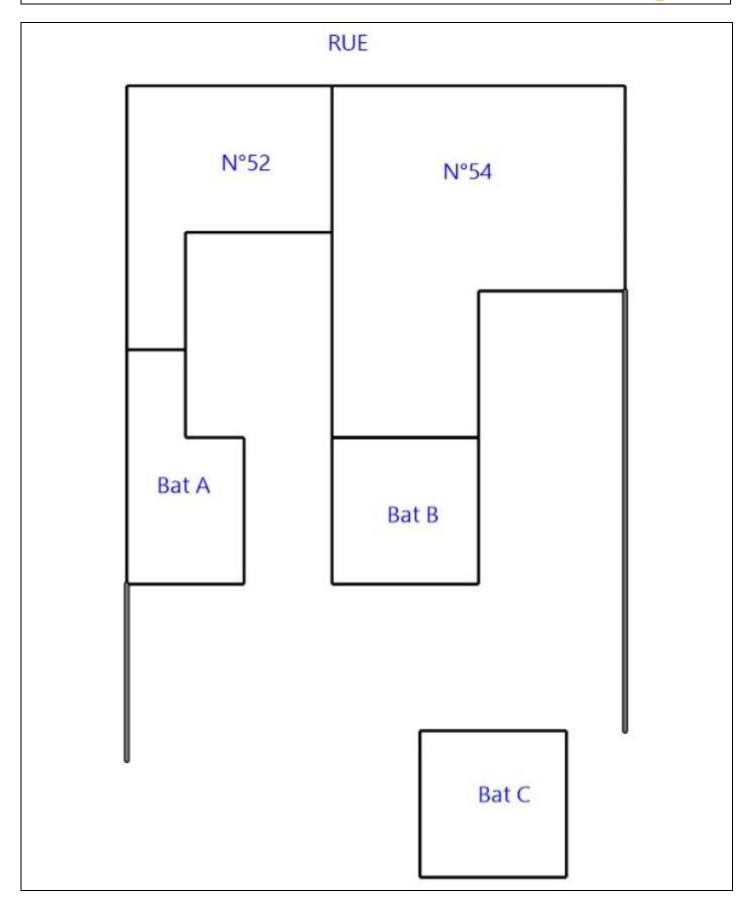
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B1.3 g Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade



Photo no PhEle002

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30433/OLP

Date du repérage : 11/08/2022 Heure d'arrivée : 10 h 01 Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

BAT B - RDC

Commune : 17800 PONS

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse:..... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.				
<u>Ar</u>	nomalies avérées selon les domaines suivants :			
×	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.			
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.			
X	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
×	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			

Domaines	Anomalies	Photo
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Remarques: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement	



Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	

Anomalies	relatives	aux	installations	particulières	•
Allollialics	I CIALIVES	aur	III3taliatioli3	pai ticulieles	

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :



Visite effectuée le : 11/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 11/08/2022

Par: OLIVIER PROVINI

Sim.

Signature du représentant :	



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

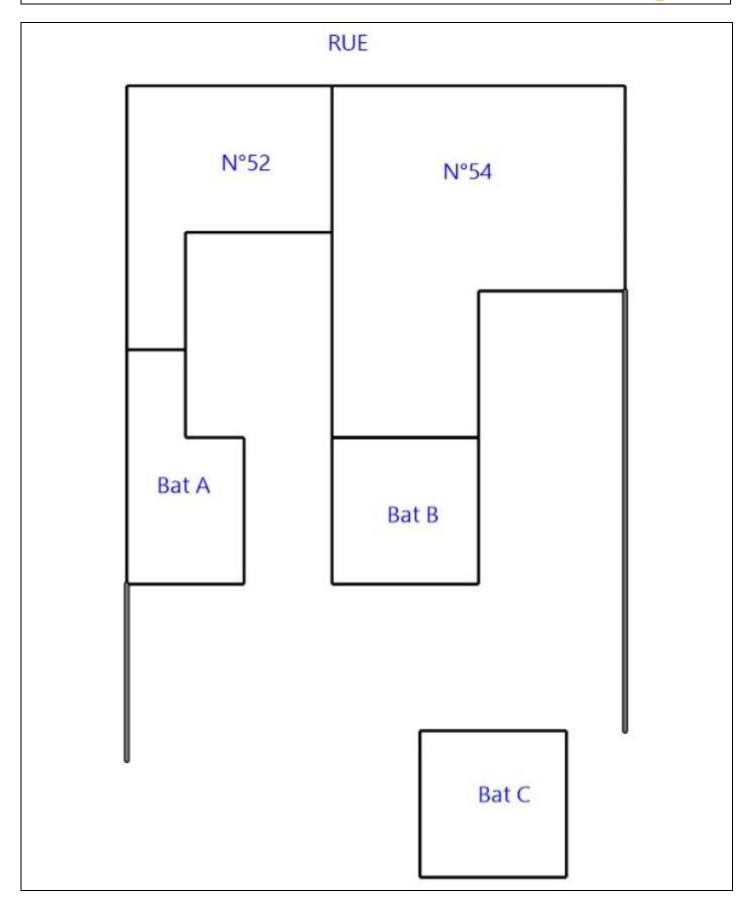
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B1.3 g Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade



Photo no PhEle002

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30412/OLP

Date du repérage : 10/08/2022 Heure d'arrivée : 09 h 15 Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

Adresse : 52 RUE CHARLES DE GAULLE

Immeuble

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse:..... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Il n'existe pas de dispositif assurant la coupure d'urgence à l'origine de l' (ou de chaque) installation électrique. Remarques : Absence d'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP	
	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Remarques: L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade	



Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	
	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	C Erry
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupecircuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Remarques: Présence de fusible(s) à puit; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à puit par des protections autorisées	
	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations	
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	



Domaines	Anomalies	Photo	
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	vétustes, inadaptés à Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles,		
	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé		
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques: Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	Dan services and services are services are services and services are services and services are services and services are services are services and services are s	

Anomalies relatives aux installations particulières :

Appareils d'utilisation	situés dans	des parties	communes	et alimentés	depuis la	partie	privative οι
inversement.							

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
courant, dispositif à	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : Locataire en place	
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : Locataire en place	



Domaines	Points de contrôle	Photo
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible	
	Résistance Point à vérifier : Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s) Motifs : contrôle impossible	
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire. Motifs : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES	Erry Control of the C

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 10/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 10/08/2022 Par : OLIVIER PROVINI

fine.

Signature du représentant :				



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct: Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B1.3 g Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.

Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade



Photo no PhEle002

B11 a2 Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.





Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle004

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle005

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle006

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés





Photo PhEle007

Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.

Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé



Photo PhEle008

Libellé du point de contrôle non visible : B5.3 a Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms).

Remarques : La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES



Photo PhEle009

Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a2 Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.

Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification **B2C 0167**

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Certification Amiante avec mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb : Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018

Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des pentures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable iusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention: Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérieure de gaz.

Obtenue le: 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites: État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrime SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30423/OLP

Date du repérage : 10/08/2022 Heure d'arrivée : 13 h 00 Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

BAT A - Etage

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

	L'installation interieure d'electricité ne comporte aucune anomalie.
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Ar	nomalies avérées selon les domaines suivants :
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
×	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
×	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
×	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. (Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique) Remarques : luminaires	
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. Remarques : Présence de conducteurs présentant des traces d'échauffement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs présentant des traces d'échauffement	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations	



Domaines	Anomalies	Photo
	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques: Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	

Anomalies relatives aux installations particulières :

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.
Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : Locataire en place
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : Locataire en place



Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 10/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 10/08/2022

Par: OLIVIER PROVINI

Simi.

Signature du représentant :		



8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct: Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

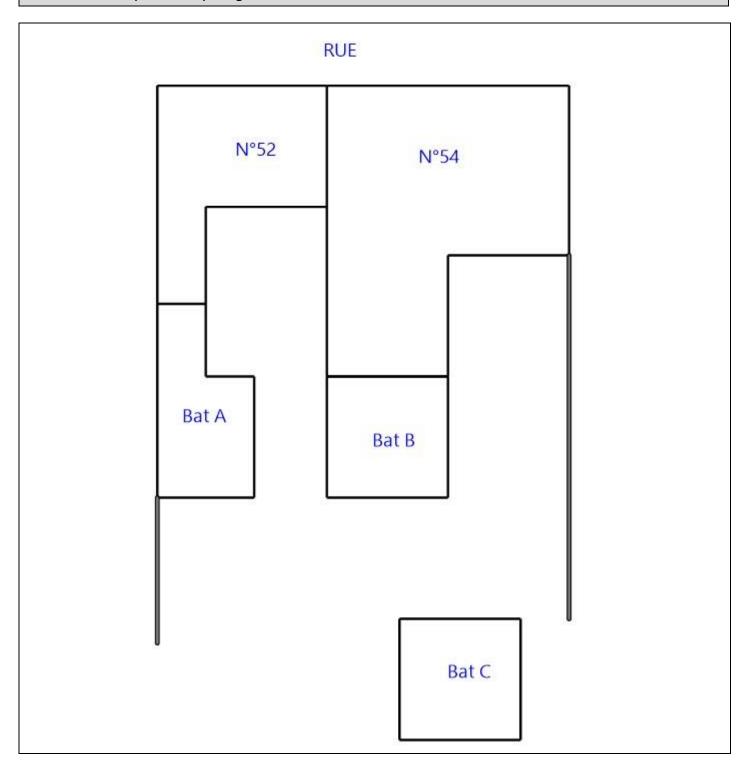
électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage



Annexe - Photos





Photo du Compteur électrique



Photo nº PhEle001

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B7.3 a L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des détériorations



Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle004

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)



L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30432/OLP

Date du repérage : 11/08/2022 Heure d'arrivée : 09 h 00 Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

Adresse:......54 RUE CHARLES DE GAULLE

RDC - APPART 1

Commune :..... 17800 PONS

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse:..... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

× I	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
<u>Ano</u>	omalies avérées selon les domaines suivants :
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la
	terre.
	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux
	contenant une douche ou une baignoire.
×	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension -
	Protection mécanique des conducteurs.
	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	CE Bebing Relais
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques: Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	



Domaines	Anomalies	Photo
	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques: Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	

ш	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
	inversement.
	Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :



Visite effectuée le : 11/08/2022 Etat rédigé à PONS, le 11/08/2022

Par: OLIVIER PROVINI

Juin.

Signature du représentant :	



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

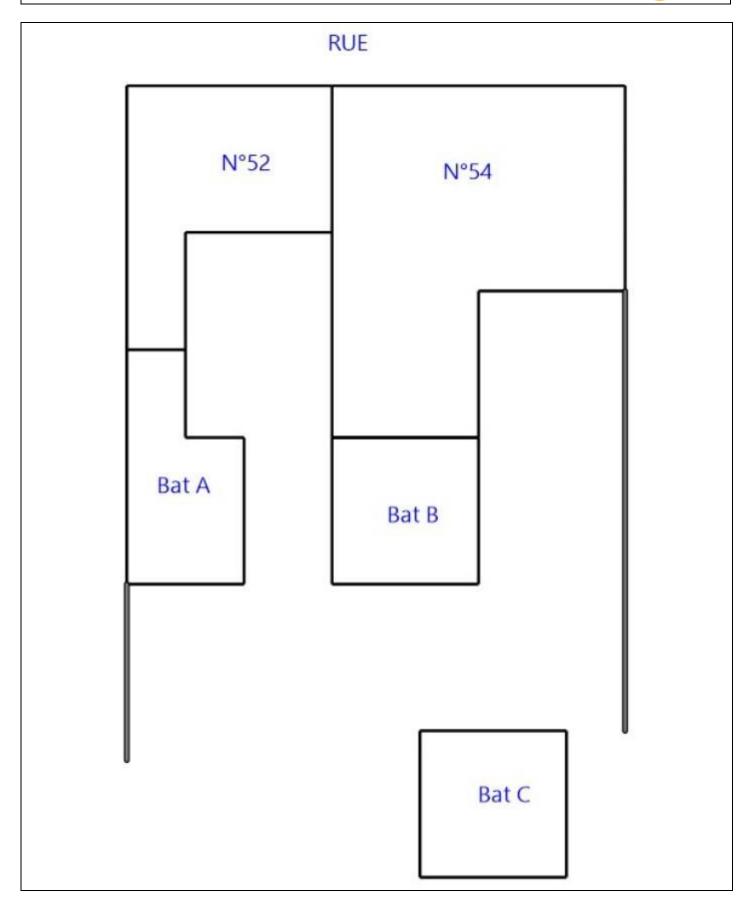
Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo nº PhEle001

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension



Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)



L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre

que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/30430/OLP

Date du repérage : 10/08/2022 Heure d'arrivée : 16 h 44 Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Appartement

BAT B - ETAGE

Département :..... Charente-Maritime

Référence cadastrale : Section cadastrale BD, Parcelle(s) n° 503, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :.....

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse:..... 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

Téléphone et adresse internet : . Non communiquées

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances: Nom et prénom : M. TODINI DORIAN

Adresse: 8 RUE DES MAISONS NEUVES

17800 PONS

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Numéro SIRET :..... 414 135 574 00039

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 6709513304 - 01/10/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C le 17/12/2021 jusqu'au

16/12/2028. (Certification de compétence **0167**)

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22/IMO/30430/OLP



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.				
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.				
<u>An</u>	nomalies avérées selon les domaines suivants :				
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.				
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la				
	terre.				
	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.				
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.				
×	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.				
	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.				

Domaines	Anomalies	Photo
	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	The state of the s
contacts directs avec des	Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ;	
	Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	

A no	malies	relatives	auv in	ctallatio	ne nartic	uliàres :	
Ano	mailes	relatives	aux in	istaliatio	ns partic	uneres :	

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou
inversement.
Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité



Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : locataire en place
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motifs : locataire en place

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue** des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : **10/08/2022**

Etat rédigé à **PONS**, le **10/08/2022**

Par: OLIVIER PROVINI



Signature du représentant :					

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22/IMO/30430/OLP



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

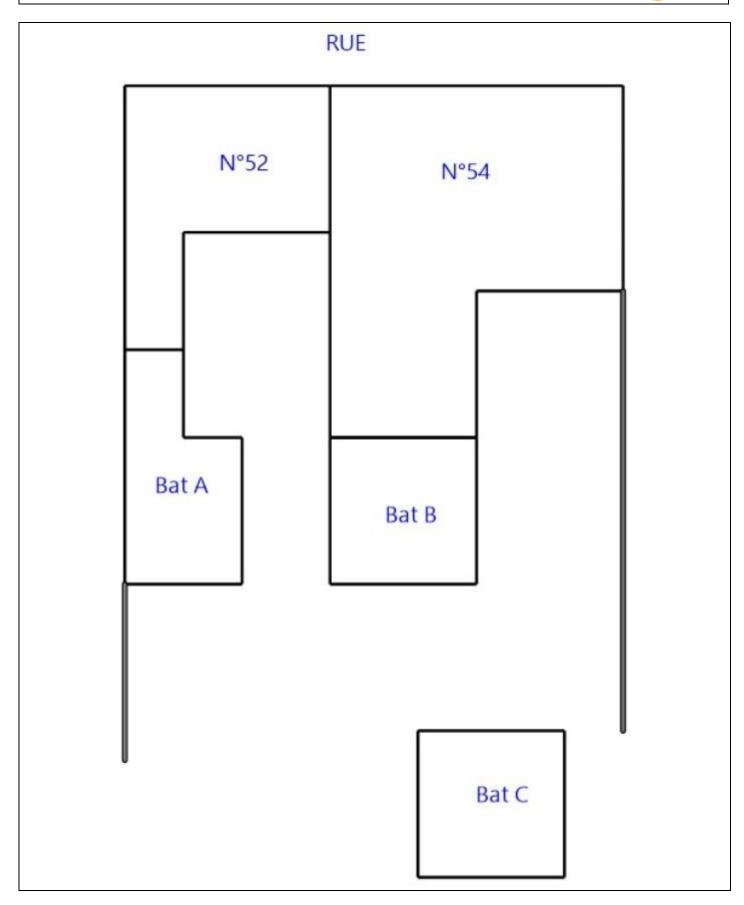
Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 22/IMO/30430/OLP



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo nº PhEle001

B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.

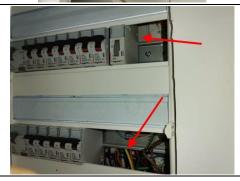


Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Nº de certification B2C 0167

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Olivier PROVINI

Dans les domaines suivants :

Certification Amiante sans mention: Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservations des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Amiante avec mention : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et d'évaluations périodiques des états de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les Immeubles de Grandes Hauteur, dans les Établissements Recevant du Public répondant aux catégories 1 à 4, dans les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans les immeubles industriels. Missions de repérages des matériaux et produits de la liste C. Examens visuel à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au: 09/10/2022*

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluations périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, de d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis

Certification Plomb: Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP).

Obtenue le : 25/05/2018 Valable jusqu'au : 24/05/2023*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE: Diagnostic de Performance Énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenue le : 10/05/2019

Valable jusqu'au: 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE avec mention : Diagnostic de performance énergétique d'Immeuble ou de bâtiments à usages principal autre que d'habitations.

Obtenue le: 10/05/2019

Valable jusqu'au : 07/12/2022*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certifications des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 17/12/2021 Valable jusqu'au : 16/12/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification Gaz : État de l'installation Intérleure de gaz.

Obtenue le : 12/11/2018

Valable jusqu'au: 11/11/2023*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installat les critères d'accréditation des organismes de certification.

Certification Termites : État relatif à la présence de termites dans le bâtiment en France métropolitaine

Obtenue le : 10/05/2019 Valable jusqu'au : 09/01/2023*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 décembre 2021

Responsable qualité, Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com





Certificat de superficie de la partie privative et de surface habitable



2220452-TODINI 131222 TL 10876774 Numéro de dossier :

Date du repérage : 12/12/2022 Heure d'arrivée : 09 h 00 Durée du repérage :

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments : Département :....Charente-Maritime

Adresse :.....54, rue Charles de GAULLE

Commune :......17800 PONS

Section cadastrale BD, Parcelle(s)

n° 503

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :.. Saisie 2220452-

TODINI_date_TL_10876774

Adresse :.....54, rue Charles de GAULLE

17800 PONS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : ROUDET-BOISSEAU-LEROY-

DEVAINE-BOURDEAU-MOLLE

Adresse :......87 avenue Gambetta

17100 SAINTES

Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....SARL SDH

Adresse :..... 3 Rue Joseph Cugnot

17180 PERIGNY

Numéro SIRET :......**504 761 248**

Désignation de la compagnie d'assurance :....GAN

Numéro de police et date de validité :181.244.747 / 30/01/2023

Superficie en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale: 599,59 m² (cing cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés cinquante-neuf)

Surface Exclue (Voir Motifs) totale: 34,92 m² (trente-quatre mètres carrés quatrevingt-douze)





Résultat du repérage

Date du repérage : 12/12/2022

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mtre VUILLEMIN

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Surface Habitable totale	Surface Exclue (Voir Motifs)	Motif de non prise en compte / Commentaire
Bâtiment A, sous sol - Cave	-	34,12	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface habitable
Bâtiment A, RDC, commerce nº11 - Pièce 1	26,72	-	
Bâtiment A, RDC, commerce nº11 - Pièce 2	13,81	-	
Bâtiment A, RDC, Appt n°12 - Pièce 1	50,45	-	
Bâtiment A, RDC, Appt nº12 - Pièce 2	12,67	-	
Bâtiment A, RDC, Appt n°17 - Cuisine / séjour	18,29	-	
Bâtiment A, RDC, Appt n°17 - Chambre	7,53	-	
Bâtiment A, RDC, Appt nº17 - Salle d'eau / wc	6,00	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°19 - Chambre	9,67	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°19 - Salle d'eau / wc 1	4,54	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°19 - Cuisine / séjour	17,16	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°10 - Cuisine / séjour	21,90	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°10 - Salle d'eau / wc	4,92	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°10 - Coin nuit	8,19	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Cuisine	11,39	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Cellier	3,00	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Séjour / salon	30,00	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Chambre 1	12,88	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Chambre 2	10,73	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Couloir	5,43	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Dressing	6,20	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°1 - Salle d'eau / wc	6,30	-	
Bâtiment B, RDC, Appt n°7 - Débarras	-	0,80	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface habitable
Bâtiment B, étage 1, Appt n°2 - Cuisine / séjour	16,30	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°2 - Chambre	10,50	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°2 - Salle d'eau / wc	4,37	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°5 - Cuisine / séjour	16,79	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°5 - Chambre	10,85	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°5 - Salle d'eau / wc	6,82	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°20 - Cuisine / séjour	17,63	-	
Bâtiment B, étage 1, Appt n°20 - Salle d'eau / wc	3,90	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°4 - Cuisine / séjour 1	22,66	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°4 - Salle d'eau / wc	4,38	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°4 - Coin nuit	7,10	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°6 - Dégagement	0,66	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°6 - Cuisine / séjour	14,21	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°6 - Chambre	12,63	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°6 - Salle d'eau	7,10	-	



2/6 Rapport du : 13/12/2022

Certificat de surface v.032021

n° 2220452-TODINI_131222_TL_10876774



Bâtiment B, étage 2, Appt n°8 - Cuisine / séjour	24,25	-	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°8 - Salle d'eau / wc	5,36	_	
Bâtiment B, étage 2, Appt n°8 - Chambre	9,70	-	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°15 - Cuisine / séjour	21,46	_	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°15 - Chambre	8,78	-	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°15 - Pièce	5,89	_	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°15 - Salle d'eau / wc	6,08	-	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°16 - Cuisine / séjour	21,52	-	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°16 - Pièce	6,90	-	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°16 - Salle d'eau / wc	5,16	_	
Bâtiment A, étage 2, Appt n°16 - Coin nuit	7,92	-	
Bâtiment A, étage 3, Appt n°9 - Cuisine / séjour	24,53	_	
Bâtiment A, étage 3, Appt n°9 - Salle d'eau / wc	3,28	-	
Bâtiment A, étage 3, Appt n°9 - Coin nuit	5,08	-	
TOTAL	599,59	34,92	

Surface habitable totale : 599,59 m² (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés cinquante-neuf)

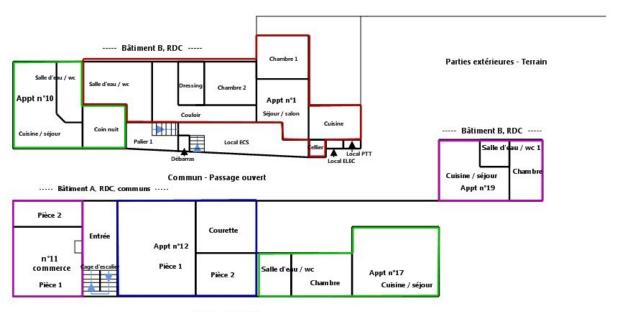
Surface Exclue (Voir Motifs) totale : 34,92 m² (trente-quatre mètres carrés quatrevingt-douze)

Fait à **PONS**, le **12/12/2022**

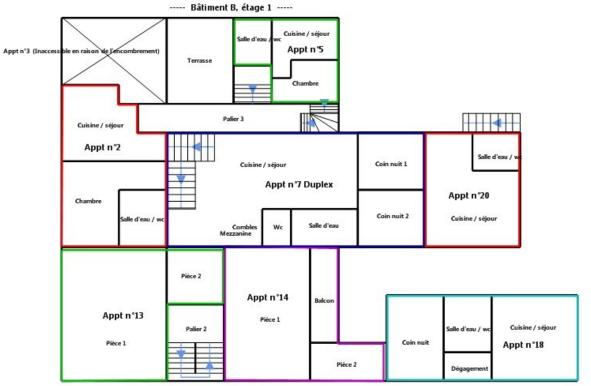
Par: Mr LANDAIS Thierry







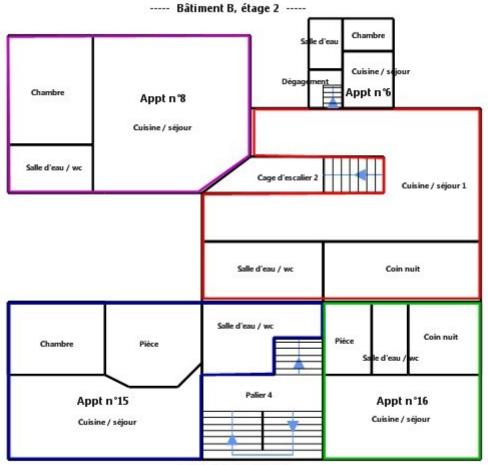
---- Bâtiment A, RDC



---- Bâtiment A, étage 1 -----

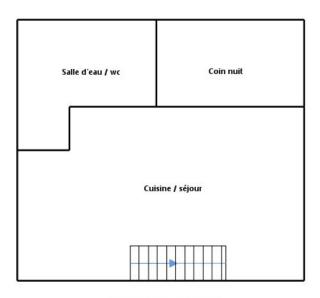




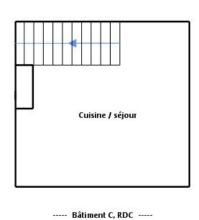


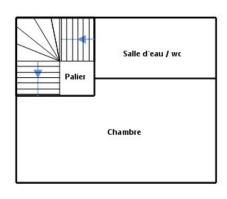
---- Bâtiment A, étage 2 -----





---- Bâtiment A, étage 3----





---- Bâtiment C, étage 1 -----

SARL SECURITE DANS L'HABITAT au capital de 52.000 € - Siret 50476124800039 - N° TVA : FR72504761248